

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

Pour :

La fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

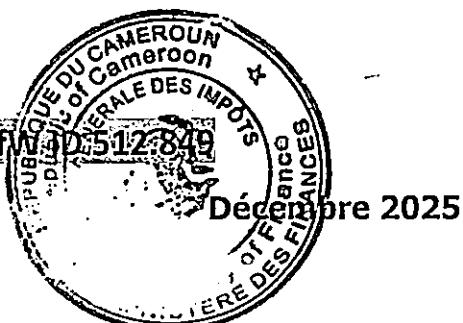
- PMI-DGI -

Maître d'ouvrage : Ministère des Finances (MINFI)

Source de financement : République Fédérale d'Allemagne à travers la KFW - Banque de Développement



BMZ 2013.67.028/KFW 90.512.849



KFW

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE Procédures d'Appel d'Offres.....	14
DEUXIÈME PARTIE Exigences relatives aux Fournitures.....	116
TROISIÈME PARTIE - Marché	203
Liste des clauses	204
Liste des formulaires	234
Lettre d'acceptation	235
Modèle d'Acte d'engagement.....	236
Garantie de bonne exécution.....	238
Garantie de restitution d'acompte.....	240

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DGI

Section 0 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Avis d'Appel d'Offres International Ouvert
N°00019/AOIO/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 du 04
décembre 2025**

Pour la :

La fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

Réf : DGI/PMSI-DGI/AOI – 00019/25

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Programme de Modernisation du Système d'Information de la DGI, le Ministre des Finances lance un Appel d'Offres International ouvert pour le compte de la Direction Générale des Impôts pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du Système Intégré de Gestion des Impôts et Taxes (SIGIT).

présent DAO, ainsi que tous les modules et câbles (fibre et cuivre) nécessaires au fonctionnement et à l'interopérabilité entre eux ;

- Des coffrets / armoires informatiques ;
 - De tous les accessoires de câblage pour connecter les équipements ;
 - De tous les accessoires pour le rackage des équipements dans les baies ou coffrets 19" ;
- Dé tous les documents nécessaires pour le transfert de compétence et la maintenance des équipements.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent appel d'offres, comprennent :

- La fourniture :
 - Des équipements actifs du réseau (routeurs, commutateurs, etc.) tels que spécifiés dans le



Les travaux consistent à :

- Installer les coffrets / armoires informatiques ;
- Fixer les équipements dans les coffrets/ armoires informatiques ;

- Installer et fixer les goulottes pour le cheminement des câbles ainsi que les panneaux de brassage ;
- Installer le câblage informatique ;
- Installer et fixer les équipements pour les liaisons satellites.
- Dans le cadre de la configuration des équipements fournis :
 - Procéder à toutes les diligences permettant de faire fonctionner les réseaux, y compris les liaisons d'interconnexion, avec les exigences, les normes requises et avec un résultat probant ;
 - Intégrer les équipements réseau actifs à la plateforme de supervision et de monitoring de l'infrastructure de la DGI.
- Le transfert de compétences à l'équipe informatique de la DGI afin qu'elle soit en capacité de mettre en service les équipements en vue d'une opérationnalisation du nouveau réseau de la DGI.
- La recette, la mise en service et la maintenance des équipements pendant la période de garantie ainsi que le transfert de compétences.

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent appel d'offres est quel que soit le lot, de quatre (4) mois et il est de sept (7) mois pour la mise en place des réseaux de la DGI, soit au total 11 mois pour chacun des deux lots.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux (2) lots :

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

Un soumissionnaire peut soumettre une offre pour chaque lot et en être adjudicataire.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est :

LOT 1 : d'un million (1.000.000) euros, soit 655,96 millions de francs CFA.

LOT 2 : de six cent mille (600.000) euros, soit 393,57 millions de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte

- à toutes personnes physiques ou morales ayant son siège au Cameroun ou à l'extérieur ;

- aux soumissionnaires qui remplissent les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par la KfW à travers :

- Le contrat de prêt entre la KfW et la république du Cameroun relatif au Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de la DGI, signé le 21 décembre 2018 ;
- La convention séparée au contrat de prêt relatif au Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de la DGI signée le 4 janvier 2019 ainsi que ses modifications subséquentes
- L'avenant à la convention séparée signé le 30 janvier 2025.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COUEPS à l'adresse <http://www.marchespubliques.cm> et sur le site Internet de l'ARMP (www.armp.cm) à l'adresse <http://www.publiccontracts.cm>

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA, payable au Trésor public contre quittance.

Le Dossier peut être également téléchargé sur le site de l'ARMP : <https://www.armp.cm>

A la demande de soumissionnaire adressée à l'adresse e-mail pmsi.dgi.marches@gmail.com, assortie de la production de la quittance d'acquisition du DAO, il pourra lui être transmis en version pdf par voie électronique.

En cas de divergence, seul le dossier retiré en version papier auprès de l'autorité contractante fera foi.

Toute offre non accompagnée d'une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'offres conforme, sera rejetée.

10. Remise des offres

Pour chaque lot, l'offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont l'original et sept (07) copies papier marqués comme tels, et une copie sur support numérique protégée contre les modifications (format PDF par exemple), devra parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, au plus tard le **10 Février 2026 à 13 heures 00 minute (heure locale)** et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres International Ouvert n°00019/AOIO/ MINFI /DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI /2025 du 04 décembre 2025 pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT (Lot...)"

Financement : KfW (BMZ 2013 67 028/KfW ID 512.849)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Par conséquent en cas de soumission pour les 02 Lots, le soumissionnaire produira séparément une offre pour chaque Lot.

L'original et toutes les copies de la Proposition technique (y compris les pièces administratives) doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition technique », « [Objet de la consultation] », numéro de référence, Numéro du Lot, et un avertissement « Ne pas ouvrir avant le [insérer la date et l'heure de la date limite de soumission des Propositions techniques]. »

De la même manière, l'original et toutes les copies de la Proposition financière doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition financière » suivie de l'Objet de la consultation, du numéro de référence, Numéro du Lot, et d'un avertissement « Ne pas ouvrir avec la Proposition technique ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou par une banque étrangère de premier ordre ayant un correspondant agréé au Cameroun (la liste des banques agréés au Cameroun figure dans la section IV du DAO) d'un montant de 10.000 euros, soit 6,56 millions FCFA pour le LOT 1, et de 6.000 euros, soit 3,94 millions FCFA pour le LOT 2 et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

Les cautionnements présentés dans le cadre de cet appel d'offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément au point II de la lettre Circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

A travers une demande d'éclaircissement selon le Point IS 7.1 du DPAO, les soumissionnaires pourront solliciter des détails sur la procédure réglementaire au Cameroun, en matière de production de cautionnements.

Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre essentiellement incomplète aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **10 Février 2026 à 14 heures précises (heure Camerounaise)** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Finances, dans la salle de réunion sise au 2ème étage du bâtiment MINFI en face du Collège Montesquieu au quartier Mvaga-Ada (Yaoundé).



Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure à déterminer.

14. Critères d'admission et de qualification

14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ou de la quittance d'achat du DAO, à l'ouverture des plis ;
- Absence de la déclaration d'engagement dûment signée, à l'ouverture des offres ;
- Présence d'une preuve que le soumissionnaire est en situation de conflit d'intérêt,
- Absence de la preuve que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire fait l'objet de condamnation par jugement définitif ou décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des organismes internationaux pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire fait l'objet de condamnation définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique possible de sanctions pendant tout processus de passation de marchés ou exécution d'un contrat ou pour une irrégularité affectant les intérêts financiers de l'UE ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire a fait objet, au cours des cinq dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur encontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat ;
- Absence de preuve que le soumissionnaire n'a pas omis de remplir leurs obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays de l'agence d'exécution ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire a fait l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont mentionnés dans le tableau correspondant avec les sociétés et les personnes physiques ou morales exclues et interdites de publication sur le site Web de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire s'est montré coupable de corruption ou s'est livré à des

mancœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ;

- Présence de preuve que le soumissionnaire s'est montré coupable de fausses déclarations dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- Non-satisfaction des critères de qualification tels que définis dans la Section III du présent DAO.

Note technique inférieure à 75%:

14.2. Critères de qualification

Les exigences et les critères de qualification sont ceux décrits à la section III du DAO. Ils portent sur :

1. Les antécédents en matière de non-exécution de marché ;
2. La situation et la performance financières ;
3. L'expérience ;
4. La capacité technique, le services après-vente, l'agent local et la méthodologie d'intervention proposée par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit notamment démontrer qu'il a la capacité d'assurer la maintenance de la solution durant la période de garantie d'un (01) an, et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie. Durant toute cette période le soumissionnaire s'engage à (1) faire les mises à jour des logiciels, faire les routines de maintenances recommandées par chaque éditeur ou constructeur; (2) intervenir en cas de défaillance d'une composante de la solution et (3) assurer le changement des pièces défectueuses pour le changement de tout l'équipement en cas de nécessité.

15. Attribution

Le présent marché sera attribué en conformité avec les Directives pour la Passation de Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires de la KfW (version de juillet 2024). Ces directives peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf>

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre présentant le meilleur rapport qualité/coût. Le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) précise les critères d'évaluation et la méthode de notation des offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

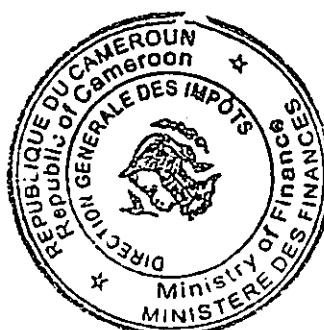
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, ou à l'adresse e-mail suivante : pmsi.dgi.marches@gmail.com.

~~Il est porté à l'attention des soumissionnaires qu'ils sont invités à une visite de site qui se tiendra à la DGI le 07 janvier 2026 aux heures précises à la salle 400 de la DGI. La participation à cette visite et séance d'information n'est pas obligatoire.~~

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DGI
- Présidente CIPM-MINFI
- Affichage

Yaoundé, le 04 décembre 2025
(e) Le Ministre des Finances
Autorité contractante
Louis Paul MOTAZE



DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

PROGRAM OF MODERNIZATION OF THE DGI INFORMATION SYSTEM

Section 0 : Invitation to tender

Notice of international open tender

**N°00019/NIOT/MINFI/DGI/ CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 of 04
december 2025**

For :

**The supply, configuration and commissioning of a
network infrastructure and emergency interconnecting
links for the DGI's decentralized sites in view of the
implementation of the SIGIT**

**LOT 1 : Supply of local computer network infrastructure at DGI
operational sites**

**LOT 2 : Supply of a backup interconnection (satellite links) for the DGI's
deconcentrated sites**

Réf. : DGI/PMSI-DGI/AODE – 00019/25

1. Subject of the invitation to tender

Within the frame of the Modernization Program of the Directorate General of Taxation Information System, the Ministry of Finances launches an open international bidding process on behalf of DGI for the supply, configuration and commissioning of a network infrastructure and emergency interconnecting links for the DGI's decentralized sites in view of the implementation of an Integrated Tax Management System (ITMS).

2. Nature of services

The services to be provided by this call for tenders include:

- **The provision of:**

- Active network equipment (routers, switches, etc.) and all modules necessary for operation and interoperability between them;
- Computer cabinets/lockers;
- All wiring accessories to connect equipment;

- All accessories for rackage of equipment in bays or 19' ';
- All documents necessary for the transfer of competence and maintenance of equipment.
- **Work consisting of:**
 - Install the computer boxes/cabinets;
 - Secure equipment in computer boxes/cabinets;
 - Install and secure cable routing chutes and patch panels;
 - Install computer cabling;
 - Install and secure equipment for satellite links.
- **In the framework of the configuration of the equipment provided, they will :**
 - Carry out all the necessary measures to ensure that the networks operate, including interconnexion links, according to the requirements and standards required, with a conclusive result;

- Integrate active network equipment into the DGI infrastructure monitoring and supervision platform.
- The transfer of skills to the IT team of the DGI so that they are able to commission equipment for the new DGI network.
- Equipment commissioning, commissioning and maintenance during the warranty period as well as transfer of skills

3. Delivery deadline

The maximum delivery deadline provided by the Project Owner for delivery of the supplies forming the subject of this tender shall be, whatever the lot, four (4) months and seven (7) months for the completion of all work for the commissioning of the new DGI network, or a total of eleven (11) months for two lots

4. Allotment

This contract consists of two (2) lots:

LOT 1: Supply of local computer network infrastructure at IMD operational sites

LOT 2: Supply of a backup interconnection (satellite links) for the DGI's deconcentrated sites

A bidder may submit a bid for each lot and be awarded.

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stand at :

LOT 1: One million (1,000,000) euros, or 655.96 million CFA francs

LOT 2: Six hundred thousand (600,000) euros, or 393.57 million CFA francs

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to:

- All natural or legal persons having their registered office in Cameroon or abroad;
- All bidders which meet the conditions requested by the Tender File

7. Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by KfW :

- The Loan Contract between KfW et the Republic of Cameroon related to the Project of modernization of the DGI information system, the Ministry of Finances signed the 21st December, 2018.
- The separated agreement linked to the loan Contract related to the Project of modernization of the DGI information system, signed the 4th January 2019.

- The amendment to the separate agreement signed on 30th of January 2024.

8. Consultation of Tender file

The Tender File may be consulted during working hours at the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, door 402, as soon as this notice is published.

It may equally be consulted online on the COLEPS platform <http://www.marchespublics.cm> and on the ARMP website (www.armp.cm) at the following address <http://www.publiccontracts.cm>

9. Acquisition of Tender file

The file may be obtained from the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of 400,000 (four hundred thousand) CFA francs, payable to the Public Treasury against a receipt

The file may also be downloaded from the ARMP website: <https://www.armp.cm>

Upon request, the bidder may send a PDF version electronically to the bidder by email at pmsi.dgi.marches@gmail.com, along with the tender document acquisition receipt.

In the event of a discrepancy, only the hard copy of the file obtained from the contracting authority will be considered valid.

Any offer not accompanied by an acceptable receipt of purchase of the Call for Tenders Document will be rejected.

10. Submission of offers

For each Lot, the offer drafted in English and French (for each version: eight (8) copies including the original and seven hard (7) copies marked as such), and a copy on digital media protected against modifications (PDF format for example), should reach the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402 not later than **10 february 2026** at **1pm** prompt with the following mention.

" Notice of international open tender n°00019/NIOT/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 of the 04 decembre 2025 for The supply, configuration and commissioning of a network infrastructure and emergency interconnecting links for the DGI's decentralized sites in view of the implementation of the SIGIT (Lot ...)."



Funding : KfW (BMZ 2013 67 028/KfW ID 512.849)

« To be opened only during the counting session »

~~Therefore, in case of a bid for both lots, the bidder will submit a separate bid for each lot.~~

The original and all copies of the Technical Proposal (including Administrative documents) must be placed in a sealed envelope clearly marked with "Technical Proposal", "[Name of Assignment]", reference number, lot number, and a warning "Not to be opened before [insert date and time of the Technical Proposal submission deadline]."

Similarly, the original and all copies of the Financial Proposal must be placed in a sealed envelope clearly marked "Financial Proposal" followed by the name of the mission, reference number, lot number and a warning "Do not open with the Technical Proposal".

11. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry of Finance or by a first-rate foreign bank with a correspondent authorised in Cameroon (the list of authorised banks is given in the section IV of tender file) of an amount of 10,000 euros, or 6.56 million F CFA for the LOT 1 and of 6,000 euros or 3.94 million F CFA, and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

The guarantees submitted in this call for tenders consist of securities issued by authorized financial institutions and deposit receipts issued by the Deposits and Consignements Fund (CDEC), in accordance with Section II of Circular No. 00019/LC/MINMAP of June 5, 2024, relating to the procedures for the creation, deposit, retention, return, and release of guarantees in public procurement.

By requesting clarification in accordance with Section IS 7.1 of the DPAO, bidders may request details on the regulatory procedure in Cameroon for issuing guarantees.

Any bid not accompanied by an acceptable bid guarantee will be rejected. The bid guarantee for a joint venture must be issued in the name of the agent submitting the bid and identifying each member of the joint venture.

12. Admissibility of offers

Under risk being rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special

Conditions of the invitation to tender. They must not be older than three (3) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File could be declared inadmissible. This applies especially absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-fulfilment of the models of the documents in the Tender Dossier, will result in the outright rejection of the offer without any recourse.

13. Opening of bids

The bid opening will take place in two stages. The opening of administrative documents and technical bids will take place on ~~10 february 2026 at 2:00 p.m. (local time)~~ by the Internal Procurement Commission attached to the Ministry of Finance, in the meeting room located on the 2nd floor of the MINFI building opposite Montesquieu College in the Mvog-Ada neighborhood (Yaoundé).

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized representative of their choice.

The opening of financial offers will take place at a later date to be determined.

14. Admissions and qualification criteria

14.1. Eliminatory criteria

Eliminatory criteria are the following :

- Bidders :
 - Absence or non-compliance of the bid bond or the DAO purchase receipt, at the opening of the bids;
 - Absence of the commitment declaration duly signed, at the opening of the bids;
 - Absence of the bid bond
 - In a situation of conflict of interest,
 - In a state of bankruptcy ;
 - Have been convicted by a final judgement or a final administrative decision or subject to financial sanctions by the United Nations, the European Union and/or Germany for involvement in a criminal organisation, money laundering, terrorist-related offences, child labour or trafficking in human beings;
 - Have been convicted by a final court decision or a final administrative decision by a court, the European Union or national authorities in the Partner Country or in Germany for Sanctionable Practise during any Tender Process or the

NO 00019 AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N° /AOIO/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 du 04 DEC 2025

Pour :

La fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

Réf : DGI/PMSI-DGI/AOI - _____

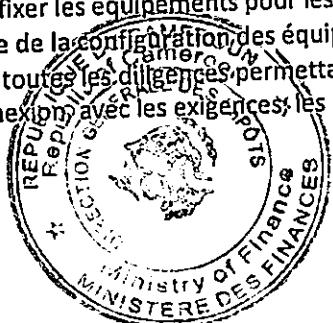
1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Programme de Modernisation du Système d'Information de la DGI, le Ministre des Finances lance un Appel d'Offres International ouvert pour le compte de la Direction Générale des Impôts pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI, en vue de l'implémentation du Système Intégré de Gestion des Impôts et Taxes (SIGIT).

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent appel d'offres, comprennent :

- La fourniture :
 - Des équipements actifs du réseau (routeurs, commutateurs, etc.) tels que spécifiés dans le présent DAO, ainsi que tous les modules et câbles (fibre et cuivre) nécessaires au fonctionnement et à l'interopérabilité entre eux ;
 - Des coffrets / armoires informatiques ;
 - De tous les accessoires de câblage pour connecter les équipements ;
 - De tous les accessoires pour le rackage des équipements dans les baies ou coffrets 19" ;
 - De tous les documents nécessaires pour le transfert de compétence et la maintenance des équipements.
- Les travaux consistant à :
 - Installer les coffrets / armoires informatiques ;
 - Fixer les équipements dans les coffrets/ armoires informatiques ;
 - Installer et fixer les goulottes pour le cheminement des câbles ainsi que les panneaux de brassage ;
 - Installer le câblage informatique ;
 - Installer et fixer les équipements pour les liaisons satellites.
- Dans le cadre de la configuration des équipements fournis :
 - Procéder à toutes les diligences permettant de faire fonctionner les réseaux, y compris les liaisons d'interconnexion, avec les exigences, les normes requises et avec un résultat probant ;



- Intégrer les équipements réseau actifs à la plateforme de supervision et de monitoring de l'infrastructure de la DGI.
- Le transfert de compétences à l'équipe informatique de la DGI afin qu'elle soit en capacité de mettre en service les équipements en vue d'une opérationnalisation du nouveau réseau de la DGI.
- La recette, la mise en service et la maintenance des équipements pendant la période de garantie ainsi que le transfert de compétences.

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent appel d'offres est, quel que soit le lot, de quatre (4) mois. Il est de sept (7) mois pour la mise en place des réseaux de la DGI, soit au total 11 mois pour chacun des deux lots.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux (2) lots :

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI ;

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI.

Un soumissionnaire peut soumettre une offre pour chaque lot et en être adjudicataire.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est :

LOT 1 : d'un million (1.000.000) euros, soit 655,96 millions de francs CFA ;

LOT 2 : de six cent mille (600.000) euros, soit 393,57 millions de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte :

- à toutes personnes physiques ou morales ayant son siège au Cameroun ou à l'extérieur ;
- aux soumissionnaires qui remplissent les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par la KfW à travers :

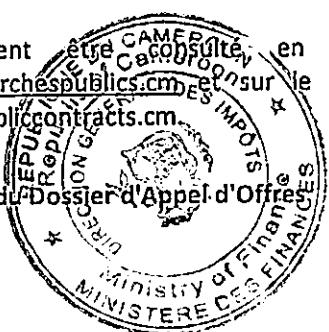
- Le contrat de prêt entre la KfW et la république du Cameroun relatif au Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de la DGI, signé le 21 décembre 2018 ;
- La convention séparée au contrat de prêt relatif au Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de la DGI, signée le 4 janvier 2019, ainsi que ses modifications subséquentes
- L'avenant à la convention séparée, signé le 30 janvier 2025.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS à l'adresse <http://www.marchespublics.cm> et sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) à l'adresse <http://www.publiccontracts.cm>.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres



Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA, payable au Trésor public contre quittance.

Le Dossier peut également téléchargé sur le site de l'ARMP : <https://www.armp.cm>

A la demande de soumissionnaire adressée à l'adresse e-mail pmsi.dgi.marches@gmail.com, assortie de la production de la quittance d'acquisition du DAO, il pourra lui être transmis en version pdf par voie électronique.

En cas de divergence, seul le dossier retiré en version papier auprès de l'autorité contractante fera foi.

Toute offre non accompagnée d'une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'offres conforme sera rejetée.

10. Remise des offres

Pour chaque lot, l'offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires, dont l'original et sept (07) copies papier marqués comme tels, et une copie sur support numérique protégée contre les modifications (format PDF par exemple), devront parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, au plus tard le ~~10/11/2026~~ 2025 à 13 heures 00 minute (heure locale) et devront porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres International Ouvert n° 00019 / AOIO/ MINFI/ DGI / 2025 du 14 DEC 2025 pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT (Lot)

Financement : KfW (BMZ 2013 67 028/KfW ID 512.849)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Par conséquent, en cas de soumission pour les 02 Lots, le soumissionnaire produira séparément une offre pour chaque lot.

L'original et toutes les copies de la Proposition technique (y compris les pièces administratives) doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition technique », « [Objet de la consultation] », numéro de référence, Numéro du Lot, et un avertissement « Ne pas ouvrir avant le [insérer la date et l'heure de la date limite de soumission des Propositions techniques]. »

De la même manière, l'original et toutes les copies de la Proposition financière doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition financière » suivie de l'Objet de la consultation, du numéro de référence, Numéro du Lot, et d'un avertissement « Ne pas ouvrir avec la Proposition technique ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou par une banque étrangère de premier ordre ayant un correspondant agréé au Cameroun (la liste des banques agréés au Cameroun figure dans la section IV du DAO) d'un montant de 10.000 euros, soit 6,56 millions FCFA pour le LOT 1, et de 6.000 euros, soit 3,94 millions FCFA pour le LOT 2 et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.



Les cautionnements présentés dans le cadre de cet appel d'offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément au point II de la lettre Circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

A travers une demande d'éclaircissement selon le Point IS 7.1 du DPAO, les soumissionnaires pourront solliciter des détails sur la procédure réglementaire au Cameroun, en matière de production de cautionnements.

Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre essentiellement incomplète aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 10 FEV 2026 à 14 heures précises (heure locale) par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Finances, dans la salle de réunion sise au 2ème étage du bâtiment MINFI en face du Collège Montesquieu au quartier Mvog-Ada (Yaoundé).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

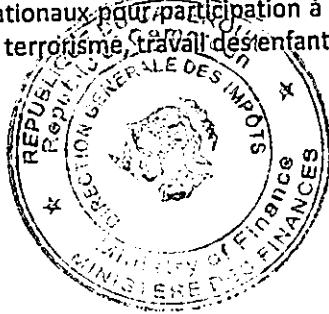
L'ouverture des offres financières aura lieu à une date ultérieure à déterminer.

14. Critères d'admission et de qualification

14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ou de la quittance d'achat du DAO à l'ouverture des plis ;
- Absence de la déclaration d'engagement dûment signée à l'ouverture des offres ;
- Présence d'une preuve que le soumissionnaire est en situation de conflit d'intérêt,
- Absence de la preuve que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire fait l'objet de condamnation par jugement définitif ou par décision administrative définitive ou qu'il fait l'objet de sanctions financières de la part des organismes internationaux pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ;



- Présence de preuve que le soumissionnaire fait l'objet de condamnation définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique possible de sanctions pendant tout processus de passation de marchés ou exécution d'un contrat ou pour une irrégularité affectant les intérêts financiers de l'UE ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire a fait objet, au cours des cinq dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur encontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat ;
- Absence de preuve que le soumissionnaire n'a pas omis de remplir leurs obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays de l'agence d'exécution ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire a fait l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont mentionnés dans le tableau correspondant avec les sociétés et les personnes physiques ou morales exclues et interdites de publication sur le site Web de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire s'est montré coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ;
- Présence de preuve que le soumissionnaire s'est montré coupable de fausses déclarations dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- Non satisfaction des critères de qualification tels que définis dans la Section III du présent DAO.
- Note technique inférieure à 75%.

14.2. Critères de qualification

Les exigences et les critères de qualification sont ceux décrits à la section III du DAO. Ils portent sur:

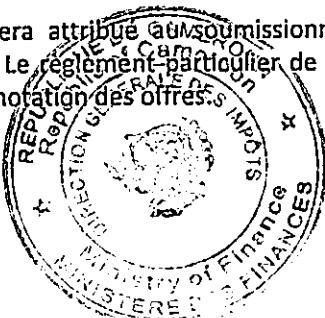
1. Les antécédents en matière de non-exécution de marché ;
2. La situation et la performance financières ;
3. L'expérience ;
4. La capacité technique, le services après-vente, l'agent local et la méthodologie d'intervention proposée par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit notamment démontrer qu'il a la capacité d'assurer la maintenance de la solution durant la période de garantie d'un (01) an, et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie. Durant toute cette période le soumissionnaire s'engage à (1) faire les mises à jour des logiciels, faire les routines de maintenances recommandées par chaque éditeur ou constructeur ; (2) intervenir en cas de défaillance d'une composante de la solution et (3) assurer le changement des pièces défectueuses ou le changement de tout l'équipement en cas de nécessité.

15. Attribution

Le présent marché sera attribué en conformité avec les Directives pour la Passation de Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires de la KfW (version de juillet 2024). Ces directives peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf>

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre présentant le meilleur rapport qualité/coût. Le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) précise les critères d'évaluation et la méthode de notation des offres.



16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, ou à l'adresse e-mail suivante : pmsi.dgi.marches@gmail.com.

Il est porté à l'attention des soumissionnaires qu'ils sont invités à une visite de site qui se tiendra à la DGI le 07 JAN 2026 à 11 heures précises. La participation à cette visite et séance d'information n'est pas obligatoire.

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- DGI ;
- Président CIPM-MINFI ;
- Affichage.

Yaoundé, le 14 DEC 2025

Le Ministre des Finances



Paul MOTAZE



№ 00019

NOTICE OF INTERNATIONAL OPEN TENDER

N° _____/NIOT/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 OF 04 DEC 2025

For:

The supply, configuration and commissioning of a network infrastructure and emergency interconnecting links for the DGI's decentralized sites in view of the implementation of the SIGIT

LOT 1: Supply of local computer network infrastructure at DGI operational sites

LOT 2: Supply of a backup interconnection (satellite links) for the DGI's deconcentrated sites

Réf.: DGI/PMSI-DGI/AOI – _____

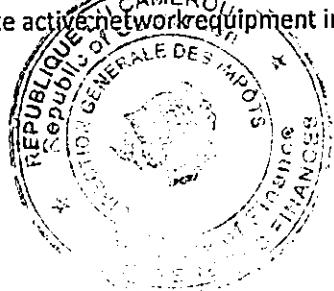
1. Subject of the invitation to tender

Within the frame of the Modernization Program of the Directorate General of Taxation Information System, the Ministry of Finances launches an open international bidding process on behalf of DGI for the supply, configuration and commissioning of a network infrastructure and emergency interconnecting links for the DGI's decentralized sites in view of the implementation of an Integrated Tax Management System (ITMS).

2. Nature of services

The services to be provided by this call for tenders include:

- **The provision of:**
 - Active network equipment (routers, switches, etc.) and all modules necessary for operation and interoperability between them;
 - Computer cabinets/lockers;
 - All wiring accessories to connect equipment;
 - All accessories for rackage of equipment in bays or 19' ';
 - All documents necessary for the transfer of competence and maintenance of equipment.
- **Work consisting of:**
 - Install the computer boxes/cabinets;
 - Secure equipment in computer boxes/cabinets;
 - Install and secure cable routing chutes and patch panels;
 - Install computer cabling;
 - Install and secure equipment for satellite links.
- **In the framework of the configuration of the equipment provided, they will :**
 - Carry out all the necessary measures to ensure that the networks operate, including interconnection links, according to the requirements and standards required, with a conclusive result;
 - Integrate active network equipment into the DGI infrastructure monitoring and supervision platform.



- The transfer of skills to the IT team of the DGI so that they are able to commission equipment for the new DGI network.
- Equipment commissioning, commissioning and maintenance during the warranty period as well as transfer of skills

3. Delivery deadline

The maximum delivery deadline provided by the Project Owner for delivery of the supplies forming the subject of this tender shall be, whatever the lot, four (4) months and seven (7) months for the completion of all work for the commissioning of the new DGI network, or a total of eleven (11) months for two lots

4. Allotment

This contract consists of two (2) lots:

LOT 1: Supply of local computer network infrastructure at IMD operational sites

LOT 2: Supply of a backup interconnection (satellite links) for the DGI's deconcentrated sites

A bidder may submit a bid for each lot and be awarded.

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stand at :

LOT 1: One million (1,000,000) euros, or 655.96 million CFA francs

LOT 2: Six hundred thousand (600,000) euros, or 393.57 million CFA francs

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to:

- All natural or legal persons having their registered office in Cameroon or abroad;
- All bidders which meet the conditions requested by the Tender File

7. Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by KfW :

- The Loan Contract between KfW and the Republic of Cameroon related to the Project of modernization of the DGI information system, the Ministry of Finances signed the 21st of December, 2018.
- The separated agreement linked to the Loan Contract related to the Project of modernization of the DGI information system, signed the 4th of January 2019.
- The amendment to the separate agreement signed on 30th of January 2024.

8. Consultation of Tender file

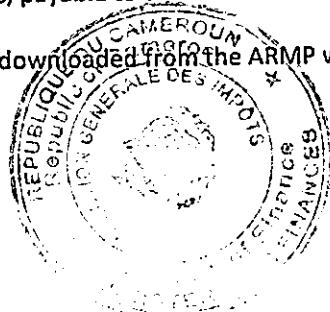
The Tender File may be consulted during working hours at the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, door 402, as soon as this notice is published.

It may equally be consulted online on the COLEPS platform <http://www.marchespublics.cm> and on the ARMP website (www.armp.cm) at the following address <http://www.publiccontracts.cm>

9. Acquisition of Tender file

The file may be obtained from the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of 400,000 (four hundred thousand) CFA francs, payable to the Public Treasury against a receipt

The file may also be downloaded from the ARMP website: <https://www.armp.cm>



Upon request, the bidder may send a PDF version electronically to the bidder by email at pmsi.dgi.marches@gmail.com, along with the tender document acquisition receipt.

In the event of a discrepancy, only the hard copy of the file obtained from the contracting authority will be considered valid.

Any offer not accompanied by an acceptable receipt of purchase of the Call for Tenders Document will be rejected.

10. Submission of offers

For each Lot, the offer drafted in English and French (for each version: eight (8) copies including the original and seven hard (7) copies marked as such), and a copy on digital media protected against modifications (PDF format for example), should reach the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402 not later than ~~10/11/2024~~ ^{10/11/2025} at [...] with the following mention.

"Notice of international open tender n° 00014 NIOT/ MINFI /DGI / 2025 of 04 DEC 2025 for The supply, configuration and commissioning of a network infrastructure and emergency interconnecting links for the DGI's decentralized sites in view of the implementation of the SIGIT (Lot ...)."

Funding : KfW (BMZ 2013 67 028/KfW ID 512.849)

« To be opened only during the counting session »

Therefore, in case of a bid for both lots, the bidder will submit a separate bid for each lot.

The original and all copies of the Technical Proposal (including Adminstrative documents)must be placed in a sealed envelope clearly marked with "Technical Proposal", "[Name of Assignment]", reference number, lot number, and a warning "Not to be openned before [insert date and time of the Technical Proposal submission deadline]."

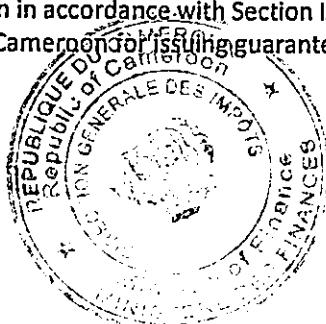
Similarly, the original and all copies of the Financial Proposal must be placed in a sealed envelope clearly marked "Financial Proposal" followed by the name of the mission, reference number, lot number and a warning "Do not open with the Technical Proposal".

11. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry of Finance or by a first-rate foreign bank with a correspondent authorised in Cameroon (the list of authorised banks is given in the section IV of tender file) of an amount of 10,000 euros, or 6.56 million FCFA for the LOT 1 and of 6,000 euros or 3.94 million FCFA, and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

The guarantees submitted in this call for tenders consist of securities issued by authorized financial institutions and deposit receipts issued by the Deposits and Consignements Fund (CDEC), in accordance with Section II of Circular No. 00019/LC/MINMAP of June 5, 2024, relating to the procedures for the creation, deposit, retention, return, and release of guarantees in public procurement.

By requesting clarification in accordance with Section IS 7.1 of the DPAO, bidders may request details on the regulatory procedure in Cameroon for issuing guarantees.



Any bid not accompanied by an acceptable bid guarantee will be rejected. The bid guarantee for a joint venture must be issued in the name of the agent submitting the bid and identifying each member of the joint venture.

12. Admissibility of offers

Under risk being rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender. They must not be older than three (3) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File could be declared inadmissible. This applies especially absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-fulfilment of the models of the documents in the Tender Dossier, will result in the outright rejection of the offer without any recourse.

13. Opening of bids

The bid opening will take place in two stages. The opening of administrative documents and technical bids will take place on ~~10 FEB 2026~~ at 2:00 p.m. (local time) by the Internal Procurement Commission attached to the Ministry of Finance, in the meeting room located on the 2nd floor of the MINFI building opposite Montesquieu College in the Mvog-Ada neighborhood (Yaoundé).

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized representative of their choice.

The opening of financial offers will take place at a later date to be determined.

14. Admissions and qualification criteria

14.1. Eliminatory criteria

Eliminatory criteria are the following :

- Bidders :

- Absence or non-compliance of the bid bond or the DAO purchase receipt, at the opening of the bids;
- Absence of the commitment declaration duly signed, at the opening of the bids;
- Absence of the bid bond

In a situation of conflict of interest,

In a state of bankruptcy ;

Have been convicted by a final judgement or a final administrative decision or subject to financial sanctions by the United Nations, the European Union and/or Germany for involvement in a criminal organisation, money laundering, terrorist-related offences, child labour or trafficking in human beings;

Have been convicted by a final court decision or a final administrative decision by a court, the European Union or national authorities in the Partner Country or in Germany for Sanctionable Practise during any Tender Process or the performance of any Contract or for an irregularity affecting the EU's financial interests;

Have been subject, within the last five years to a Contract termination fully settled against them for significant or persistent failure to comply with their contractual obligations during Contract performance;

have not fulfilled applicable fiscal obligations regarding payments of taxes either the country where they are constituted or the project executing agency's country;

are subject to an exclusion decision of the World Bank or any other multilateral development bank and are listed in the respective table with debarred and cross-debarred firms and individuals available on the World Bank's website or any other multilateral development bank;
Having been guilty of corruption or engaged in corrupt practices, collusive or coercive practices;
Having been guilty of misrepresentation in the frame of the tendering process.
– Failure to meet the qualification criteria (Section III).

14.2. Qualification criteria

The requirements and qualification criteria are those described in section III of the DAO. They relate to:

1. The history of non-execution of contracts;
2. Financial position and performance;
3. Experience;
4. The technical capacity, after-sales service, local agent and intervention methodology proposed by the bidder. The bidder must demonstrate his capacity to ensure the maintenance of the solution during the warranty period of one (01) year, and for a period of at least five (5) years beyond the warranty period. During all this period, the bidder undertakes to (1) make software updates, carry out the maintenance routines recommended by each supplier or manufacturer; (2) intervene in case of failure of a component of the solution and (3) ensure the replacement of defective parts or any equipment if necessary;

15. Award

The contract will be awarded in accordance with the Guidelines for the Award of Contracts for Consultancy, Civil Engineering, Installations, Supplies and Miscellaneous Services in Financial Cooperation with KfW Partner Countries (January 2024 version). These guidelines can be found at:
<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-EN.pdf>

The contract will be awarded to the bidder who submitted the bid with the best quality/cost ratio. The Specific Rules of Tendering (OPR) specify evaluation criteria and bid scoring methodology.

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for 120 days from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary information may be obtained during working hours from the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402 or by the following mail address: pmsi.dgi.marches@gmail.com.

Bidders are hereby informed that they will be invited to visit session to be held at the DGI headquarters on ~~07 JAN 2026~~ at 11am. Participation in this visit and information session is not mandatory.

Copy:

- MINMAP (For information);
- ARMP (For publication and archiving);
- DGI ;
- Chairman of concerned CIPM ;
- Notice boards.



performance of any Contract or for an irregularity affecting the EU's financial interests;

Have been subject, within the last five years to a Contract termination fully settled against them for significant or persistent failure to comply with their contractual obligations during Contract performance;

have not fulfilled applicable fiscal obligations regarding payments of taxes either the country where they are constituted or the project executing agency's country;

are subject to an exclusion decision of the World Bank or any other multilateral development bank and are listed in the respective table with debarred and cross-debarred firms and individuals available on the World Bank's website or any other multilateral development bank;

Having been guilty of corruption or engaged in corrupt practices, collusive or coercive practices ;

Having been guilty of misrepresentation in the frame of the tendering process.

- Failure to meet the qualification criteria (Section III).

14.2. Qualification criteria

The requirements and qualification criteria are those described in section III of the DAO. They relate to:

1. The history of non-execution of contracts;
2. Financial position and performance;
3. Experience;
4. The technical capacity, after-sales service, local agent and intervention methodology proposed by the bidder. The bidder must demonstrate his capacity to ensure the maintenance of the solution during the warranty period of one (01) year, and for a period of at least five (5) years beyond the warranty period. During all this period, the bidder undertakes to: (1) make software updates, carry out the maintenance routines recommended by each supplier or manufacturer; (2) intervene in case of failure of a component of the solution and (3) ensure the replacement of defective parts or any equipment if necessary;

15. Award

The contract will be awarded in accordance with the Guidelines for the Award of Contracts for Consultancy, Civil Engineering, Installations, Supplies and Miscellaneous Services in Financial Cooperation with KfW Partner Countries (January 2024 version). These guidelines can be found at:

<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-EN.pdf>

The contract will be awarded to the bidder who submitted the bid with the best quality/cost ratio. The Specific Rules of Tendering (OPR) specify evaluation criteria and bid scoring methodology.

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for 120 days from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary information may be obtained during working hours from the General Affairs Department of the General Directorate of Taxes, Door 402 or by the following mail address: pmsi.dgi.marches@gmail.com.

~~Bidders are hereby informed that they will be invited to visit session to be held at the DGI headquarters on 07 January 2026 at 11am in room 400. Participation in this visit and information session is not mandatory.~~

Copy:

- MINMAP (For information)
- ARMP (For publication and archiving)
- DGI
- Chairman of concerned CIPM
- Notice boards

Yaounde, the 04 December 2025

(e) The Ministry of Finances
Contracting Authority
Louis Paul MOTAZE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

Pour :

La fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local ²dans les sites opérationnels de la DGI

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA
DIRECTION GENERALES DES IMPOTS

- PMSI-DGI -

Maître d'ouvrage : Ministère des Finances (MINFI)

Source de financement : République Fédérale d'Allemagne à travers
la KFW - Banque de Développement



KFW

BMZ:2013.67.028/KfW ID:512.849

Décembre 2025

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE Procédures d'Appel d'Offres.....	14
Section I. Instructions aux Soumissionnaires	17
Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres	40
Section III. Critères de Qualification et d'Evaluation	53
Section IV. Formulaires de Soumission	66
Section V. Critères d'éligibilité	111
Section VI. Politique de la KfW - Pratique sanctionnable - Responsabilité sociale et environnementale	113
DEUXIÈME PARTIE Exigences relatives aux Fournitures.....	116
Section VII. Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques	117
TROISIÈME PARTIE - Marché.....	203
Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Générales	204
Section IX. Cahier des Clauses Administratives Particulières	222
Section X. Formulaires du Marché	234



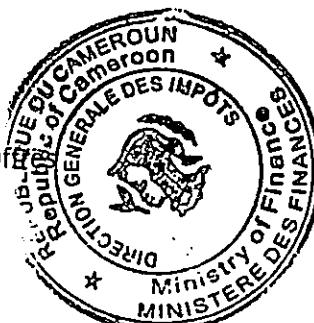
PREMIÈRE PARTIE

Procédures d'Appel d'Offres

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Table des clauses

A. Généralités	17
1. Objet du Marché	17
2. Origine des fonds	17
3. Pratiques de Fraude et corruption	17
4. Soumissionnaires éligibles	17
5. Fournitures et Services connexes éligibles	19
B. Contenu des Documents d'Appel d'Offres	19
6. Sections des Documents d'Appel d'Offres	19
7. Clarifications apportés aux Documents d'Appel d'Offres	20
8. Modifications apportées aux Documents d'Appel d'Offres	20
C. Préparation des Offres.....	21
9. Frais afférents à la Soumission	21
10. Langue de l'Offre	21
11. Documents constitutifs de l'Offre	21
12. Déclaration d'engagement, Formulaires de Qualification, et Formulaire de Soumission de l'Offre, Formulaire de Soumission, Tableaux de Prix	22
13. Offres variantes	22
14. Prix de l'Offre et rabais	23
15. Monnaies de l'Offre	25
16. Documents attestant de l'éligibilité et de la conformité des Fournitures et Services Connexes	25
17. Documents attestant l'éligibilité et les qualifications du Soumissionnaire	26
18. Période de validité des Offres	26
19. Garantie de Soumission	27
20. Forme et signature de l'Offre	29
D. Remise des Offres et Ouverture des plis	29
21. Cachetage et marquage des Offres	29
22. Date et heure limite de remise des Offres	30
23. Soumissions hors délai	30
24. Retrait, substitution et modification des Offres	30
25. Ouverture des plis	31



E. Évaluation et comparaison des Offres.....	32
26. Confidentialité	32
27. Qualification du Soumissionnaire	32
28. Clarifications concernant les Offres	33
29. Divergences, réserves et omissions	33
30. Conformité des Offres	33
31. Non-conformité, erreurs et omissions	34
32. Correction des erreurs arithmétiques	34
33. Conversion en une seule monnaie	35
34. Marge de préférence	35
35. Evaluation des offres	35
36. Comparaison des Offres	37
37. Droit de l'Acheteur d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	37
F. Attribution du Marché.....	37
38. Critères d'attribution	37
39. Droit de l'Acheteur de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	37
40. Notification de l'attribution du Marché	37
41. Signature du Marché	38
42. Garantie de bonne exécution	38

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

A. Généralités

- 1. Objet du Marché**
- 1.1 En référence à l'Avis d'Appel d'Offres identifié dans les **Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)**, l'Acheteur, tel qu'il est indiqué dans les DPAO, publie les présents Documents d'Appel d'Offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services Connexes spécifiés à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'Appel d'Offres international (AOI) figurent dans les DPAO.
- 1.2 Tout au long des présents Documents d'Appel d'Offres :
- a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception (p.ex. par courrier, fax, télex, transfert électronique) ;
 - b) A moins que le contexte ne s'y oppose, le « singulier » désigne le « pluriel », et vice versa ; et
 - c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire.
- 2. Origine des fonds**
- 2.1 L'Acheteur, identifié dans les DPAO, a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de la banque de développement KfW (ci-après dénommée « KfW »), en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. L'Acheteur a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé.
- 3. Pratiques de Fraude et corruption**
- 3.1 KfW demande que sa politique relative aux pratiques de fraude et corruption telles qu'elles figurent à la Section VI soient appliquées.
- 3.2 Aux fins d'application de cette politique, les Soumissionnaires devront faire en sorte que leurs agents fournissent les informations nécessaires et autorisent KfW ou un agent nommé par KfW à examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux Soumissions des Offres et à l'exécution des marchés (en cas d'attribution) sur place et à les soumettre pour vérification à des auditeurs ou agents désignés par KfW.
- 4. Soumissionnaires éligibles**
- 4.1 Le Soumissionnaire peut être une entité privée ou gouvernementale (sous réserve des dispositions de la Clause 4.3 des IS) ou une combinaison de tout groupement d'entreprises (GE) les comprenant au titre d'un accord existant ou tel qu'il ressort d'une intention de former un tel accord accompagné d'une lettre d'intention d'accord de GE, conformément à la Clause 11.2 des IS. En cas de



groupement, tous les membres le constituant seront conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes. Le Soumissionnaire désignera un représentant habilité avec pouvoir de représenter le Soumissionnaire et tous ses membres durant l'Appel d'Offres et l'exécution du contrat (si le Soumissionnaire obtient le Marché). A moins que les DPAO ne le précisent, le nombre des participants au groupement n'est pas limité.

- 4.2 Les Soumissionnaires ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt et ceux dont il est déterminé qu'ils sont dans une telle situation seront disqualifiés. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Soumissionnaires dans les situations suivantes :
- a) Les Soumissionnaires qui directement ou indirectement contrôlent un autre soumissionnaire, sont placés sous le contrôle d'un autre soumissionnaire ou sont sous contrôle commun avec un autre soumissionnaire ;
 - b) Les Soumissionnaires qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
 - c) Les Soumissionnaires qui ont le même représentant légal dans le cadre du présent Appel d'Offre ;
 - d) Les Soumissionnaires qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Offres ou de les influencer ou d'influencer les décisions de l'Acheteur au sujet de cet Appel d'Offres ;
 - e) Les Soumissionnaires qui participent à plusieurs Offres dans le cadre du présent Appel d'Offres, tant comme entreprise individuelle que comme membre d'un GE. La participation d'un Soumissionnaire à plusieurs Offres provoquera la disqualification de toutes les Offres auxquelles il aura participé ; toutefois, une entreprise peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs Offres ;
 - f) Les Soumissionnaires ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les Fournitures qui font l'objet du présent Appel d'Offres ; ou
 - g) Le Soumissionnaire qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, a été recruté (ou doit l'être) par l'Acheteur pour effectuer la supervision du Marché ; ou
 - h) Les Soumissionnaires qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel de l'Acheteur (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation des Documents d'Appel d'Offres ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres; ou ii) qui pourrait intervenir dans

l'exécution ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour KfW pendant le processus de sélection et l'exécution du marché .

5. Fournitures et Services connexes éligibles

- 4.3 Les critères d'éligibilité à concourir de KfW sont exposés en Section V – Critères d'éligibilité.
- 4.4 Les Soumissionnaires ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire par l'Acheteur au titre d'une Déclaration de Garantie de Soumission.
- 4.5 Le présent Appel d'Offres est ouvert aux seuls Soumissionnaires éligibles, qui seront soumis à une procédure de qualification.
- 4.6 Les Soumissionnaires devront fournir les preuves de leur éligibilité, tel que cela est spécifié dans la Clause 17.1 des IS ou que l'Acheteur peut raisonnablement demander.
- 5.1 Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d'éligibilité, toutes les Fournitures et Services Connexes faisant l'objet du présent marché et financés par KfW peuvent avoir pour pays d'origine tout pays.
- 5.2 Aux fins de la présente clause, le terme « Fournitures » désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme « Services Connexes » désigne notamment des services tels que la maintenance initiale, l'assurance, l'installation, et la formation.
- 5.3 Le terme « pays d'origine » qualifie le pays où les Fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

B. Contenu des Documents d'Appel d'Offres

6. Sections des Documents d'Appel d'Offres

- 6.1 Les Documents d'Appel d'Offres consistent en trois parties, qui comprennent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Ils doivent être interprétés à la lumière de tout avenant éventuellement émis conformément à la clause 8 des IS.

PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'Appel d'Offres

- Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)
- Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
- Section III. Critères de Qualification et d'Evaluation
- Section IV. ^{FEROU} Formulaires de Soumission
- Section V. Critères d'Eligibilité
- Section VI. Politique de KfW : Pratiques frauduleuses et de corruption, Responsabilité environnementale et sociale



DEUXIÈME PARTIE : Exigences relatives aux Fournitures

- Section VII. Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques

TROISIÈME PARTIE : Marché

- Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
- Section IX. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Section X. Formulaires du Marché

- 6.2 L'Avis d'Appel d'Offres émis par l'Acheteur ne fait pas partie des Documents d'Appel d'Offres.
- 6.3 L'Acheteur ne peut être tenu responsable de l'intégrité des Documents d'Appel d'Offres, des réponses aux demandes de clarifications, et des avenants aux Documents d'Appel d'Offres conformément à l'article 8 des IS, s'ils n'ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement obtenus de l'Acheteur prévalent.
- 6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les Documents d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans les Documents d'Appel d'Offres.

7. Clarifications apportées aux Documents d'Appel d'Offres

- 7.1 Tout Soumissionnaire éventuel désirant des clarifications sur les Documents d'Appel d'Offres contactera l'Acheteur, par écrit, à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans les DPAO. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande de clarifications reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des Offres. L'Acheteur adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de son origine) à tous les Soumissionnaires éventuels qui auront obtenu les Documents d'Appel d'Offres conformément à l'article 6.3 des IS. Si les DPAO le prévoient, l'Acheteur publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans les DPAO. Dans le cas où l'Acheteur jugerait nécessaire de modifier les Documents d'Appel d'Offres, dans un souci de clarification, il le fera conformément à la procédure stipulée aux clauses 8 et 22.2 des IS.

8. Modifications apportées aux Documents d'Appel d'Offres

- 8.1 L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des Offres, modifier les Documents d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 8.2 Tout avenant publié sera considéré comme faisant partie intégrante des Documents d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu les Documents d'Appel d'Offres de l'Acheteur conformément à l'article 6.3 des IS. L'Acheteur publiera immédiatement l'additif sur la page web identifiée à l'article 7.1 des IS.

8.3 Afin de laisser aux Soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs Offres, l'ACHETEUR peut, à sa discréTION, reporter la date limite de remise des Offres conformément à l'alinéa 22.2 des IS.

C. Préparation des Offres

- 9. Frais afférents à la Soumission** 9.1 Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la soumission de son Offre, et l'ACHETEUR n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'Appel d'Offres.
- 10. Langue de l'Offre** 10.1 L'Offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents la concernant échangés entre le Soumissionnaire et l'ACHETEUR seront rédigés dans la langue indiquée dans les DPAO. Les documents complémentaires et les publications fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la Soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents à l'Offre dans la langue indiquée dans les DPAO, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'Offre, la traduction fera foi.
- 11. Documents constitutifs de l'Offre** 11.1 L'Offre comprendra les documents suivants :
- a) Qualification
- (i) Formulaire de Soumission de l'Offre (voir également (b)(i) ci-dessous), conformément à la Section III (1.2) (Tableau 1).
 - (ii) Déclaration d'engagement dûment signée, conformément à la Section III (1.2) (Tableau 1).
 - (iii) Confirmation écrite autorisant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément à la Clause 20.2 des IS et à la Section III (1.2) (Tableau 1)
 - (iv) Tous les autres formulaires et documents justificatifs requis à la Section III (1.1) (1.2) (Tableaux 1 à 5).
- b) Offre technique et financière
- (i) Le Formulaire de Soumission de l'Offre ainsi que les formulaires de Soumission, conformément aux dispositions de l'article 12 des IS ;
 - (ii) Les formulaires de prix applicables, remplis conformément aux dispositions des clauses 12 et 14 des IS ;
 - (iii) La Garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 19.1 des IS ;



- (iv) Des Offres variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de l'article 13 des IS ;
 - (v) Des pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 17 des IS, que le Soumissionnaire possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son Offre est retenue ;
 - (vi) Des pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 17 des IS, que le Soumissionnaire est éligible pour soumettre une Offre ; et
 - (vii) Des pièces attestant, conformément aux dispositions de l'article 16 des IS, que les Fournitures et services répondent aux critères d'origine ;
 - (viii) Des pièces attestant, conformément aux dispositions des clauses 16 et 30 des IS, que les Fournitures et Services Connexes sont conformes aux Documents d'Appel d'Offres ;
 - (ix) Tout autre document stipulé dans les DPAO.
- 11.2 En plus des documents requis à l'article 11.1 des IS, les Offres présentées par un GE devront inclure une copie de l'Accord de Groupement liant tous les membres du Groupement. Alternativement, une lettre d'intention d'exécuter un Accord de Groupement en cas d'attribution doit être signée par tous les membres et présentée avec l'Offre et une copie de l'accord proposé.
- 11.3 Le Soumissionnaire fournira, dans son Formulaire de Soumission de l'Offre, les informations relatives aux commissions et indemnités payées ou à être payées aux agents ou à toute autre partie en relation avec cette Offre.
- 12. Déclaration d'engagement, Formulaires de Qualification, et Formulaire de Soumission de l'Offre, Formulaire de Soumission, Tableaux de Prix**
- 12.1 Le Soumissionnaire soumettra sa Déclaration d'engagement et ses Formulaires de Qualification tels qu'établis à la Clause 11.1(a) des IS en utilisant les documents fournis à la Section IV. Formulaires de Soumission, sans apporter aucune modification au texte des formulaires, excepté conformément aux dispositions de l'article 20.4 des IS. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
- 12.2 Le Soumissionnaire soumettra le Formulaire de Soumission de l'Offre, les Tableaux de Prix et les Formulaires de Soumission tels que fournis à la Section IV. Formulaires de Soumission, sans apporter aucune modification au texte des formulaires, excepté conformément aux dispositions de l'article 20.4 des IS. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés
- 13. Offres variantes**
- 13.1 Sauf indication contraire dans les DPAO, les Offres variantes ne seront pas prises en compte.

14. Prix de l'Offre et rabais

- 14.1 Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire sur le Formulaire de Soumission de l'Offre et les Tableaux de Prix seront conformes aux stipulations ci-après.
- 14.2 Tous les lots (marchés) et articles devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les Tableaux de Prix.
- 14.3 Le prix à indiquer sur le Formulaire de Soumission de l'Offre sera le prix total de l'Offre, hors tout rabais éventuel.
- 14.4 Le Soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais sur le Formulaire de Soumission de l'Offre.
- 14.5 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Une Offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de la clause 30 des IS. Cependant, si les DPAO prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une Offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais le coefficient de révision considéré comme égal à zéro.
- 14.6 La clause 1.1 peut prévoir que l'Appel d'Offres soit lancé pour un seul marché ou pour un groupe de marchés (lots). Les prix indiqués devront correspondre à la totalité (100%) des articles de chaque lot, et à la totalité (100%) de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à la clause 14.4, à la condition toutefois que les Offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
- 14.7 Les termes CIP (Carriage and Insurance Paid to) et autres termes semblables sont régis par les règles telles que décrites dans l'édition actuelle des Incoterms, publiée par la Chambre de Commerce Internationale, comme indiqué dans les DPAO.
- 14.8 Les prix doivent être indiqués comme mentionnés dans chaque Tableau de Prix figurant à la Section IV, Formulaires de Soumission. Le fractionnement des prix est exigé seulement pour le but de faciliter la comparaison d'offres par l'ACHETEUR. Dans les indications de prix, le Soumissionnaire sera libre de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays éligible, conformément à la Section V, Critères d'Éligibilité. De même, le Soumissionnaire peut obtenir des services d'assurance de n'importe quel pays éligible conformément à la Section V,



Critères d'éligibilité. Les prix seront saisis de la façon suivante :

- a) Fournitures originaires du pays de l'Acheteur :
 - i) Le prix des Fournitures CIP lieu de destination convenu (destinations finales), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des Fournitures ;
 - ii) Tous les Services Connexes requis dans le Document d'Appel d'Offres ; et
 - iii) Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les fournitures si le Marché est attribué.
- b) Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, à importer :
 - i) Le prix des fournitures de biens CIP lieu de destination convenu (port d'entrée et/ou lieu de dédouanement) dans le pays de l'Acheteur, tel que spécifié dans les DPAO ;
 - ii) Tous les Services Connexes requis dans le Document d'Appel d'Offres.
- c) Pour les Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, déjà importées :
 - (i) Le prix des Fournitures de Biens CIP lieu de destination convenu (destinations finales), à l'exclusion des droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les Fournitures de Biens déjà importées ;
 - (ii) Tous les Services Connexes requis dans le Document d'Appel d'Offres ;
 - iii) Les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les Fournitures de Biens déjà importées dans le pays de l'Acheteur, perçues sur les Fournitures de Biens si le Marché est attribué et ;
 - iv) Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les Fournitures de Biens qui seront dues dans le pays de l'Acheteur si le Marché est attribué.
- d) Services Connexes, requis dans la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques :
 - i) Tous les Services Connexes doivent être inclus dans le Tableau de Prix respectif [a), b) ou c) ci-dessus] soumis par chaque Soumissionnaire ;

15. Monnaies de l'Offre

15.1 Les monnaies de l'Offre et les monnaies de règlement seront conformes aux dispositions des DPAO. Le Soumissionnaire indiquera la part du prix de son Offre correspondant aux dépenses encourues dans le pays de l'Acheteur, dans la monnaie du pays de l'Acheteur, sauf spécification contraire dans les DPAO.

16. Documents attestant de l'éligibilité et de la conformité des Fournitures et Services Connexes

- 16.1 Pour établir que les Fournitures et Services Connexes répondent aux critères d'éligibilité, en application des dispositions de la clause 5 des IS, les Soumissionnaires devront remplir les déclarations indiquant le pays d'origine figurant dans les Formulaires de Tableau de Prix, inclus à la Section IV, Formulaires de Soumission.
- 16.2 Pour établir la conformité des Fournitures et Services Connexes aux Documents d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son Offre les pièces justificatives spécifiées à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.
- 16.3 Les pièces justificatives peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et Services Connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications techniques et, le cas échéant une liste des divergences existant par rapport aux dispositions de la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.
- 16.4 Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des Fournitures depuis le début de leur utilisation par l'Acheteur et pendant la période précisée aux DPAO.
- 16.5 Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'Acheteur sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de l'Acheteur que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs auxquels visés dans la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.



- 17. Documents attestant l'éligibilité et les qualifications du Soumissionnaire**
- 17.1 Pour établir qu'il est admis à concourir en application des dispositions de la clause 4 des IS, le Soumissionnaire devra remplir le Formulaire de Soumission de l'Offre, inclus à la Section IV, Formulaires de Soumission.
- 17.2 Les documents que le Soumissionnaire fournira pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son Offre est acceptée, établiront, à la satisfaction de l'Acheteur, que :
- si requis par les DPAO, le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section IV, Formulaires de Soumission, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières dans le pays de l'Acheteur ;
 - si requis par les DPAO, au cas où un Soumissionnaire ne fait pas des affaires dans le pays de l'Acheteur, le Soumissionnaire est représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles du Marché et des spécifications techniques en matière d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.
 - le Soumissionnaire remplit chacun des critères de qualification spécifié à la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation.
- 18. Période de validité des Offres**
- 18.1 Les Offres demeureront valides pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de soumission fixée par l'Acheteur, conformément à l'article 22.1 des IS. Une Offre valide pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Acheteur.
- 18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des Offres, l'Acheteur peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur Offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une Garantie de Soumission en application de l'article 19 des IS, sa validité sera prolongée pour une durée de quarante-deux (42) jours au-delà de la nouvelle date limite de validité des Offres. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son Offre sans perdre sa Garantie de Soumission. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son Offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de la clause 18.3 des IS.
- 18.3 Si l'attribution est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà du délai initial de validité de l'Offre, le prix du Marché sera actualisé comme suit :

- a) dans le cas d'un marché à prix ferme, le Montant du Marché sera égal au Montant de l'Offre actualisé par le facteur figurant aux DPAO ;
- b) dans le cas d'un marché à prix révisable, le Montant du Marché ne fera pas l'objet d'une actualisation ;
- c) dans tous les cas, les Offres seront évaluées sur la base du Montant des Offres sans prendre en considération l'actualisation susmentionnée.

19. Garantie de Soumission

- 19.1 Conformément aux dispositions des DPAO, le Soumissionnaire fournira l'original d'une Garantie de Soumission. Le montant de la Garantie de Soumission et la monnaie dans laquelle elle doit être libellée seront indiqués dans les DPAO.
- 19.2 La Garantie de Soumission se présentera selon le modèle présenté à la Section IV – Formulaires de Soumission, sans modification. La Garantie de Soumission doit être émise dans la monnaie de l'Offre.
- 19.3 Lorsqu'une Garantie de Soumission est requise conformément à la Clause 19.1 des IS, la Garantie de Soumission se présentera sous l'une des formes ci-après, au choix du Soumissionnaire :
 - a) une garantie bancaire à première demande émise par une banque réputée ou une institution financière (p.ex. une compagnie d'assurances ou un organisme de caution) ;
 - b) un chèque de banque ou un chèque certifié émis par une banque ; ou
 - c) toute autre garantie mentionnée, le cas échéant, dans les DPAO,

en provenance d'une source reconnue, établie dans un pays satisfaisant aux critères d'origine figurant à la Section V. Critères d'éligibilité. Les Soumissionnaires sont libres d'utiliser n'importe quelle banque de bonne réputation pour l'émission de la Garantie de Soumission requise, sous réserve que toutes les conditions de la Clause 19 des IS soient remplies sans exception ; la banque émettrice aura une banque correspondante dans le pays de l'Acheteur. Dans le cas d'une garantie bancaire, la Garantie de Soumission doit être soumise soit au moyen du formulaire de Garantie de Soumission inclus dans la Section IV, Formulaires de Soumission, soit dans un autre format essentiellement similaire approuvé par l'Acheteur avant la soumission de l'offre. La Garantie de Soumission sera valide pendant quarante-deux (42) jours au-delà de la période de validité initiale de l'offre, jusqu'à la fin de toute période de prolongation si elle est demandée en vertu de l'article 18.2 des IS.



- 19.4 Lorsqu'une Garantie de Soumission est requise conformément à la Clause 19.1 des IS, toute Offre non accompagnée d'une Garantie de Soumission substantiellement conforme sera rejetée par l'Acheteur comme étant non conforme.
- 19.5 Les Garanties de Soumission des Soumissionnaires non retenus leur seront restituées dans les meilleurs délais après que le Soumissionnaire retenu aura signé le Marché et fourni la Garantie de bonne exécution prescrite à la Clause 42 des IS.
- 19.6 La Garantie de Soumission du Soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la Garantie de bonne exécution requise.
- 19.7 La Garantie de Soumission peut être saisie :
- si le Soumissionnaire retire son Offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans le Formulaire de Soumission de l'Offre, ou toute prorogation du délai accordée par le Soumissionnaire ; ou
 - s'agissant du Soumissionnaire retenu, si ce dernier :
 - manque à son obligation de signer le Marché en application de la Clause 41 des IS ; ou
 - manque à son obligation de fournir la Garantie de bonne exécution en application de la Clause 42 des IS.
- 19.8 La Garantie de Soumission soumise par un GE sera libellée au nom du GE qui a soumis l'Offre. Lorsqu'un GE n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'Offre, la Garantie de Soumission de ce GE sera libellée au nom de tous les futurs membres du groupement, conformément au libellé du projet d'accord de groupement (lettre d'intention) mentionné aux articles 4.1 et 11.2 des IS.
- 19.9 Lorsqu'en application de l'article 19.1 des IS, aucune Garantie de Soumission n'est exigée dans les DPAO et si :
- le Soumissionnaire retire son Offre pendant le délai de validité mentionné dans le Formulaire de Soumission de l'Offre ou toute prorogation qu'il aura accordée ; ou bien
 - le Soumissionnaire retenu manque à son obligation de signer le Marché conformément à l'article 41 des IS, ou de fournir la Garantie de bonne exécution conformément à l'article 42 des IS,
- l'Acheteur pourra, si les DPAO le prévoient, disqualifier le Soumissionnaire de toute attribution de marché par l'Acheteur pour la période de temps stipulée dans les DPAO.

20. Forme et signature de l'Offre

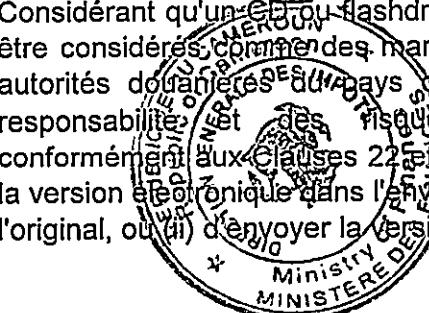
- 20.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'Offre tels que décrits à l'article 11 des IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Une Offre variante, lorsqu'elle est recevable, en application de l'article 13 des IS portera clairement la mention « VARIANTE ». Par ailleurs, le Soumissionnaire soumettra le nombre d'exemplaires supplémentaires de son Offre tel qu'il est indiqué dans les DPAO, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 20.2 L'original et toutes les copies de l'Offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Soumissionnaire. Cette habilitation sera établie par écrit dans la forme spécifiée dans les DPAO, et jointe à l'Offre. Le nom et le titre de chaque signataire devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Toutes les pages de l'Offre, qui ont subi des ajouts ou des modifications, seront signées ou paraphées par la personne signataire de l'Offre.
- 20.3 Les Offres soumises par des GE devront être signées au nom du GE par un représentant habilité du GE de manière à engager tous les membres et inclure le pouvoir du mandataire du GE signé par les personnes habilitées à signer au nom du GE. Si au moment de la soumission de l'Offre, le GE n'a pas encore d'existence juridique, l'Offre doit alors être signée par chacun des membres du GE proposé.
- 20.4 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire de l'Offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

21. Cachetage et marquage des Offres

- 21.1 Le Soumissionnaire placera l'original de son Offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de l'article 13 des IS, dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL », « VARIANTE » et « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes comprenant l'original et les copies seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe/un même paquet extérieur(e) cacheté(e).

En outre, une version électronique sous forme de copie couleur fidèle et complète dans un fichier en format PDF inaltérable sur CD ou flashdrive doit être soumise ; Considérant qu'un CD ou flashdrive et son contenu peuvent être considérés comme des marchandises taxables par les autorités douanières du pays de l'Acheteur, il est de la responsabilité et des risques du Soumissionnaire, conformément aux Clauses 22 et 23 des IS, soit (i) d'inclure la version électronique dans l'enveloppe intérieure contenant l'original, ou (ii) d'envoyer la version électronique de manière



séparée afin qu'elle arrive dans un délai d'une semaine à compter de la date et de l'heure stipulées dans la Clause 22 des IS. La version électronique est là pour faciliter le travail de l'Acheteur et n'a pas de statut juridique..

- 21.2 Les enveloppes intérieures et extérieures devront :
- comporter le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
 - être adressées à l'Acheteur conformément à l'article 22.1 des IS ;
 - comporter l'identification de l'Appel d'Offres conformément à l'article 1.1 des IS ;
 - comporter la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des Documents de Qualification.
- 21.3 Si toutes les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Acheteur ne sera nullement responsable si les Documents de Qualification et/ou l'Offre sont égarés ou ouverts prématurément.
- 22. Date et heure limite de remise des Offres**
- 22.1 Les Offres, telles que définies dans la Clause 21.1 des IS, doivent être reçues par l'Acheteur à l'adresse indiquée dans les DPAO et au plus tard à la date et à l'heure qui y sont spécifiées.
- 22.2 L'Acheteur peut, s'il le juge bon, reporter la date limite de remise des Offres en modifiant les Documents d'Appel d'Offres en application de la Clause 8 des IS, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des Soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.
- 23. Soumissions hors délai**
- 23.1 L'Acheteur n'acceptera aucune Offre arrivée après l'expiration du délai de remise des Offres, arrêté conformément à la clause 22 des IS. Toute Offre reçue par l'Acheteur après la date et l'heure limites de dépôt des Offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.
- 24. Retrait, substitution et modification des Offres**
- 24.1 Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son Offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de la clause 20.2 des IS. La modification ou le remplacement de l'Offre doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :
- préparées et délivrées en application des Clauses 20 et 21 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMplacement » ou « MODIFICATION » ; et

- b) reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limites de clôture de remise des Offres conformément à l'article 22 des IS.
- 24.2 Les Offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 des IS leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.
- 24.3 Aucune Offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des Offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le Formulaire de Soumission de l'Offre, ou la date d'expiration de la période de prorogation de la validité.
- 25. Ouverture des plis**
- 25.1 Sous réserve des dispositions figurant aux articles 23 et 24 des IS, à la date, heure et à l'adresse indiquées dans les DPAO l'Acheteur procédera, en accord avec les dispositions de l'articles 25.2 des IS, à l'ouverture des plis (quel que soit le nombre d'Offres reçues) en public et en présence des représentants désignés des Soumissionnaires qui souhaitent y assister.
- 25.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, et l'enveloppe contenant l'Offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une Offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix lors de l'ouverture des plis.
- Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle Offre correspondante substituée à la précédente, qui elle-même sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'une Offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et qu'elle est lue à haute voix lors de l'ouverture des plis.
- Les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'Offre correspondante. La modification d'une Offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et qu'elle est lue à haute voix lors de l'ouverture des plis.
- Seules les Offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 25.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le montant de l'Offre par lot le cas échéant, y compris les rabais



et leurs modalités d'imputation, les variantes (si cela est autorisé conformément à la Clause 13 des IS) le cas échéant, l'existence d'une Garantie de Soumission si elle est exigée, et tout autre détail que l'Acheteur juge utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'Offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. L'Acheteur ne doit ni se prononcer sur les mérites des Offres ni rejeter aucune des Offres (à l'exception des Offres reçues hors délais et en conformité avec l'article 23.1 des IS).

- 25.4 L'Acheteur établira un procès-verbal de la séance d'ouverture, qui comportera au minimum pour chaque Offre : le nom du Soumissionnaire et s'il y a retrait, remplacement de l'Offre ou modification, le montant de l'Offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et variante proposés, et l'existence ou l'absence d'une Garantie de Soumission si elle est exigée. Il sera demandé aux représentants des Soumissionnaires présents de signer le procès-verbal d'ouverture des plis. L'absence de la signature d'un Soumissionnaire ne porte pas atteinte à la validité et au contenu du procès-verbal. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Soumissionnaires.

E. Évaluation et comparaison des Offres

26. Confidentialité

- 26.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des Offres, et à la vérification de la qualification des Soumissionnaires, ou à la recommandation d'attribution du Marché ne sera fournie aux Soumissionnaires ni à aucune autre personne qui n'ait pas à participer à titre officiel à la procédure d'Appel d'Offres aussi longtemps que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée aux Soumissionnaires conformément à l'article 40 des IS.
- 26.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'Acheteur lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des Offres et de la vérification de la qualification des Soumissionnaires ou la prise de décision d'attribution peut entraîner le rejet de son Offre.

- 26.3 Nonobstant les dispositions de la clause 26.2 des IS, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, un Soumissionnaire qui souhaite entrer en contact avec l'Acheteur pour des motifs ayant trait à son Offre, devra le faire uniquement par écrit.

27. Qualification du Soumissionnaire

- 27.1 L'Acheteur déterminera à sa satisfaction si le Soumissionnaire répond aux critères de qualification spécifiés à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, Qualification.
- 27.2 La décision sera fondée sur l'examen des pièces justificatives des qualifications du Soumissionnaire soumises par le

- Soumissionnaire, conformément à la Clause 17.2 (c) des IS, Qualification.
- 27.3 Seuls les critères énumérés à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, 1. Qualification, doivent être utilisés au cours de cette étape d'évaluation.
- 27.4 Une décision positive sera une condition préalable à la qualification du Soumissionnaire et à l'évaluation continue de l'Offre du Soumissionnaire. Une décision négative entraînera la disqualification de l'offre.
- 28. Clarifications concernant les Offres**
- 28.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des qualifications et des offres techniques et financières des Soumissionnaires, l'Acheteur peut, à sa discréTION, demander à tout Soumissionnaire des clarifications sur son Offre, en lui accordant un délai raisonnable pour y répondre. Toute clarification soumise par un Soumissionnaire qui n'est pas une réponse à une demande de l'Acheteur ne sera pas prise en considération. La demande de clarifications et la réponse de l'Acheteur doivent être faites par écrit. Aucune modification, y compris toute augmentation ou diminution volontaire, des prix ou de la substance de l'offre ne sera demandée, offerte ou autorisée, sauf pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des IS 32.
- 28.2 Si un Soumissionnaire ne fournit pas des clarifications sur son Offre à la date et à l'heure fixées dans la demande de clarifications de l'Acheteur, son Offre peut être rejetée.
- 29. Divergences, réserves et omissions**
- 29.1 Lors de l'évaluation des Offres, les définitions suivantes s'appliquent :
- (a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations des Documents d'Appel d'Offres.
 - (b) Une « réserve » est la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation d'une disposition requise par les Documents d'Appel d'Offres ; et
 - (c) Une « omission » est l'absence totale ou partielle des renseignements et documents exigés par les Documents d'Appel d'Offres.
- 30. Conformité des Offres**
- 30.1 La détermination par l'Acheteur de la conformité d'une offre doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même, tel que défini dans les IS 11.
- 30.2 Une Offre conforme pour l'essentiel est une Offre conforme aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission importante. Les divergences, réserves ou omissions importantes sont celles qui :
- a) Si elles étaient acceptées,



- i) Limiteraient de manière importante la portée, la qualité ou les performances des Fournitures de Biens et Services Connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - ii) Limiteraient, d'une manière importante et non conforme aux Documents d'Appel d'Offres, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ;
- b) Si elles étaient rectifiées, seraient préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des Offres conformes pour l'essentiel.
- 30.3 L'Acheteur examinera les aspects techniques de l'Offre en application de l'article 16 des IS, notamment pour s'assurer que toutes les exigences de la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission importante.
- 30.4 L'Acheteur écartera toute Offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel aux Documents d'Appel d'Offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections aux divergences, réserves ou omissions importantes qui auraient été constatées.
- 31. Non-conformité, erreurs et omissions**
- 31.1 Lorsqu'une Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'Acheteur peut renoncer à toute non-conformité mineure dans l'Offre.
- 31.2 Lorsqu'une Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'Acheteur peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions mineures constatées dans l'Offre en comparaison avec la documentation requise par les Documents d'Appel d'Offres. Une telle demande ne peut, en aucun cas, porter sur un élément reflété dans le Montant de l'Offre. Le Soumissionnaire qui ne donnerait pas suite à cette demande peut voir son Offre rejetée.
- 31.3 Lorsqu'une Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'Acheteur rectifiera les non-conformités ou omissions mineures qui affectent le Montant de l'Offre. A cet effet, le Montant de l'Offre sera ajusté selon les DPAO uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément manquant ou non conforme.
- 32. Correction des erreurs arithmétiques**
- 32.1 Lorsqu'une Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'Acheteur en rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

- a) S'il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera rectifié, à moins que, de l'avis de l'Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera rectifié ;
- b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera rectifié ; et
- c) S'il existe une contradiction entre le montant indiqué en lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant ne soit entaché d'une erreur arithmétique, auquel cas, en cas de marché à prix unitaires, le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas a) et b) ci-dessus.

32.2 Le Soumissionnaire sera tenu d'accepter les rectifications des erreurs arithmétiques effectuées. En cas de refus des rectifications apportées conformément à l'article 32.1 des IS, son Offre sera rejetée.

33.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison des Offres, l'Acheteur convertira tous les prix des Offres exprimés en diverses monnaies dans la monnaie spécifiée dans les DPAO.

33. Conversion en une seule monnaie

34. Marge de préférence

35. Evaluation des offres

34.1 Sauf stipulation contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence ne sera accordée.

35.1 Pour évaluer les Offres, l'Acheteur utilisera les critères et méthodes définis dans cet article, à l'exclusion de tout autre critère ou méthode d'évaluation.

35.2 Pour évaluer une Offre (le mode d'évaluation étant par article ou par lot), l'Acheteur prendra en compte les éléments ci-après :

- a) Le Montant de l'Offre indiqué suivant les dispositions de la Clause 14 des IS ;
- b) Les ajustements apportés au prix pour rectifier les erreurs arithmétiques en application de l'article 32.1 des IS ;
- c) Les ajustements imputables aux rabais offerts en application de l'article 14.4 des IS ;
- d) Les ajustements des prix en raison de non-conformités mineures quantifiables, conformément à la Clause 31.3 des IS ;
- e) La conversion en une seule monnaie des montants résultant des opérations a) à d) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 33 des IS ;



- f) Les ajustements résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation additionnels figurant à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation, 2. Evaluation.

35.3 L'effet éventuel des formules de révision des prix figurant dans le Cahier des Clauses Administratives qui seront appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des Offres.

35.4 Lorsque les Documents d'Appel d'Offres prévoient que les Soumissionnaires pourront indiquer le montant de chaque lot séparément, la méthode d'évaluation permettant de déterminer la combinaison de la moins-disante des Offres pour l'ensemble des lots compte tenu de tous les rabais offerts dans le Formulaire de Soumission de l'Offre, sera précisée dans la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation.

35.5 Lors de l'évaluation des Offres, l'Acheteur exclura et ne prendra pas en compte :

- a) dans le cas de Fournitures fabriquées dans le pays de l'Acheteur, des taxes de vente ou autres taxes du même type dues sur le montant des Fournitures de Biens en cas d'attribution du Marché au Soumissionnaire ;
- b) dans le cas de Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, déjà importées ou à importer, des droits de douane et autres taxes à l'importation prélevées sur les Biens importés, les taxes de vente et autres taxes similaires à payer sur les Biens, en cas d'attribution du Marché au Soumissionnaire.
- c) dans le cas de Services Connexes, les droits de douane, taxes de vente et autres taxes à payer sur les Services Connexes en cas d'attribution du Marché au Soumissionnaire ;
- d) de toute provision éventuelle pour révision des prix pendant la période d'exécution du Marché, lorsqu'elle est prévue dans l'Offre.

35.6 Pour évaluer l'Offre, l'Acheteur peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'Offre indiqué en application de la clause 14 des IS, tels que les caractéristiques, la performance et leurs conditions générales d'achat de Fourniture des Biens et de Services Connexes. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des Offres, sauf spécification contraire dans la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation. Les critères à utiliser et la méthode d'application seront comme indiqué à la Section III, Critères de Qualification et d'Evaluation.

- 35.7 Si l'Offre évaluée la moins-disante est nettement inférieure à l'estimation faite par l'Acheteur, l'Acheteur demandera au Soumissionnaire de fournir le sous-détail des prix pour tout prix des Tableaux de Prix, aux fins d'établir que ces prix sont compatibles avec la méthodologie, les exigences relatives aux fournitures et l'échéancier proposé. Si une ou plusieurs incohérences sont mises en évidence ou si un Soumissionnaire ne fournit pas le sous-détail des prix requis, l'Offre sera déclarée non conforme et rejetée.
- 36. Comparaison des Offres**
- 37. Droit de l'Acheteur d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres**
- 36.1 L'Acheteur comparera le Montant évalué des Offres conformes pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres afin de déterminer l'Offre évaluée la moins-disante en application de l'article 35.2 des IS.
- 37.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Offre et d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du Marché

- 38. Critères d'attribution**
- 39. Droit de l'Acheteur de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché**
- 40. Notification de l'attribution du Marché**
- 38.1 Sous réserve des dispositions de l'article 37.1, l'Acheteur attribuera le Marché au Soumissionnaire qualifié, conformément à la Clause 27 des IS, dont l'Offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres.
- 39.1 Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Fournitures de Biens et de Services Connexes initialement spécifiée à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques, pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les DPAO, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.
- 40.1 Avant l'expiration du délai de validité des Offres, l'Acheteur notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son Offre a été retenue. A cette fin, la lettre d'acceptation jointe au Documents d'appel d'offres sera utilisée. La lettre de notification, laquelle il est fait référence ci-après et dans le Marché, sera intitulée « Lettre d'Acceptation » comportera le montant que l'Acheteur devra régler au Fournisseur pour l'exécution du Marché, montant auquel il est fait référence ci-après et dans les documents contractuels sous le terme de « Montant du Marché ». L'Acheteur notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.



- 40.2 Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.
- 40.3 L'Acheteur répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification de l'attribution du marché selon les dispositions de la Clause 40.1 de IS, aura présenté par écrit à l'Acheteur une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.
- 41. Signature du Marché**
- 41.1 Dans les meilleurs délais après la Notification d'attribution, l'Acheteur enverra au Soumissionnaire retenu l'Acte d'engagement.
- 41.2 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de l'Acte d'Engagement, le Soumissionnaire retenu le renverra à l'Acheteur après l'avoir daté et signé.
- 41.3 Nonobstant les dispositions de l'article 41.2 des IS, si la signature de l'Acte d'engagement est empêchée par toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou produits, systèmes ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou produits, systèmes ou services, le Soumissionnaire ne sera pas lié par son Offre. Cependant ceci est à la condition expresse que le Soumissionnaire soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et de KfW, que la signature de l'Acte d'engagement n'a pas été empêchée pour une cause imputable au Soumissionnaire, pour cause de retard dans la mise en œuvre de formalités, y compris l'obtention de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à l'exportation des biens ou produits, systèmes ou services dans le cadre des dispositions du Marché.
- 42. Garantie de bonne exécution**
- 42.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification d'attribution de l'Acheteur, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution¹ conformément au CCAG, en utilisant à cette fin le Formulaire de garantie de bonne exécution inclus dans la Section X, Formulaires du Marché. Les Soumissionnaires sont libres d'utiliser toute banque de bonne réputation acceptable par l'Acheteur aux fins de l'émission de la garantie de bonne exécution requise, sous réserve que toutes les conditions de la Clause 42 des IS et du CCAG soient remplies sans exception. La banque émettrice aura une banque correspondante dans le pays de l'Acheteur.

¹ Les obligations ne sont autorisées qu'avec l'accord préalable de KfW.

- 42.2 Si l'attributaire ne fournit pas la Garantie de bonne exécution ainsi que mentionné ci-dessus, ou s'il ne signe pas l'Acte d'engagement, l'Acheteur aura la faculté d'annuler l'attribution du Marché et de saisir la Garantie de Soumission, auquel cas l'Acheteur attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre est qualifiée, conformément à la Clause 27 des IS et jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres.



Section II. Données particulières de l'appel d'Offres

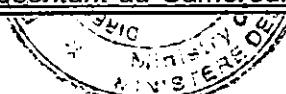
Les données spécifiques suivantes concernant les biens à acquérir complètent ou modifient les dispositions des Instructions aux soumissionnaires (IS). En cas de conflit, les dispositions des présentes l'emportent sur celles des IS.

Clause des IS	A. Introduction
IS 1.1	<p>Le n° d'invitation pour l'Offre est : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert N°00019/AOIO/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 du 04 décembre 2025</p> <p><u>LOT 1</u> : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI</p> <p><u>LOT 2</u> : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI</p> <p>Un soumissionnaire peut soumettre une offre pour chaque lot et en être adjudicataire. Par conséquent, en cas de soumission pour les 02 Lots, le soumissionnaire produira séparément une offre pour chaque Lot.</p>
IS 1.1	<p>Nom de l'Acheteur : <i>Le Ministre des Finances du Cameroun</i></p>
IS 1.1	<p>Nombre et N° d'identification de l'AOI : Avis d'Appel d'Offres International Ouvert N°00019/AOIO/MINFI/DGI/CCCM-AG/CIPM-MINFI/2025 du 04 décembre 2025 Pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'une infrastructure réseau et de liaisons d'interconnexion de secours pour les sites déconcentrés de la DGI en vue de l'implémentation du SIGIT</p>
IS 2.1	<p>Nom du projet : <i>Programme de Modernisation du Système d'Information de la DGI (PMSI-DGI)</i></p> <p>BMZ/2013/67/028/K/TW/ID/512.849</p>
B. Documents d'Appel d'Offres	
IS 7.1	<p>Aux seules fins d'obtention des clarifications uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :</p> <p><u>A l'attention de</u> : Directeur des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, Porte 402</p> <p>Adresse : 2 Rue de Narvik, Yaoundé – Cameroun, Immeuble DGI, 4ème étage, Porte 402</p> <p>Ville : Yaoundé</p> <p>Code postal : 237</p>

	<p>Pays : Cameroun Adresse électronique : pmsi.dgi.marches@gmail.com</p> <p>La date limite pour l'envoi des demandes de clarification est le : 27 janvier 2026 soit quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>La date limite pour l'envoi des réponses aux demandes de clarification est le : 31 janvier 2026, soit dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p>
IS 7.1	Site internet : www.impôts.cm
IS 7.1	<p>Une visite de site sera organisée par l'Acheteur au siège de la DGI le 07 janvier 2026 à 11 heures précises à la salle 400 de la DGI.</p> <p>Pour faciliter cette séance de travail, il est demandé aux candidats, autant que possible, et dans le cadre d'éventuelles demandes de clarifications, de soumettre toute question en rapport avec la visite, par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'Acheteur au moins une semaine avant la réunion. Le compte-rendu de la réunion de visite de site, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le dossier d'appel d'offres.</p> <p>La participation à cette visite et séance d'information n'est pas obligatoire.</p>

C. Préparation des Offres

IS 10.1	<p>Les langues de l'Offre sont : le français ou l'anglais.</p> <p>Toute correspondance sera échangée en français ou en anglais. La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés fournis par le Soumissionnaire sera le français ou l'anglais.</p>
IS 11.1	<p>En plus des documents exigés dans la clause 11 des IS, le Soumissionnaire devra joindre à son Offre les documents suivants démontrant :</p> <ol style="list-style-type: none"> qu'il est dûment autorisé par le fabricant à livrer au Cameroun dans le cadre du présent marché, les composants de matériels actifs et logiciels qu'il ne produit pas lui-même. A cet effet, les soumissionnaires doivent fournir des autorisations de fabricants selon le modèle joint en Section IV du présent DAO <i>qu'il exécutera le présent marché en s'appuyant sur une équipe d'intervention telle que définie à la Section VII (Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques), plus précisément au Point 3. Spécifications techniques (Capacité technique des soumissionnaires) du présent DAO :</i> <p>Pour ce faire, le soumissionnaire produira le CV daté et signé des membres de l'équipe d'intervention sur la base du modèle repris à la section IV du présent DAO. Il présentera aussi pour chaque intervenant, les copies des diplômes et certifications (le cas échéant).</p> <ol style="list-style-type: none"> <i>sa capacité à assurer, directement ou par l'intermédiaire d'un Représentant au Cameroun, le service après-vente (voir sections III</i>



	<p><u>et VII du présent DAO) ainsi que la maintenance du système d'information durant la période de garantie d'un (01) an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie.</u> Ainsi, le soumissionnaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Procéder aux mises à jour des logiciels et les routines de maintenances recommandées par chaque éditeur ou constructeur; ii. Intervenir en cas de défaillance d'une composante du système ; iii. <u>Assurer le changement des pièces défectueuses tout le changement de tout l'équipement en cas de nécessité</u> <p>L'intervention peut être faite à distance ou sur site selon le type d'intervention.</p> <p>Pour ce faire, le soumissionnaire produira tout document qui justifie de cette capacité, et en ce, y compris les accords passés avec un représentant au Cameroun ou toute autre preuve qu'il dispose d'une représentation au Cameroun.</p> <ul style="list-style-type: none"> d. qu'il dispose sur la base de bilans certifiés sur les trois (3) dernières années (2022, 2023, 2024) d'un ratio moyen e liquidités égal ou supérieur à 1.1 et d'un ratio moyen d'endettement égal ou inférieur à 100%. e. qu'il a réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) au moins égal à <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 :2.000.000 euros ; • Pour le LOT 2 :1.200.000 euros ; <p>A cet effet, le soumissionnaire devra produire les bilans correspondants, dûment certifiés.</p> f. sa capacité financière par une déclaration appropriée d'une banque prouvant qu'il est apte financièrement à exécuter le marché (à savoir disposer des avoirs liquides, lignes de crédit, autres) à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 :1.000.000 euros ; • Pour le LOT 2 :600.000 euros ; g. qu'il dispose d'une expérience de marchés de fourniture d'équipements informatiques à titre d'entrepreneur, de partenaire de groupement, de sous-traitant ou d'ensemblier, à savoir avoir réalisé ou contribué avec succès au cours des 5 (cinq) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024): <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 : au moins 3 marchés similaires d'une valeur équivalente minimum de 1.000.000 euros. • Pour le LOT 2 : au moins 3 marchés similaires d'une valeur équivalente minimum de 600.000 euros <p>Chaque référence devra être justifiée par les copies des pages pertinentes des marchés correspondants, ainsi que la preuve d'achèvement de la prestation correspondante ;</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- h. que ses éventuels sous-traitants lui ont marqué leur accord écrit afin d'intervenir pour le compte du soumissionnaire dans le cadre du présent appel d'offres, en joignant à son offre les accords de sous-traitance correspondants, selon le modèle joint en Section IV.

En outre, il joindra à sa proposition, les originaux des pièces suivantes :

- i) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres.
- ii) Une quittance d'achat du DAO au montant précisé au point 9 de l'avis d'appel d'offres.
- iii) Pour les soumissionnaires nationaux, une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- iv) Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois.

NB : Les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays.

- v) Une attestation de Conformité Fiscale certifiant que le soumissionnaire est en règle avec l'administration fiscale, datant de moins de trois mois.

NB : Les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays.

- vi) Une copie certifiée conforme du registre de commerce et des statuts définissant la forme juridique de l'Entreprise ainsi qu'une copie certifiée conforme de son numéro IFU (en original ou en photocopie légalisée dans l'offre originale).

NB : Les soumissionnaires étrangers devront fournir les documents identiques du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays.

- vii) Une déclaration d'engagement dûment remplie par ce dernier (datée, signée et cachetée) et attestant qu'il s'engage à respecter les principes d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus (voir modèle à la section IV du présent DAO) ;

- viii) Une caution de Soumission au montant précisé au point IS 19.1 des DPAO, obligatoirement accompagnée d'un récépissé CDEC ;

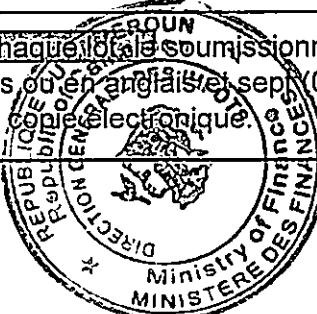
Les documents ci-après sont obligatoires et leur absence de la proposition du soumissionnaire au moment de l'ouverture des plis entraîne de facto le rejet de l'offre :

- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres
- La déclaration d'engagement dûment signée
- La caution de soumission assortie du récépissé CDEC
- La forme laitière de soumission de l'offre.



	Un délai supplémentaire pourra être accordé pour les autres pièces administratives.
IS 13.1	<p>Les Offres variantes sont autorisées. Elles devront présenter des spécifications techniques au moins égales à celles prescrites par le DAO.</p> <p>Un Soumissionnaire peut soumettre une Offre variante uniquement si elle est accompagnée d'une Offre pour la solution de base. L'Acheteur ne prendra en considération que les variantes proposées par le Soumissionnaire dont l'Offre pour la solution de base présente le meilleur rapport qualité/coût.</p>
IS 14.5	Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables.
IS 14.7	L'édition des Incoterms applicable est celle des Incoterms 2022.
IS 14.8	<p>Sous réserve des conventions fiscales internationales, le marché objet de la présente consultation sera conclu conformément à la législation fiscale et douanière en vigueur.</p> <p>En plus de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 19,25% (du montant HT) et des droits et taxes de douanes qui seront pris en charge par l'Etat du Cameroun, tous les autres impôts, droits et taxes découlant de l'exécution des marchés, y compris la parafiscalité, devront être présentés séparément.</p> <p>Les droits et taxes à considérer sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droits d'enregistrement de 3% ; - l'impôt sur le revenu de 2.2% ou 5.5% en fonction du régime d'impôsition (pour les entreprises locales) / Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) pour les entreprises étrangères de 3% ; <p>La Proposition financière doit contenir une estimation séparée pour tous les impôts et taxes, afin d'assurer une comparaison et une évaluation des offres sur la base des prix nets hors taxes.</p> <p>Le marché sera conclu toutes taxes comprises, avec des financements du bailleur (KFW) à hauteur de leurs montants hors taxes.</p>
IS 14.8 (b) (i)	<p>Lieu de destination convenu :</p> <p><u>LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DGI et DGE à Yaoundé et 38 sites principaux de la DGI répartis dans les régions Centre, Admaoua, Est, Extrême Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest pour la mise en œuvre d'une solution SD-WAN - 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers répartis dans les régions Centre, Adamaoua, Est, Extrême Nord, Littoral, Nord, Ouest et Sud pour la mise en œuvre d'un réseau LAN ; <p><u>LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DGI et DGE à Yaoundé et les 38 sites principaux de la DGI du LOT 1 pour la livraison et l'intégration de liaisons de secours satellites.

IS 15.1	<p>Les prix seront libellés en : EUROS.</p> <p>Le Soumissionnaire n'est pas tenu d'exprimer dans la monnaie du pays de l'Acheteur la fraction du prix de son Offre correspondant à des dépenses encourues dans cette même monnaie.</p>
IS 16.4	<p>LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI</p> <p>Le soumissionnaire devra proposer un lot de pièces de rechange (modem-routeur, carte, BUC, LNB, etc.) en fonction de la disponibilité de service garanti et du temps de remise en service.</p>
IS 17.2(a)	L'Autorisation du Fabricant est requise pour les éléments principaux comme définis à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.
IS 17.2 (b)	Un service après-vente est requis (voir IS11.1 et la section VII Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécification techniques).
IS 18.1	La période de validité de l'Offre sera de 120 jours.
IS 18.3 (a)	Non applicable
IS 19.1	<p>Une Garantie de Soumission est requise.</p> <p>La garantie doit être libellée en euros.</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou par une banque étrangère de premier ordre ayant un correspondant agréé au Cameroun (la liste des banques agréées au Cameroun figure dans la section IV du DAO) d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 : de 10.000 euros ; • Pour le LOT 2 : de 6.000 euros. <p>La caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.</p> <p>Les cautionnements présentés dans le cadre de cet appel d'offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément au point II de la lettre Circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.</p>
IS 19.3 (c)	Autres types de garanties acceptables : Néant.
IS 20.1	<p>Pour chaque lot, le soumissionnaire soumettra n (01) original rédigé en français ou en anglais et sept (07) exemplaires en copie. Papier, ainsi qu'une copie électronique.</p>



	<p>Par conséquent, en cas de soumission pour les 02 Lots, le soumissionnaire produira séparément une offre pour chaque Lot.</p>
IS 20.2	<p>La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera en : un pouvoir de l'autorité compétente établi au nom du signataire de l'Offre.</p>
IS 21	<p>La Proposition (un original et sept copies papier ainsi qu'une copie électronique) doit être soumise dans deux enveloppes comprenant les documents suivants :</p> <p><u>Enveloppe de la proposition technique</u></p> <p>(1) Déclaration d'engagement (2) Formulaire EU-1.1 : Fiche de renseignement sur le soumissionnaire (3) Formulaire EU-1.2 : Fiche de renseignement sur chaque partie d'un GE (4) Formulaire CON-1 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges (5) Formulaire FIN-3.1 : Situation et performance financière (6) Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel moyen (7) Formulaire EXP-4 : Expérience (8) Formulaire de soumission de la proposition technique (9) Formulaire SPA-5.1 : Pièces de rechange (10) Formulaire Méthodologie d'intervention (11) Capacité de l'équipe d'intervention (12) Curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe d'intervention, copies des diplômes et certifications (le cas échéant) (13) Liste des fournitures et calendrier de livraison (voir Section VII) (14) Liste des services connexes et calendrier d'achèvement (voir Section VII) (15) Accord de sous-traitance (16) Modèle d'autorisation du fabricant (17) Projet de contrat de maintenance des équipements proposés couvrant une période de cinq (5) ans au-delà de la période de garantie d'un an (18) Tout document justifiant le service après-vente (19) Garantie de soumission (20) Quittance d'achat du DAG (21) Confirmation écrite autorisant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire (22) Tout autre document exigé au point IS 11.3.1 du DPAO, notamment les pièces administratives (points 1) à 15)</p> <p><u>Enveloppe de la proposition financière</u></p> <p>(1) Formulaire de soumission de Proposition financière (2) Tableau des prix (3) Tableau des coûts récurrents</p> <p>L'original et toutes les copies de la Proposition technique doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition technique », intitulé du marché, numéro de référence, nom et adresse du Consultant, et un avertissement « Ne pas ouvrir avant le [insérer la date et l'heure de la date limite de soumission des Propositions techniques]. »</p>

	<p>De la même manière, l'original et toutes les copies de la Proposition financière doivent être placés à l'intérieur d'une enveloppe scellée portant clairement la mention « Proposition financière » suivie de l'intitulé du marché, du numéro de référence, du nom et de l'adresse du Consultant et d'un avertissement « Ne pas ouvrir avec la Proposition technique ».</p> <p>Les enveloppes scellées contenant les Propositions techniques et financières sont placées dans une autre enveloppe, elle-même scellée. Cette dernière enveloppe portera l'adresse de la soumission, le numéro de référence du DAO, le nom de la mission, le nom et l'adresse du Consultant, et portera clairement la mention « Ne pas ouvrir avant le [insérer l'heure et la date de la date limite de soumission ».</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

D. Remise des Offres et ouverture des plis

IS 22.1	<p>Aux fins de remise des Offres, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :</p> <p>A l'attention de : Directeur des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts Adresse : 2 Rue de Narvik, Yaoundé – Cameroun</p> <p>Etage du bureau : Immeuble DGI, 4ème étage, Porte 402</p> <p>Ville : Yaoundé Code postal : 237 Pays : Cameroun</p> <p>La date et heure limites de remise des Offres sont les suivantes :</p> <p>Date : suivant l'avis d'appel d'offres</p> <p>Heure : 13 heures (heure du Cameroun)</p>
IS 25.2	<p>L'ouverture des offres techniques aura lieu à : Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Finances</p> <p>Adresse : salle de réunion sise au 2ème étage du bâtiment MINFI en face du Collège Montesquieu au quartier Mvog-Ada (Yaoundé)</p> <p>Etage du bureau : 2ème étage du bâtiment MINFI</p> <p>Ville : Yaoundé Pays : Cameroun</p> <p>Aucun nombre minimum d'Offres n'est requis pour procéder à l'ouverture des Offres.</p> <p>L'Acheteur communiquera à la Commission Interne de passation des Marchés du MINFI, la liste de ses représentants (y compris l'Assistance technique) à l'ouverture des plis.</p>

E. Évaluation et comparaison des Offres

IS 26	<p>Les représentants de l'Acheteur (y compris l'Assistance technique) à l'ouverture des plis (IS 25.2 du DPAO) participeront également à l'évaluation des offres.</p>
-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



IS 31.1	<p>Les dispositions de la Clause 31.1 des IS ne s'appliquent pas aux éléments classés comme éléments principaux de la Section VII.</p> <p>Pour les articles autres que les éléments principaux, pour lesquels aucun prix n'est indiqué dans le(s) tableau(x) de prix respectif(s), le prix de l'offre du soumissionnaire qualifié et substantiellement conforme le plus cher pour ces éléments sera utilisé dans la comparaison avec les autres offres qualifiées et substantiellement conformes. En l'absence d'un autre soumissionnaire fixant le prix de ces articles, le Consultant du projet peut estimer la valeur marchande de ces articles s'ils sont livrés dans le pays de l'Acheteur. Cette procédure de correction est limitée à un maximum de cinq (5) pour cent du prix total de la soumission dans un lot donné.</p>
IS 34.1	Une marge de préférence ne sera pas appliquée.
IS 35.6	<p>La méthode d'évaluation est la sélection fondée sur la qualité et le coût.</p> <p>Les propositions techniques seront évaluées sur la base des critères suivants</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conformité technique de l'offre et respect du calendrier de livraison, pour chacun des lots : <u>30 points</u> <ul style="list-style-type: none"> Non-conformité des équipements aux spécifications techniques (offre présentant des divergences, réserves et omissions importantes) et non-respect du calendrier de livraison : 0 point ; Conformité des équipements aux spécifications techniques avec divergence, réserves et omissions non substantielles et respect du calendrier de livraison : 20 points ; Conformité des équipements aux spécifications techniques sans divergence, réserves et omissions et respect du calendrier de livraison : 30 points. <p>Les offres non conformes (c'est-à-dire offres avec divergence, réserves et omissions substantielles, offres qui ne respectent pas la liste des fournitures et le calendrier de livraison, ou offres qui ne respectent pas la liste des services connexes et le calendrier d'achèvement) seront éliminées à ce stade de l'évaluation.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Capacité de l'équipe d'intervention : <u>35 points</u> <p>LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI</p> <p>Chef de projet : 12 points</p> <p>Qualification : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplôme BAC + 5 d'ingénieur informatique ou équivalent ; 2 points Certifié en gestion de projet <p>L'absence de certification est éliminatoire</p> <p>Expérience générale : 4 points</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 ans d'expériences en gestion de projets informatiques <ul style="list-style-type: none"> 10 années et plus = 4 points De 5 à 9 années = 3 points De 2 à 4 années = 2 points Un an d'expérience : 1 point

	<p>Pas d'expérience = 0 point.</p> <p><u>Expérience spécifique</u> : : 6 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant piloté au moins trois (3) projets durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) : <ul style="list-style-type: none"> 3 projets ou plus = 6 points 2 projets = 4 points 1 projet = 2 points 0 projet = 0 point <p>Un ingénieurs réseau : 8 points</p> <p><u>Qualification</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur réseaux et télécommunications ou équivalent : 2 points ; - Certifié niveau expert en Routing and Switching, dans le domaine de la sécurité informatique : <p>L'absence de certification est éliminatoire</p> <p><u>Expérience générale</u> : 3 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans d'expériences dans le domaine des réseaux informatiques <ul style="list-style-type: none"> 5 années et plus = 3 points De 3 à 4 années = 2 points 1 à 2 années = 1 point Pas d'expérience = 0 point <p><u>Expérience spécifique</u> : 3 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant déployé au moins trois réseaux équivalents avec la technologie SD-WAN durant les 5 (cinq) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) : <ul style="list-style-type: none"> 3 réseaux ou plus = 3 points 2 réseaux = 2 points 1 réseau = 1 point Moins de 1 réseau = 0 point <p>Deux (2) techniciens qualifiés pour l'installation et le brassage d'équipements : 5 points chacun</p> <p><u>Qualification</u> : 1 point</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme BAC + 2 en informatique ou équivalent : 1 point <p><u>Expérience générale</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans d'expériences dans le domaine de l'installation et le brassage d'équipements <ul style="list-style-type: none"> 5 années et plus = 2 points 1 à 4 années = 1 point Pas d'expérience = 0 point <p><u>Expérience spécifique</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant contribué au moins à trois (3) projets similaires durant les 5 (cinq) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) : <ul style="list-style-type: none"> 2 projets ou plus = 2 points 1 projet = 1 point 0 projet = 0 point <p>Un membre de l'équipe d'intervention aura une expérience en sécurité et santé du travail ainsi qu'en gestion des déchets/équipements obsolètes/e-waste : 5 points</p> <p>LOT 2 Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<p>Chef de projet : 12 points</p> <p><u>Qualification</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme BAC + 5 d'ingénieur informatique ou équivalent ; 2 points - Certifié en gestion de projet : <p>L'absence de certification est éliminatoire</p> <p><u>Expérience générale</u> : 4 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 ans d'expériences en gestion de projets informatiques <ul style="list-style-type: none"> 10 années et plus = 4 points De 5 à 9 années = 3 points De 2 à 4 années = 2 points Un an d'expérience : 1 point Pas d'expérience = 0 point. <p><u>Expérience spécifique</u> : 6 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant piloté au moins trois (3) projets durant les 5 (cinq) dernières années(2021, 2022, 2023, 2024, 2025) : <ul style="list-style-type: none"> 3 projets ou plus = 6 points 2 projets = 4 points 1 projet = 2 points 0 projet = 0 point <p>Un ingénieurs réseau : 8 points</p> <p><u>Qualification</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur réseaux et télécommunications ou équivalent : 2 points ; - Certifié niveau expert en Routing and Switching, dans le domaine de la sécurité informatique : <p>L'absence de certification est éliminatoire</p> <p><u>Expérience générale</u> : 3 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans d'expériences dans le domaine des réseaux informatiques <ul style="list-style-type: none"> 5 années et plus = 3 points De 3 à 4 années = 2 points 1 à 2 années = 1 point Pas d'expérience = 0 point <p><u>Expérience spécifique</u> : 3 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant déployé au moins trois réseaux équivalents avec la technologie VSAT ou par satellite durant les 5 (cinq) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) : <ul style="list-style-type: none"> 3 réseaux ou plus = 3 points 2 réseaux = 2 points 1 réseau = 1 point Moins de 1 réseau = 0 point <p>Deux (2) techniciens qualifiés pour l'installation et le brassage d'équipements VSAT : 5 points chacun</p> <p><u>Qualification</u> : 1 point</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme BAC + 2 en informatique ou équivalent : 1 point <p><u>Expérience générale</u> : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ans d'expériences dans le domaine de l'installation et le brassage d'équipements <ul style="list-style-type: none"> 5 années et plus = 2 points 4 à 4 années = 1 point Pas d'expérience = 0 point <p><u>Expérience spécifique</u> : 2 points</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Ayant contribué au moins à trois (3) projets similaires durant les 5 (cinq) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) :
 - 2 projets ou plus = 2 points
 - 1 projet = 1 point
 - 0 projet = 0 point

Un membre de l'équipe d'intervention aura une expérience en sécurité et santé du travail ainsi qu'en gestion des déchets/équipements obsolètes/e-waste : 5 points

3. *Méthodologie d'intervention : : 35 points*

Calendrier prévisionnel : 5 points

Approche et organisation de l'intervention : 10 points

Stratégie de formation et de transfert de compétences : 5 points

Pertinence et cohérence des dispositions prises pour fournir toute la documentation requise, y compris le cahier de recettes : 5 points

Qualité des dispositions prises afin de garantir le respect des exigences de la KfW en matière environnementale et sociale (sécurité et santé au travail, gestion des déchets électroniques..., PC, serveurs, Climatiseurs etc..) : 5 points

Respect des exigences de maintenance et de services après-vente : 5 points

Seules les propositions techniques ayant un score égal ou supérieur à 75 points sont évaluées financièrement.

Les pondérations attribuées aux Propositions techniques (T) et financières (F) sont les suivantes :

WT = 80 %, et

WF = 20 %

Le score technique pondéré est calculé de la manière suivante :

PT = WT * T, avec

PT = note technique pondérée (points) d'une offre technique,

T = score technique (points) selon l'évaluation technique,

WT = poids de l'offre technique (en pourcentage)

Le score financier pondéré est calculé de la manière suivante :

PF = WF * Co/C, avec

PF = score financier (points) d'une Proposition financière,

WF = poids de l'offre financière (en pourcentage)

C = prix moyen évalué de la Proposition financière,

Co = prix moyen évalué de moins disant de toutes les Propositions financières



	et le score global est calculé de la sorte : $P = PF + PT$
F. Attribution du Marché	
IS 38	Conformément au point 35.6, l'Acheteur attribuera le marché présentant le meilleur rapport qualité/coût.
IS 39.1	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage de : 20% Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage de : 20%

Section III. Critères de qualification et d'évaluation

La présente section contient tous les facteurs, méthodes et critères que l'Acheteur utilisera pour évaluer les Offres et s'assurer qu'un Soumissionnaire possède les qualifications requises. Aucun autre facteur, méthode ou critère ne sera utilisé.

Table des Matières

1. Qualification (IS 27).....	54
2. Evaluation (IS 35)	63
3. Préférence Nationale (IS 34)	65



1. Qualification (IS 27)

Tous les documents de qualification énumérés ici (y compris les formulaires joints et les pièces justificatives requises) doivent être soumis conformément aux Clauses 25 et 27 des IS, et seront évalués en premier ; seules les offres ayant réussi la qualification feront l'objet d'une évaluation plus poussée.

1.1 La soumission des documents de qualification est composée de :

- (1) Formulaire de Soumission de l'Offre, Déclaration d'engagement et Éligibilité (Tableau 1)

Le Soumissionnaire doit satisfaire aux exigences du Tableau 1 et soumettre les formulaires et les documents justificatifs requis ; les formulaires fournis dans le présent document d'appel d'offres ne peuvent pas être modifiés, mais uniquement remplis conformément aux instructions du présent document d'appel d'offres.

Obligatoire ou facultatif (lorsque cela est requis) + procuration.

- (2) Antécédent en matière de non-exécution des contrats (Tableau 2)

Les deux formulaires doivent être dûment remplis et signés ; toute non-exécution pendant la période requise indiquée dans le formulaire CON-2 entraînera la disqualification de l'offre du Soumissionnaire.

- (3) Situation et performances financières (Tableau 3)

Les Soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences du Tableau 3 et soumettre les formulaires et les documents justificatifs requis ; les formulaires fournis dans le présent document d'appel d'offres ne peuvent pas être modifiés, mais uniquement remplis conformément aux instructions du présent document d'appel d'offres.

- (4) Expérience (Tableau 4)

Soumission du nombre requis de références (expériences/contrats similaires).

- (5) Capacité technique, pièces de rechange et agent local (le cas échéant) (Tableau 5)

Présentation de l'information requise, en réponse aux exigences énoncées à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.

Les Soumissionnaires doivent produire un document démontrant leur capacité à assurer, directement ou par l'intermédiaire d'un Représentant au Cameroun, le service après-vente (voir sections III et VII du présent DAO) ainsi que la maintenance des équipements fournis selon les exigences de la section VII du DAO.

1.2 Exigences et Critères

Les tableaux suivants décrivent les exigences et les critères de qualification, conformément à la Clause 27 des IS et à la Section III (Qualification), qui doivent être respectés par chaque Soumissionnaire. En utilisant exclusivement les exigences et critères spécifiés ci-après. Aucun facteur qui n'est pas défini dans cette section ne pourra être utilisé pour l'évaluation de la Qualification du Soumissionnaire.

Tableau 1

No.	Critère de Qualification		Entité unique	Spécification de conformité			Documentation
	Objet	Spécification		Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
1. Formulaire de Soumission de l'Offre, Déclaration d'engagement et Éligibilité							
1.1	Formulaire de Soumission de l'Offre	Soumission conforme à la Section III, Qualification	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de Soumission de l'Offre
1.2	Déclaration d'Engagement	Soumission conforme à la Clause 12 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Déclaration d'engagement
1.3	Procuration	Soumission conforme à la Clause 20.2 des IS	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Procuration (format libre)
1.4	Accord de groupement d'entreprises	Accord de GE ou Lettre d'intention (en cas de GE), conformément à la Clause 4.1 des IS.	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Pages pertinentes de l'accord de groupement existant ou Lettre d'intention (format libre).
1.5	Nationalité	Conforme à l'article 4.3 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2 (en cas de GE), avec pièces jointes
1.6	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.2 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de Soumission de l'Offre
1.7	Éligibilité au financement de KfW	Ne pas être en situation d'inéligibilité au financement de KfW, tel que décrite à l'article 4.3 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de Soumission de l'Offre
1.8	Entreprise publique	Conforme à l'article 4.3 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2 (en cas de GE), avec pièces

							Jointes
1.9	Tout autre critère d'éligibilité énoncé aux IS 11.1 du DPAC	Conforme à l'article 11.1 des IS	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de Soumission de l'Offre

Tableau 2

No.	Objet	Spécification	Entité unique	Spécification de conformité			Documentation	
				Groupement d'Entreprises (existant ou prévu)				
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie		
2. Antécédents en matière de non-exécution de marché								
2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Soumissionnaire au cours des 5 (cinq) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) ² .	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère ³ .	Sans objet	Formulaire CON - 2	
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission par l'Acheteur ou du retrait de l'Offre au cours	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission conformément à l'article 4.4 des IS ou du retrait d'une Offre conformément à l'article 19.9 des IS.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire de Soumission de l'Offre	

² Un marché sera considéré en défaut d'exécution lorsque (a) sa résiliation n'a pas été contestée par le Fournisseur, y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais entièrement réglés contre le fournisseur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels une décision de l'Acheteur a été renversée par le mécanisme de règlement des litiges.

³ Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Soumissionnaire en tant que membre d'un GE.

	de son délai de validité						
2.3	Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter un total supérieur à 100% (cent pour cent) du montant total des fonds propres, dans l'hypothèse où l'ensemble des litiges en cours serait tranché à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire CON - 2

Tableau 3

Criteres de Qualification	Spécification	Entité unique	Spécification de conformité			Documentation	
			Gouppement d'Entreprises (existant ou prévu)				
			Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie		
Situation et Performance Financières							
3.1	Capacité financière	Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par l'Acheteur pour les trois (3) dernières années (2022, 2023, 2024) démontrant la solvabilité actuelle du Soumissionnaire, basée sur les critères suivants :	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes Etats financiers certifiés

Tableau 3

Critères de Qualification			Spécification de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises (existant ou prévu)			Exigences de Soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation et Performance Financières							
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	Conformément au point 1.1.1 des données particulières de l'appel d'offres et sur la base des bilans correspondants avoir un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) dernières années (2022, 2023 et 2024) égal au double de la valeur du montant du marché, soit un chiffre d'affaires de : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 : 2.000.000 euros. • Pour le LOT 2 : 1.200.000 euros 	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) de la spécification	Doit satisfaire à quarante pour cent (40%) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2 Bilans certifiés
3.3	Accès aux liquidités	Capacité financière par une déclaration appropriée d'une banque prouvant qu'il est apte financièrement à exécuter le marché (à savoir disposer des avoirs liquides, lignes de crédit, autres) à hauteur : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1 : 1.000.000 euros. • Pour le LOT 2 : 600.000 euros 	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) de la spécification	Doit satisfaire à quarante pour cent (40%) de la spécification	Lettre de liquidité émise par les banquiers du Soumissionnaire (format libre)

Tableau 4

Critères de Qualification			Spécification de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises (existant ou prévu)		Exigences de Soumission	
				Toute Partie combinée	Chaque Partie	Une Partie	
4. Expérience							
	Expérience similaire	<p>Un nombre minimum de marchés similaires⁴ (pour chaque Lot) spécifiés ci-dessous qui ont été menés de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel⁵ à titre de Fournisseur ou de membre de GE⁶ pendant les cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le LOT 1: au moins 3 marchés similaires d'une valeur équivalente minimum de 1.000.000 euros. • Pour le LOT 2: au moins 3 marchés similaires d'une valeur équivalente minimum de 600.000 euros. 	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère ⁷	Sans objet	Sans objet	<p>Formulaire EXP – 4.1 (un formulaire par marché)</p> <p>copies des pages pertinentes des marchés correspondants + preuve d'exécution satisfaisante</p>

⁴ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes/technologies et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII - Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée pour ce critère.

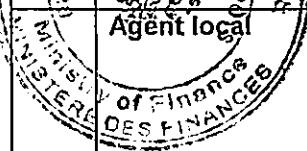
⁵ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus du Marché.

⁶ Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un GE ou qu'un sous-traitant au titre de ce critère, seule la part spécifique du Soumissionnaire et non celle du GE devra être prise en considération.

⁷ Dans le cas d'un GE, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être combinés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le GE répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chaque marché étant équivalent ou supérieur au montant minimum requis, peut être agrégé.

Tableau 5

Critères de Qualification			Spécification de conformité			Documentation						
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises (existant ou prévu)		Exigences de Soumission						
				Toute Partie combinée	Chaque Partie	Une Partie						
5. Capacité technique, service après-vente, agent local et méthodologie												
5.1	Service après-vente	<p>Pouvoir assurer, directement ou par l'intermédiaire d'un Représentant au Cameroun, le service après-vente ainsi que la maintenance des équipements et logiciels fournis durant la période de garantie d'un an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie. Les exigences du niveau de services sont (délais décomptés à partir du signalement de l'incident):</p> <table border="1"> <tr> <td>Pour le LOT 1 (équipements)</td> <td>Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires)</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 24 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 8 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 8 heures maximum pour les autres sites </td> </tr> </table>	Pour le LOT 1 (équipements)	Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires)	<ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 24 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 	<ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 8 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 8 heures maximum pour les autres sites 	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Les documents justificatifs requis à la Section VII, Voir formulaire à la section IV Méthodologie d'intervention.	
Pour le LOT 1 (équipements)	Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires)											
<ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 24 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 	<ul style="list-style-type: none"> Délais d'intervention durant les jours ouvrables : <ul style="list-style-type: none"> 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; 8 heures maximum pour les autres sites. Temps d'interruption accepté : <ul style="list-style-type: none"> 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 8 heures maximum pour les autres sites 											

		<ul style="list-style-type: none"> o 24 heures maximum pour les autres sites • <u>Délais de résolution de problème majeur</u> (impact sur les performances des services) : <ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 24 heures maximum pour les autres sites ; • <u>Délais de résolution de problème mineur</u> (aucun impact sur le service) : une semaine au maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Délais de résolution de problème majeur</u> (impact sur les performances des services) : <ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 8 heures maximum pour les autres sites ; • <u>Délais de résolution de problème mineur</u> (aucun impact sur le service) : une semaine au maximum. 					
		Si cela est exigé à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques, le Soumissionnaire doit confirmer la disponibilité des pièces de recharge.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire SPA - 5.1, et tout document à l'appui tel qu'exigé à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.	
5.3		<p>Le soumissionnaire doit assurer la maintenance (pièces et main d'œuvre) des équipements à fournir durant la période de garantie d'un (01) an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie. Durant cette période, le soumissionnaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Maintenance préventive</u> : Faire les mises à jour des logiciels, appliquer les patchs de sécurité, faire les routines de maintenances recommandées par chaque éditeur ou constructeur. Le soumissionnaire doit envoyer un compte rendu de la visite préventive au plus tard une semaine après la visite. • <u>Maintenance curative</u> : Intervenir en cas de défaillance d'une composante de la solution. 	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Les documents justificatifs requis à la Section VII, Voir formulaire à la section IV Méthodologie d'intervention.	

		<p>L'intervention peut être faite à distance ou sur site selon le type de la panne et les préférences de la DGI.</p> <p>Assurer le changement des pièces défectueuses ou le changement de tout l'équipement en cas de nécessité.</p>					
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

2. Évaluation (IS 35)

2.1 Critères d'évaluation (IS 35.6)

L'évaluation d'une Offre visant des Biens par l'Acheteur tiendra compte, en plus du prix de l'Offre soumis en application des dispositions de la Clause 14.8 des IS, un ou plusieurs des facteurs ci-après, tel que précisé à l'article 35.2(f) des IS en utilisant les critères repris au point IS 35.6 des DPAO et en procédant de la manière suivante :

Étape1 : Évaluation de la proposition technique

1. Évaluation de la conformité technique de l'offre et du respect du calendrier.
2. Capacité de l'équipe d'intervention.
3. Évaluation de la méthodologie d'intervention

Étape2 : Évaluation de la proposition financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont les propositions techniques ont obtenu un score égal ou supérieur à **75 points** seront évaluées.

Attendu que les coûts de fonctionnement et de maintenance du système qui fait l'objet du marché représentent une partie importante du coût total du système, les coûts récurrents correspondants seront évalués selon les principes donnés ci-après, en incluant le coût des éléments de coût récurrent pendant la période de fonctionnement initiale indiquée ci-après, à savoir en prenant en compte les prix fournis par chaque soumissionnaire dans le tableau des coûts récurrents de la section 3 Formulaires de soumission de l'offre.

Les coûts pris en compte dans l'évaluation financière sont les montants repris dans le formulaire de soumission de l'offre du soumissionnaire (prix hors retenue à la source) auxquels on ajoute le montant repris sous la rubrique PRIX TOTAL DES COUTS RECURRENTS du tableau des coûts récurrents. Ces coûts récurrents doivent couvrir une période de possession ou d'utilisation de cinq (5) ans (au-delà de la période de garantie d'un an).

Les offres financières sont comparées pour chaque lot. L'évaluation financière doit identifier la meilleure offre financière pour chaque lot, en tenant compte des éventuelles remises faites par les soumissionnaires.

NB : Le prix de marché correspond au prix repris dans le formulaire de soumission de l'offre ; **prix qui n'inclut pas les coûts récurrents**.

Le score financier pondéré est calculé de la manière suivante :

$$PF = WF * Co/C, \text{ avec}$$

PF = score financier (points) d'une Proposition financière,

WF = poids de l'offre financière, à savoir 20 %

C = prix évalué de la Proposition financière,

Co = le prix évalué le moins disant de toutes les Propositions financières

Étape 3 : Calcul de la note finale et classement des offres

Le score global est calculé de la sorte :



$P = PF + PT$, sachant que $PT = WT * T$, avec

PT = note technique pondérée (points) d'une offre technique,

T = score technique (points) selon l'évaluation technique,

WT = poids de l'offre technique (à savoir 80 %)

Les offres sont alors classées en fonction du score global.

Le marché est alors attribué au soumissionnaire présentant la note globale la plus élevée.

3. Préférence Nationale (IS 34)

Non applicable.



Section IV. Formulaires de Soumission

Liste des formulaires

Déclaration d'Engagement.....	67
Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes morales	71
Formulaire ELI - 1.1 : Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire.....	72
Formulaire ELI - 1.2 : Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GE.....	74
Formulaire CON - 1 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges	76
Formulaire FIN - 3.1 : Situation et performance financières	81
Formulaire FIN - 3.2 : Chiffre d'affaires annuel moyen.....	84
Formulaire EXP - 4.1 : Expérience	85
Formulaire de Soumission de l'Offre technique	87
Formulaire SPA - 5.1 : Pièces de rechange.....	89
Méthodologie d'intervention	90
Capacité de l'équipe d'intervention	91
Curriculum Vitae (CV) des membres de l'équipe d'intervention	92
Modèle d'accord de sous-traitance.....	95
Modèle d'autorisation du fabricant	96
Garantie de Soumission	97
Formulaire de Soumission de la proposition financière.....	99
Tableaux de Prix	102
Tableau de prix des Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, à importer	103
Tableau de prix des Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, déjà importées	105
Tableau de prix des Fournitures fabriquées dans le pays de l'Acheteur	107
Tableau des coûts récurrents	109
Liste des banques et des compagnies d'assurance agréées au Cameroun	110

Déclaration d'Engagement

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

(« Contrat »)¹

À :

(« Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage ² qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint-venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint-venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - 2.2) avoir été condamnés par une décision judiciaire ou une décision administrative définitive ou fait l'objet d'une enquête/inctuplation pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions pénales liées au terrorisme, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ou fait l'objet de sanctions (financières) et/ou d'embargos imposés par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne. Ce critère d'exclusion s'applique également aux personnes morales dont la majorité des parts est détenue ou contrôlée de facto par des personnes physiques ou morales qui ont fait l'objet de tels jugements, décisions administratives, sanctions (financières) et/ou embargos et, dans le cas de sanctions (financières) et/ou d'embargos, qui continuent à faire l'objet de ces mesures restrictives ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
 - 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq (05) dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas

¹ Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.

² Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client ou selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.

fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5) n'ont pas rempli les obligations fiscales en vigueur concernant le paiement des impôts dans le pays de résidence fiscale et le pays d'origine du maître d'ouvrage (*les contractants établis dans les pays de l'annexe 1 (<https://www.consilium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/>) doivent présenter, au moment de l'attribution du marché/de la révision du contrat, en plus de la déclaration d'engagement, une déclaration de conformité fiscale (annexe 1 de la déclaration d'engagement) dûment remplie et contresignée par une personne habilitée à cet effet. Celle-ci fait partie intégrante du contrat. En cas de non-présentation, le contractant risque d'être exclu de la procédure de passation des marchés. Pour les contractants établis dans des pays ne figurant pas sur la liste de l'annexe 1, seule la déclaration d'engagement doit être présentée, et non la déclaration de conformité fiscale*);

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ; ou

2.7 s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.

3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

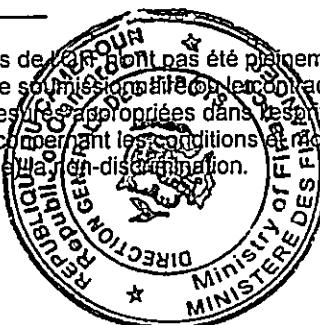
3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus

- d'appel d'offres du présent Contrat ;
- ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
5. Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :
- 6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture, ni aucun de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique possible de Sanctions ou de violation des Directives pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique possible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;
- 6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et
- 6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ³ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.
7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint-venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint-venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations

³ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire et le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.



financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : _____

En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁴ _____

Signature

En date du :

⁴ Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services. La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.

annexe 1 de la déclaration d'engagement

Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes morales

Nom de l'entreprise

Par ma signature, je certifie que :

1. je suis en droit de faire cette déclaration au nom de l'entreprise susmentionnée ;
2. l'entreprise s'acquitte en bonne et due forme de tous les impôts, conformément à la législation fiscale du pays dans lequel elle est établie ;
3. l'entreprise n'est pas ou n'a pas été impliquée dans des procédures judiciaires concernant son imposition, ni actuellement, ni par le passé ;
4. l'entreprise s'acquittera en bonne et due forme des impôts qui pourraient être dus dans le cadre de la fourniture des prestations de services convenues par contrat ;
5. toutes les informations fournies et déclarations faites au préalable sont complètes, exactes quant à leur contenu et valables à l'heure actuelle.

.....
(Lieu)

.....
(Date)

.....
(Nom du Contractant)

.....
(Signature(s))



Formulaire ELI - 1.1 : Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée].

Date : [insérer]

N° AOI : [insérer]

Page [insérer] sur [insérer] pages

<p>Nom légal du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Soumissionnaire]</p>
<p>Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom légal de chaque partie : [insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</p>
<p>Pays où le Soumissionnaire est constitué ou a l'intention de se constituer en société : [indiquer le pays de constitution en société]</p>
<p>Année d'enregistrement du Soumissionnaire : [insérer l'année d'enregistrement du Soumissionnaire]</p>
<p>Adresse légale du Soumissionnaire dans le pays où il est enregistré : [insérer l'adresse légale dans le pays d'enregistrement du Soumissionnaire]</p>
<p>Renseignements sur le représentant autorisé du Soumissionnaire : Nom : [insérer le nom du représentant autorisé] Adresse : [insérer l'adresse du représentant autorisé] Numéro de téléphone/de télécopie : [insérer le n° de téléphone/de fax du représentant autorisé] Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant autorisé]</p>

1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes [cocher les cases] :

- Statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et/ou documents d'enregistrement de l'entité juridique nommée ci-dessus, conformément à la Clause 4.5 des IS.
- Dans le cas d'un GE, l'accord de GE ou la lettre d'intention de former un GE conformément aux dispositions de l'article 4.1 des IS.
- Dans le cas d'une entreprise ou institution publique, conformément aux dispositions de l'article 4.3 des IS, documents établissant :
 - a) L'autonomie juridique et financière de l'entreprise
 - b) Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial
 - c) Que le Soumissionnaire ne dépend pas de l'Acheteur

2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Titre de la personne qui signe la Soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].

Date de signature [insérer la date de signature] jour de [insérer le mois] [insérer l'année].



Formulaire ELI - 1.2 : Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GE

[Le Soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous. Le tableau suivant doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre du GE. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.]

Date : [insérer]

N° AOI : [insérer]

Page [insérer] sur [insérer] pages

Nom légal du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
Nom légal du Soumissionnaire constitué en GE : <i>[insérer le nom légal complet de la partie]</i>
Pays d'enregistrement en société du Soumissionnaire constitué en GE : <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année d'enregistrement du membre du GE : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
Adresse légale du membre du GE dans le pays où il est enregistré : <i>[insérer l'adresse légale dans le pays d'enregistrement]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du membre du GE : Nom : <i>[insérer le nom du représentant autorisé]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant autorisé]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer le n° de téléphone/de fax du représentant autorisé]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant autorisé]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes [cocher les cases] : <input type="checkbox"/> Statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et/ou documents d'enregistrement de l'entité juridique nommée ci-dessus, conformément à la Clause 4.1 et 4.5 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, conformément aux dispositions de l'article 4.3 des IS, documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> a) L'autonomie juridique et financière de l'entreprise b) Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial c) Que le Soumissionnaire ne dépend pas de l'Acheteur 2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Titre de la personne qui signe la Soumission [*insérer le titre complet de la personne qui signe la Soumission*].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [*Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus*].

Date de signature [*insérer la date de signature*] jour de [*insérer le mois*] [*insérer l'année*].



Formulaire CON - 1 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Soumissionnaire : *[insérer]*

Date : *[insérer]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer ou indiquer « sans objet » si le Soumissionnaire n'est pas un GE]*

No. AOI : *[insérer]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation



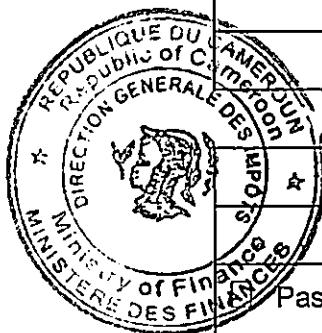
- Il n'y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1^{er} janvier *[insérer l'année présente moins 5 ans]* stipulé à la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation, Qualification, sous-critère 2.1.

Ou *[cocher la case pertinente]*

- Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1^{er} janvier *[insérer l'année présente moins 5 ans]* stipulé à la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation, Qualification, sous-critère 2.1 :

Année	Fraction non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle, monnaie, taux de change et montant équivalent €)

[insérer l'année]	[indiquer le montant et pourcentage]	Identification du marché : [indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification] Nom de l'Acheteur : [indiquer le nom complet] Adresse de l'Acheteur : [indiquer rue, ville, pays] Motifs de non-exécution : [indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]	[Indiquer le montant et les valeurs]



Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation	
Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation et Exigences	
Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation et Exigences, Qualification, sous-critère 2.3 Ou [cocher la case pertinente]	
<input type="checkbox"/> Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation, Qualification, sous-critère 2.3, comme indiqué ci-dessous :	

Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (monnaie), équivalent en € (taux de change)
[insérer l'année]	[indiquer le montant]	Identification du marché : Nom de l'Acheteur : Adresse de l'Acheteur : Objet du litige : Partie au marché qui a initié le litige : Etat présent du litige :	[indiquer le montant et les valeurs]

Titre de la personne qui signe la Soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la Soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].

Date de signature [insérer la date de signature] jour de [insérer le mois] [insérer l'année].

Formulaire FIN - 3.1 : Situation et performance financières

[A remplir par le Soumissionnaire et par chaque membre du GE du Soumissionnaire].

Nom légal du Soumissionnaire : [insérer]

Date : [insérer]

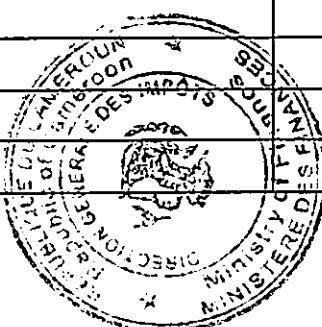
Nom de la Partie au GE : [insérer ou indiquer « sans objet » si le Soumissionnaire n'est pas un GE]

No. AOI : [insérer]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie du Soumissionnaire]	Antécédents pour les trois (3) dernières années disponibles (montant en €)		
	2022	2023	2024
État de la Situation financière (Information du bilan)			
Total actif (TA)	[insérer la monnaie nationale du Soumissionnaire]	[insérer la monnaie nationale du Soumissionnaire]	[insérer la monnaie nationale du Soumissionnaire]
	[insérer le taux de change]	[insérer le taux de change]	[insérer le taux de change]
	[insérer l'équivalent en €]	[insérer l'équivalent en €]	[insérer l'équivalent en €]
Total passif (TP)			
Total des Fonds Propres / Valeur nette (VN)			
Actifs circulants (AC)			
Dettes à court terme (DCT)			



Fonds de Roulement (FR)			
Information des comptes de résultats			
Recettes totales (RT)			
Bénéfices avant impôts (BAI)			
Information sur les flux de trésorerie			
Flux de trésorerie par les activités opérationnelles			

2. Documents financiers

Le Soumissionnaire, y compris les parties du GE, fournira des copies des états financiers pour les trois (3) dernières années disponibles conformément aux dispositions de la Section III. Critères de Qualification et d'Évaluation, paragraphe 3.1.

Les états financiers doivent :

- a) Refléter la situation financière du Soumissionnaire ou de la Partie au GE, et non d'une société affiliée (telle que la maison-mère ou membre d'un groupe)
- b) Être vérifiés par un expert-comptable agréé conformément à la législation locale
- c) Être complets et inclure toutes les notes afférentes aux états financiers
- d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées
 - On trouvera ci-après les copies des états financiers¹² pour les trois (3) dernières années disponibles telles que requises ci-dessus et en conformité avec les exigences.

Titre de la personne qui signe la Soumission *[insérer le titre complet de la personne qui signe la Soumission]*.

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus *[Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus]*.

¹² Toute présentation d'états financiers récents portant sur une période plus courte que 12 mois à compter de la date de Soumission doit être justifiée.

- Date de signature *[insérer la date de signature]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*.



Formulaire FIN - 3.2 : Chiffre d'affaires annuel moyen

[A remplir par le Soumissionnaire et par chaque membre du GE du Soumissionnaire].

Nom légal du Soumissionnaire : [insérer]

Date : [insérer]

Nom de la Partie au GE : [insérer ou indiquer « sans objet » si le Soumissionnaire n'est pas un GE]

No. AOI : [numéro de l'AOI]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel			
Année	Montant et Devise	Taux de Change	Équivalent en €
2022			
2023			
2024			
Chiffre d'affaires annuel moyen ¹³			

Titre de la personne qui signe la soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].

Date de signature [insérer la date de signature] jour de [insérer le mois] [insérer l'année].

¹³ Voir Section III, Critères de Qualification et d'Évaluation, Qualification, Sous-Facteur 3.2

Formulaire EXP - 4.1 : Expérience

[A remplir par le Soumissionnaire et par chaque membre du GE du Soumissionnaire].

Nom légal du Soumissionnaire : [insérer le nom]

Date : [insérer]

Nom de la Partie au GE : [insérer]

No. AOI : [insérer]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

Numéro de marché similaire : [insérer le nombre spécifique] de [nombre total de contrats] requis	Renseignements	
Identification du marché		
Date d'attribution		
Date d'achèvement		
Rôle dans le marché		
Montant total du marché	équivalent en € : [insérer]	
Dans le cas d'une partie à un GE, préciser la participation au montant total du marché	[Insérer]%	équivalent en € : [insérer]
Nom de l'Acheteur :		
Adresse :		
Numéro de téléphone/télécopie :		
Adresse électronique :		
Description de la similitude conformément aux sous-critères 4.1 et 4.2 de la Section III :		
Montant		
Taille physique		
Complexité		
Méthodes/Technologie		
Autres caractéristiques		

Titre de la personne qui signe la soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].



Date de signature [*insérer la date de signature*] jour de [*insérer le mois*] [*insérer l'année*]

Formulaire de Soumission de l'Offre technique

[Le Soumissionnaire doit préparer le Formulaire de Soumission de Qualification sur papier en-tête portant son nom complet, son adresse et les détails de communication]

Note : Tout le texte en italique est destiné à être utilisé par les Soumissionnaires dans la préparation de ces formulaires et doit être supprimé du document final.

Date : *[Insérer la date]*

N° d'AOI. : *[Insérer le n°]*

À : *[Insérer le nom de l'Acheteur]*

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné les Documents d'Appel d'Offres, y compris les avenants *[Insérer le n° des avenants, le cas échéant]* émis conformément à la Clause 8 des Instructions aux Soumissionnaires ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous répondons aux critères d'éligibilité et n'avons pas de conflit d'intérêt tels que définis à la Clause 4 des IS ;
- c) Nous n'avons pas été exclus ou déclarés inéligibles par l'Acheteur sur la base de la mise en œuvre de la Déclaration de Garantie de Soumission dans le pays de l'Acheteur conformément à la Clause 4.4 des IS ;
- d) Nous avons présenté notre Offre dans deux (2) enveloppes/colis. L'enveloppe/le colis 1 contient les documents de Qualification et Offre technique et l'enveloppe/le colis 2 contient le reste de notre Offre. Nous faisons une Offre pour les lots suivants : *[Inscrire les numéros de lot pour lesquels une Offre est soumise]* ;
- e) Nous ne participons pas, en tant que Soumissionnaire, à plus d'une Offre dans ce processus d'appel d'Offres conformément à la Clause 4.2(e) des IS, à l'exception des Offres alternatives soumises conformément à la Clause 13 des IS.
- f) Nous, ainsi que nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du contrat, ne faisons pas l'objet d'une entité ou une personne physique et ne sommes pas contrôlés par une telle entité ou personne, qui est soumis à une suspension temporaire ou à une exclusion imposée par un membre du Groupe de la Banque mondiale ou à une exclusion imposée par KfW, la Banque mondiale conformément à l'Accord d'Exécution Mutuelle des Décisions d'Exclusion entre la Banque mondiale et d'autres banques de développement, ou tout autre organisme de financement similaire.
- g) Par la présente, nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant en notre nom ou pour notre compte ne puisse se livrer à des actions de fraude et corruption.



Nom du Soumissionnaire [*insérer le nom complet du Soumissionnaire. Si l'Offre est soumise par un groupement d'entreprises, insérer le nom du groupement d'entreprises en tant que Soumissionnaire.*].

Nom de la personne dûment habilitée à signer l'Offre au nom du Soumissionnaire [*insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer la Soumission. Cette personne doit avoir une procuration donnée par le Soumissionnaire jointe au Bordereau d'Appel d'Offres.*].

Titre de la personne qui signe la Soumission [*insérer le titre complet de la personne qui signe la Soumission*].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [*Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus*].

Date de signature [*insérer la date de signature*] jour de [*insérer le mois*][

Formulaire SPA - 5.1 : Pièces de rechange

[A remplir par le Soumissionnaire et par chaque membre du GE du Soumissionnaire].

Nom légal du Soumissionnaire : [insérer]

Date : [insérer]

Nom de la Partie au GE : [insérer]

No. AOI : [insérer]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

Nous confirmons que, si nous obtenons le Marché, nous / notre agent local / le représentant officiel désigné par le fabricant [Choisir, s'il y a lieu] mettrons à disposition des pièces de rechange dans un bref délai.

Nous confirmons en outre que, si nous obtenons le Marché, nous (i) disposerons de stocks suffisants pour assurer l'approvisionnement ex-stock de fournitures et de pièces de rechange, et les autres pièces de rechange et composants seront fournis aussi rapidement que possible, mais en tout état de cause dans les [insérer le nombre de jours - les mêmes que ceux utilisés dans le CAP joint à la fin du présent document d'appel d'offres] jours de passation de commande ; (ii) pour une période de [insérer le nombre d'années - les mêmes que ceux utilisés dans le document d'appel d'offres] années à compter de la date de livraison et de la mise en service dans le cadre de l'obligation de fournir des pièces de rechange et, en cas de cessation de la production des pièces de rechange, nous enverrons en temps utile une notification préalable de la cessation en suspens à l'Acheteur, pour lui permettre de se procurer les biens nécessaires.

Titre de la personne qui signe la soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].

Date de signature [insérer la date de signature] jour de [insérer le mois] [insérer l'année].



Méthodologie d'intervention

La méthodologie que devra soumettre le soumissionnaire dans son offre doit au minimum inclure les éléments suivants :

1. Un calendrier prévisionnel avec un plan de mobilisation de l'équipe d'intervention
2. L'approche et l'organisation mise en place pour garantir l'installation, la configuration et la mise en place des équipements
3. La stratégie que le soumissionnaire compte adopter pour garantir la formation du personnel de la DGI et le transfert de compétences
4. Les dispositions prises pour produire dans les délais la documentation exigée dans les spécifications techniques du présent DAO
5. Les dispositions qui seront prises par le soumissionnaire pour fournir le cahier de recette et organiser les tests d'acceptation au regard des exigences du marché
6. Les dispositions qui seront prises par le soumissionnaire pour élaborer et mettre en œuvre un Code de Bonnes pratiques environnementales en sociales spécifique répondant aux exigences en la matière de la KfW (voir Section VII. Bordereau des quantités – Calendrier de livraison – Spécifications techniques).
7. Le détail des actions et des dispositions que le soumissionnaire compte mettre en œuvre pour respecter les exigences de maintenance (durant la période de garantie d'un an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie) et de service après-vente.
8. Toute autre information permettant de s'assurer que le soumissionnaire maîtrise les conditions spécifiques au présent marché et qu'il est à même de proposer une solution complète et entièrement fonctionnelle sans coût additionnel dû des fournitures et des prestations non prévues. A cet égard, il lui est loisible de soumettre toute suggestion ou observation qui apporte au pouvoir adjudicataire des garanties quant à la qualité, la pertinence, la performance et la durabilité de la solution proposée par le soumissionnaire, et ce, au regard des caractéristiques et des spécificités du marché.

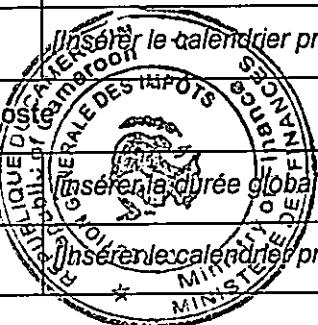
Capacité de l'équipe d'intervention

Nom du soumissionnaire ou membre du groupement

Le soumissionnaire doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises comme exigées dans la Section III. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque soumissionnaire.

Personnel proposé

1.	Désignation du poste	
	Nom	
	Durée du poste	<i>[Insérer la durée globale envisagée pour ce poste]</i>
	Calendrier	<i>[Insérer le calendrier prévisionnel pour ce poste]</i>
2.	Désignation du poste	
	Nom	
	Durée du poste	<i>[Insérer la durée globale envisagée pour ce poste]</i>
	Calendrier	<i>[Insérer le calendrier prévisionnel pour ce poste]</i>
3.	Désignation du poste	
	Nom	
	Durée du poste	<i>[Insérer la durée globale envisagée pour ce poste]</i>
	Calendrier	<i>[Insérer le calendrier prévisionnel pour ce poste]</i>
4.	Désignation du poste	
	Durée du poste	<i>[Insérer la durée globale envisagée pour ce poste]</i>
	Calendrier	<i>[Insérer le calendrier prévisionnel pour ce poste]</i>
5.	Désignation du poste	
	Durée du poste	<i>[Insérer la durée globale envisagée pour ce poste]</i>
	Calendrier	<i>[Insérer le calendrier prévisionnel pour ce poste]</i>



Curriculum Vitae (CV) des membres de l'équipe d'intervention

Poste Titre et N°	[p. ex. K-1, CHEF D'ÉQUIPE]
Nom de l'Expert :	[Insérer le nom complet]
Date de naissance :	[jour/mois/année]
Pays de citoyenneté/de résidence	

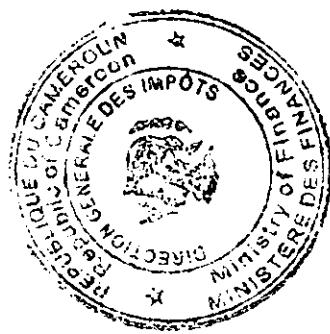
Formation : *liste des études secondaires/universitaires ou autres études spécialisées, en indiquant le nom des établissements d'enseignement, les dates de fréquentation, le(s) diplôme(s) obtenu(s)]*

Emploi(s) occupé(s) pertinent(s) pour la mission : *[À rebours à partir de l'emploi actuel. Veuillez fournir les dates, le nom de l'organisme Employeur, les titres des postes occupés, les types d'activités exécutées et le lieu de l'affectation, ainsi que les coordonnées des anciens clients et des organismes Employeurs qu'il est possible de contacter pour obtenir des références. Il n'est pas nécessaire d'inclure les emplois antérieurs qui ne sont pas pertinents pour la mission].*

Période	Organisme Employeur et votre titre/poste Informations de contact pour références	Pays	Résumé des activités pertinentes pour l'affectation
[p. ex. de mai 2005 à présent]	[p. ex. Conseiller/Consultant, ministère de... Pour les références : Tél...../courriel.....; M./Mme B, adjoint au ministre]		

Adhésion à des associations professionnelles et publications :

Compétences linguistiques (n'indiquer que les langues dans lesquelles vous pouvez travailler) : _____



Adéquation pour la mission :

Tâches détaillées assignées à l'équipe d'Experts du Consultant :	Référence aux travaux ou affectations antérieurs qui illustrent le mieux la capacité d'exécuter les tâches assignées
<i>[Liste de tous les produits livrables/tâches dans lesquelles l'Expert sera impliqué]</i>	

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience. J'accepte que toute déclaration volontairement erronée peut entraîner mon exclusion, ou mon renvoi si j'ai été engagé. Je confirme que j'ai donné accord à la firme *[insérer le nom]* afin de proposer ma candidature pour la mission de *[insérer l'identification de la mission ou du poste]*

Date : _____

[Signature de l'employé et du représentant habilité du Candidat]

Jour/mois/année

ou

Nom du représentant habilité : _____

Joindre une copie certifiée conforme de la pièce d'identité du candidat propos

Modèle d'accord de sous-traitance

Note : La présente lettre d'autorisation doit être rédigée sur papier à en-tête du sous-traitant et être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents engageant le Sous-Traitant.

Date:

Avis d'appel à propositions No.:

Proposition et Lot Nos.:

A: [nom de l'autorité contractante]

[ATTENDU QUE *nom du Sous-Traitant*] qui avons notre siège d'établissement principal à *adresse du siège* avons été informé par *nom du soumissionnaire/fournisseur* dont l'adresse est *adresse du soumissionnaire* de son intention de vous soumettre une proposition dans laquelle nous [*nom du Sous-Traitant*] fournirons *insérer l'identification des composants, biens ou services à fournir par le Sous-Traitant*.

Nous nous engageons à fournir les biens/services mentionnés ci-avant, dans le cas où *[nom du soumissionnaire]* serait l'attributaire du marché.

Nom _____ **En tant que** _____

Signature

Dûment habilité à signer l'autorisation pour et au nom de : _____

Le _____ jour de _____, _____



Modèle d'autorisation du fabricant

[Le Soumissionnaire demandera au Fabricant de remplir ce Formulaire conformément aux instructions indiquées. Cette lettre d'autorisation doit être rédigée sur le papier à en-tête du Fabricant et doit être signée par une personne habilitée à signer les documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire l'inclura dans son offre, si cela est indiqué dans les DPAO et pour les articles énumérés dans les DPAO et/ou les spécifications.]

Note : Tout le texte en italique est destiné à être utilisé par les Soumissionnaires dans la préparation de ces formulaires et doit être supprimé du document final.

Date : *[insérer la date]*

AOI : *[insérer le n° d'AOI]*

A : *[insérer nom de l'Acheteur]*

ATTENDU QUE :

Nous *[insérer le nom complet du Fabricant]* sommes fabricants réputés de *[insérer le type des biens fabriqués]* ayant nos usines *[insérer l'adresse complète des usines du Fabricant]*. Nous autorisons par la présente *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une Offre, qui a pour objectif de fournir les Biens suivants fabriqués par nous :

[insérer le nom et le descriptif des Fournitures de Biens]

et à négocier et éventuellement signer un marché avec vous.

Par la présente, nous prolongeons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause 28 du Cahier des Clauses Administratives Générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Signature : *[insérer la signature du représentant habilité du Fabricant]*

Nom : *[insérer le nom complet du représentant habilité du Fabricant]*

Titre : *[insérer le titre]*

Date de la signature : *[insérer la date jour/mois/année]*

Note : Tout le texte en italique (incluant les remarques) est destiné à être utilisé dans la préparation de ces formulaires et doit être supprimé du document final.

Garantie de Soumission

Bénéficiaire : *[Insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]*

Date : *[Insérer la date d'émission]*

GARANTIE DE SOUMISSION No. : *[Insérer le n° de référence de la garantie]*

Garant : *[Insérer le nom et l'adresse du lieu d'émission sauf si déjà indiqué dans l'en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom et l'adresse du Soumissionnaire, qui, dans le cas d'un GE, sera le nom et l'adresse du Mandataire du GE, suivi de la mention « Mandataire du Groupement : [insérer le nom des membres du groupement] »]* (ci-après dénommé « le Demandeur ») a soumis ou soumettra au Bénéficiaire son Offre (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de *[insérer le projet, objet du marché/description sommaire des Fournitures des biens et Services connexes]* dans le cadre de l'Appel d'Offres international *[insérer le numéro AO]*.

Nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable et indépendant de payer au Bénéficiaire, en renonçant à toutes les objections et défenses, toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à *[insérer le montant de la garantie en toutes lettres et en chiffres ainsi que la devise]* à la réception de la première demande présentée par le Bénéficiaire, appuyée par la déclaration du Bénéficiaire. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Demandeur :

- A retiré son Offre pendant la période de validité de l'Offre qu'il a spécifiée dans le Formulaire de Soumission de l'Offre (« période de validité de l'Offre ») ; ou bien
- S'étant vu notifier l'acceptation de son Offre par le Bénéficiaire pendant la période de validité de l'Offre (i) Ne signe pas le Marché ; ou (ii) Ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Soumissionnaires (« IS ») des Documents d'Appel d'Offres du Bénéficiaire.

Cette garantie expire au plus tard *[insérer la date d'expiration]*¹

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date, par lettre ou communication cryptée.

Il est entendu que vous nous retournerez cette garantie à l'expiration ou après le paiement du montant total à réclamer ci-après.

[Comme option préférée² concernant les règles régissant la garantie, insérer : La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce

¹ Conformément à la Clause 19.8 des IS, la garantie doit être valable pendant au moins 42 jours au-delà de la validité de l'offre.

² Dans le cas où la banque émettrice n'ajoutera pas l'option préférée, il faut plutôt ajouter ce qui suit : Cette garantie est régie par les lois du *[insérer le pays de juridiction]*. Note : le pays de juridiction est le pays où se trouve physiquement la succursale de la banque émettrice de la garantie.

International (CCI) relatives aux Garanties sur Demande (RUGD) 2010, Publication CCI
no : 758.]

Lieu, date

Signature(s) autorisée(s) du Garant

Formulaire de Soumission de la proposition financière

[Le Soumissionnaire doit remplir ce Formulaire de Soumission de l'Offre sur un papier en-tête portant le nom complet du Soumissionnaire, l'adresse et les coordonnées]

[Note : Tout le texte en italique est destiné à être utilisé par les Soumissionnaires dans la préparation de ces formulaires et doit être supprimé du document final.]

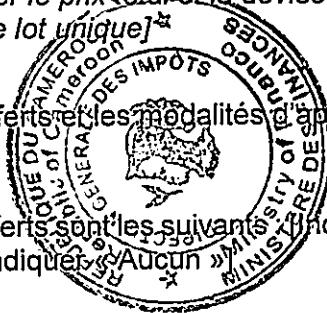
Date : *[Insérer la date]*

N° d'AOI. : *[Insérer le n°]*

À : *[Insérer le nom de l'Acheteur]*

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné les Documents d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs *[Insérer le n° des avenants, le cas échéant]* émis conformément à l'article 8 des Instructions aux Soumissionnaires ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous n'avons pas de conflit d'intérêt tels que définis à la Clause 4 des IS ;
- c) Nous n'avons pas été exclus ou déclarés inéligibles par l'Acheteur sur la base de la mise en œuvre de la Déclaration de Garantie de Soumission telle que prévue à la Clause 4.4 des IS ;
- d) Nous proposons de fournir conformément aux Documents d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques, les Fournitures de Biens ci-après ; *[Insérer une brève description des Fournitures et Services Connexes]*
- e) Le prix total de notre Offre, hors rabais offerts à l'alinéa (f) ci-après est :
 - (i) En cas de lot unique, le montant total de l'Offre est de *[Insérer le prix total et la devise en toutes lettres et chiffres]* *[Supprimer en cas de lots multiples]*
 - (ii) En cas de lots multiples, le montant de chaque lot est de *[Insérer un tableau indiquant le prix total et la devise en toutes lettres et en chiffres pour chaque lot]* *[Supprimer en cas de lot unique]*
 - (iii) En cas de lots multiples, le montant total de l'ensemble des lots est de *[Insérer le prix total et la devise en toutes lettres et chiffres]* *[Supprimer en cas de lot unique]*
- f) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
 - i) Les rabais offerts sont les suivants : *[Indiquer en détail chaque rabais. Si aucun rabais n'est offert, indiquer «Aucun»]*



- ii) La méthode de calcul de ces rabais pour déterminer le prix net de l'Offre après l'application des rabais est la suivante : [Indiquer en détail la méthode de calcul des rabais qui doit être utilisé. Si aucun rabais n'est offert, indiquer « Aucun »]
- g) Notre Offre demeurera valide pendant une période de [Insérer le nombre de jours] jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres dans les Documents d'Appel d'Offres ; cette Offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- h) Si notre Offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 42 des IS dans les Documents d'Appel d'Offres ;
- i) Conformément à l'article 4.2(e) des IS, nous ne participons pas, en qualité de Soumissionnaire à plus d'une Offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des Offres variantes présentées conformément à l'article 13 des IS ;
- j) Nous, ainsi que nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du contrat, ne sommes pas soumis à une suspension temporaire ou une exclusion imposée par un membre du Groupe de la Banque mondiale ou une exclusion imposée par KfW, la Banque mondiale conformément à l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion entre la Banque mondiale et d'autres banques de développement ou d'autres agences de financement similaires, ni contrôlés par des entités ou une personne concernés.
- k) Nous avons versé ou verserons les commissions ou honoraires suivants relatifs au processus de soumission ou à l'exécution du Contrat : [insérer le nom complet de chaque bénéficiaire, son adresse complète, la raison pour laquelle chaque commission ou honoraire a été ou sera versé et le montant et la devise de chaque commission ou honoraire].

a) Nom du Bénéficiaire	b) Adresse	c) Raison	d) Montant
e)	f)	g)	h)
i)	j)	k)	l)

Si aucun n'a été payé ou doit être payé, insérer "aucun"].

- l) Nous comprenons que la présente Offre, et votre acceptation écrite de ladite Offre par le moyen de la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu d'engagement ferme entre nous, jusqu'à ce qu'un marché soit formellement établi et signé ;
- m) Nous comprenons et acceptons que (i) l'Acheteur n'est pas tenu d'accepter l'offre évaluée la plus basse ou toute autre offre que l'Acheteur peut recevoir, et (ii) l'Acheteur se réserve le droit d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir de ce fait une quelconque responsabilité envers les Soumissionnaires ;
- n) Nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant en notre nom ou pour notre compte ne puisse se livrer à des actions de fraude et corruption.

Nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet du Soumissionnaire. Si l'Offre est soumise par un GE, insérer le nom du GE en tant que Soumissionnaire].

Nom de la personne dûment habilitée à signer l'Offre au nom du Soumissionnaire [insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer la Soumission. Cette personne

doit avoir une procuration donnée par le Soumissionnaire en annexe avec les Bordereaux d'Appel d'Offres].

Titre de la personne qui signe la Soumission [insérer le titre complet de la personne qui signe la Soumission].

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus [Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus].

Date de signature [insérer la date de signature] jour de [insérer le mois] [insérer l'année].



Tableaux de Prix

II. [Le Soumissionnaire doit remplir tous les espaces en blanc dans les formulaires de tableaux de prix selon les instructions figurant ci-après. La liste des articles dans la colonne 1 du Tableau des prix doit être identique à la Liste des Fournitures et Services Connexes fournie par l'Acheteur dans la Section VII Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques.

III. Des formulaires de prix séparés doivent être soumis pour chaque lot proposé]

Tableau de prix des Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, à importer

<p>(Offres du Groupe C, fournitures à importer)¹⁶</p> <p>Monnaie de l'Offre en conformité avec la clause 15 des IS</p>						Date : [Insérer]	
						N° AOI : [Insérer]	
						N° de Lot : [Insérer]	
						Page [Insérer] de [Insérer]	
2	3	4	5	6	7	8	
 <i>[Insérer le No de l'article]</i>	<i>[Insérer le nom de la Fourniture]</i>	<i>[Insérer le pays d'origine]</i>	<i>[Insérer le délai de livraison indiqué en jours]</i>	<i>[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]</i>	<i>[Insérer la CIP et le prix unitaire par article]</i>	<i>[Insérer la monnaie et le prix unitaire pour tous les services locaux requis]</i>	<i>[Insérer la monnaie et le prix total par article]</i>

¹⁶ Supprimez, si la préférence nationale ne s'applique pas

Prix total (y compris la devise) CIP plus services locaux (le cas échéant) <i>[insérer le nom du pays de l'Acheteur]</i>							

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*. Signature du Soumissionnaire *[insérer signature]*, Date *[insérer la date]*

Tableau de prix des Fournitures fabriquées en dehors du pays de l'Acheteur, déjà importées

(Offres du Groupe C, fournitures déjà importées) ¹⁷								Date : [Insérer]	
Monnaie de l'Offre en conformité avec la clause 15 des IS								N° AOI : [Insérer]	
								N° de Lot : [Insérer]	
								Page [Insérer] de [Insérer]	
2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Description des Fournitures	Pays d'origine	Durée de livraison en jour au lieu de destination convenu (CIP) [Insérer la destination finale dans le pays de l'Acheteur]	Quantité et unité physique	Prix unitaire CIP à l'exclusion des droits de douanes et taxes d'importations en conformité avec IS 14.8(c) (i)	Prix unitaire et services liés à la monnaie (manutention, mise en service et, le cas échéant, installation et formation, en conformité avec IS 14.8(c) (ii))	Droits de douanes et taxes d'importations payés et monnaie par unité en conformité avec IS 14.8(c) (ii) (documents justificatifs à fournir)	Taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué (en conformité avec IS 14.8(c) (iv))	Monnaie et Prix total par article (col (6+7)x5)
[Insérer le No de l'article]	[Insérer le nom de la Fourniture]	[Insérer le pays d'origine]	[Insérer le délai de livraison indiqué en jours]	[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[Insérer le prix unitaire pour l'article]	[Insérer la monnaie et le prix unitaire pour tous les services locaux requis]	[Insérer le montant des droits de douanes et taxes d'importations par unité pour l'article]	[Insérer le montant total par article des taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué]	[Insérer la monnaie et le prix total pour l'article]

¹⁷ Supprimez, si la préférence nationale ne s'applique pas

Prix total (y compris la devise) CIP plus services locaux (le cas échéant) <i>[insérer le nom du pays de l'Acheteur]</i>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]* Signature du Soumissionnaire *[insérer signature]*, Date *[insérer la date]*

Tableau de prix des Fournitures fabriquées dans le pays de l'Acheteur

(Offres du Groupe A et B) ¹⁸ Monnaie de l'Offre en conformité avec la clause 15 des IS							Date : [Insérer]	
							N° AOI : [Insérer]	
							N° de Lot : [Insérer]	
							Page [Insérer] de [Insérer]	
1 	2	3	4	5	6	7 ¹⁹	8	9
[Insérer le No. de l'article et la nature des fournitures]	[Insérer le nom de la fourniture]. *	[Insérer le délai de livraison indiqué en jours]	[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[Insérer le prix unitaire CIP et la monnaie]	[Insérer la devise et le prix unitaire pour tous les services locaux requis]	[Insérer le coût de la main d'œuvre locale, des matières premières, du transport, de l'assurance et des composants du pays d'Acheteur comme % du prix CIP par objet]	Taxes de vente et autres taxes payables par article si le Marché est attribué (conformément à l'article 14.8(a)(iii) des IS)	Prix total et monnaie par article (Col. (5+6) x 4)

¹⁸ Supprimez, si la préférence nationale ne s'applique pas

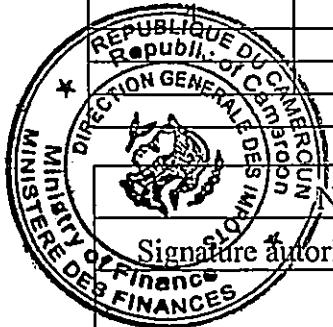
¹⁹ Cette colonne n'est pas requise si la préférence nationale n'est pas applicable

Prix total (y compris la devise) CIP plus services locaux (le cas échéant) *[insérer le nom du pays de l'Acheteur]*

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]* Signature du Soumissionnaire *[insérer signature]*, Date *[insérer la date]*

Tableau des coûts récurrents

N°	Libellé	Coûts forfaitaires maximum (en euros)					Sous-total en [EUROS]
		A1	A2	A3	A4	A5	
1							
2							
3							
PRIX TOTAL DES COUTS RECURRENTS							



Nom du soumissionnaire :	
Signature autorisée du soumissionnaire :	
Date :	

Liste des banques et des compagnies d'assurance agréées au Cameroun

I. Banques

1. AFRILAND FIRST BANK (AFB)
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
3. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
4. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
5. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
6. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE BANK (CCA-BANK), BP :30 388, Yaoundé ;
7. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
8. CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
9. ECOBANK CAMEROUN (EBC)
10. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
11. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB -CAMEROUN)
12. SOCIETE GENERALE DU CAMEROUN (SGC)
13. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
14. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
15. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
16. BANK OF AFRICA CAMEROUON (BAO CAMEROON), B.P. 4593 Douala
17. CCA BANK
18. LA REGIONALE BANK, BP: 30 145 Yaoundé,

II. Compagnies d'assurance

1. CHANAS ASSURANCES
2. ACTIVA ASSURANCES
3. AREA ASSURANCES S.A, B.P . 1531 Douala ;
4. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A, B.P. 2933 Douala ;
5. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A, B.P. 2328 Douala ;
6. CPA S.A, BP. 54Douala ;
7. NSIA ASSURANCES, B.P. 2759 Douala ;
8. PRO ASSUR
9. SAAR, B.P. 1011 Douala ;
10. SAHAM ASSURANCES, B.P. 11315 Douala
11. ZENITHE INSURANCE

Section V. Critères d'éligibilité

Éligibilité aux financements de la KfW

1. Les services de conseil, les travaux, les biens, les installations et les prestations de service autres que de conseil sont éligibles au financement de la KfW quel que soit le pays d'origine des attributaires (y compris les sous-traitants et les fournisseurs pour l'exécution du contrat), sauf en cas d'embargo international ou de sanction par les Nations Unies, l'Union européenne ou le gouvernement allemand.
2. Les demandeurs/soumissionnaires (y compris tous les membres d'une joint-venture et les sous-traitants proposés ou engagés) ne se voient pas attribuer de contrat financé par la KfW si, à la date de soumission de leur demande/offre ou à la date prévue pour l'attribution du contrat, ils :
 - 2.1 sont en faillite ou en voie de liquidation ou cessent leurs activités, font l'objet d'une administration judiciaire, ont fait l'objet d'une mise sous séquestre ou sont dans une situation analogue ;
 - 2.2 ont été
 - (a) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou ont fait l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne et/ou du gouvernement allemand pour implication dans une organisation criminelle, du blanchiment d'argent, des infractions liées au terrorisme, du travail des enfants ou la traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui font l'objet de telles condamnations ou sanctions ;
 - (b) condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable au cours d'une procédure d'appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne , sauf s'ils fournissent des informations à l'appui de leur déclaration d'engagement (formulaire disponible en annexe à la demande/offre qui indique que cette condamnation ne s'applique pas dans le cadre du présent contrat et que des mesures adéquates ont été prises en réaction ;
 - 2.3 ont fait l'objet, au cours des cinq (5) dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur encontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du différend ne soit toujours en cours ou n'ait pas confirmé un règlement complet à leur encontre ;
 - 2.4 n'ont pas rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays du maître d'ouvrage ;
 - 2.5 font l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont énumérés dans le tableau correspondant avec les sociétés radées et interdites de publication et les personnes physiques disponibles sur le site Web de la Banque mondiale ou de toute autre



banque multilatérale de développement, sauf si elles fournissent avec leur déclaration d'engagement des informations à l'appui qui montrent que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat.

- 2.6 ont fait de fausses déclarations dans des documents demandés par le maître d'ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres du contrat pertinent.
3. Les entités appartenant à l'État ne peuvent entrer en concurrence que si elles peuvent établir i) qu'elles sont juridiquement et financièrement autonomes et ii) qu'elles opèrent dans le cadre du droit commercial. Pour être éligible, une entité publique doit établir à la satisfaction de la KfW, au moyen de tous les documents pertinents, y compris sa charte et d'autres informations que la KfW peut lui demander, qu'elle : (i) est une entité juridique distincte de son État ; (ii) ne reçoit pas actuellement de subventions ou de soutien budgétaire substantiels ; (iii) fonctionne comme toute entreprise commerciale et, entre autres, n'est pas tenue de transférer son excédent à son État, peut acquérir des droits et obligations, emprunter des fonds et être tenue de rembourser ses dettes, et peut être déclarée en faillite.

Section VI. Politique de la KfW - Pratique sanctionnable - Responsabilité sociale et environnementale

1) Pratique sanctionnable

Le maître d'ouvrage et les attributaires (y compris tous les membres d'une joint-venture et les sous-traitants proposés ou engagés) doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées au cours du processus de soumission et de l'exécution du contrat.

En signant la déclaration d'engagement, les attributaires déclarent (i) qu'ils ne se sont pas livrés et ne se livreront pas à une pratique sanctionnable susceptible d'influencer le processus d'appel d'offres et l'attribution du contrat correspondant au détriment du maître d'ouvrage, et (ii) qu'en cas d'attribution du contrat, ils ne se livreront à aucune pratique sanctionnable.

De plus, la KfW exige d'inclure dans les contrats une disposition en vertu de laquelle les attributaires doivent autoriser la KfW et, en cas de financement par l'Union européenne et aussi les institutions européennes compétentes en vertu du droit européen, à contrôler les comptes, les enregistrements et documents relatifs au processus d'appel d'offres et à l'exécution du contrat, et à les faire contrôler par les auditeurs désignés par la KfW.

La KfW se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée pour vérifier le respect de ces règles éthiques et se réserve notamment le droit de :

- (a) rejeter une offre d'attribution du marché si, au cours de la procédure d'appel d'offres, le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à une pratique sanctionnable en vue de l'attribution du marché ;
- (b) déclarer qu'un marché a été passé à tort et exercer ses droits sur la base de l'accord de financement conclu avec la KfW concernant la suspension des versements, le remboursement anticipé et la résiliation si, à tout moment, le maître d'ouvrage, les attributaires ou leurs représentants légaux ou sous-traitants se sont livrés à une pratique sanctionnable pendant la procédure de passation de marché ou l'exécution du contrat sans que le maître d'ouvrage ait pris en temps utile des mesures correctives, notamment en ne les en informant pas à temps de cette situation, de façon satisfaisante pour la KfW.

La KfW définit comme suit, aux fins de la présente disposition, les termes suivants :

Pratique coercitive

tout acte portant atteinte ou causant un préjudice, ou menaçant de porter atteinte ou de causer un préjudice, directement ou indirectement, à toute personne ou à la propriété de cette personne dans le but d'influencer indûment les actions entreprises par une personne.

Pratique collusoire

toute entente entre deux ou plusieurs personnes destinée à atteindre un but illicite, par exemple influencer indûment les actions entreprises par une autre personne.



Pratique de corruption	tout acte consistant à promettre, proposer, accorder, effectuer, presser, recevoir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement, tout paiement illégal ou avantage indu de toute nature, à l'intention d'une personne quelconque ou de la part d'une personne, en vue d'influencer les actions entreprises par une personne ou d'inciter une personne à ne pas entreprendre une action donnée.
Pratique frauduleuse	tout acte ou omission, y compris la fausse déclaration qui intentionnellement ou par négligence induit ou vise à induire en erreur une personne dans le but d'en retirer un avantage financier ou de se soustraire à une obligation.
Pratique obstructionniste	(i) tout acte consistant à détruire, falsifier, altérer, dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou à faire de fausses déclarations aux enquêteurs pour entraver sensiblement une enquête portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire, ou à menacer, harceler ou intimider une quelconque personne pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête, ou (ii) tout acte visant à entraver sensiblement l'accès de la KfW à des informations requises contractuellement et relatives à une enquête officielle portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire.
Pratique passible de sanctions	toute Pratique coercitive, Pratique collusoire, Pratique frauduleuse, Pratique obstructionniste ou Pratique de corruption (dont les termes sont définis dans le présent document) qui est punissable selon la Convention de Financement.

2) Responsabilité sociale et environnementale

Les projets financés en tout ou partie dans le cadre de la Coopération financière doivent garantir le respect des normes internationales sur l'environnement, le social, la santé et la sécurité – ESHS – (y compris les questions d'exploitation et d'abus sexuels et de violence fondée sur le genre), et les attributaires des projets financés par la KfW doivent dans leurs contrats :

- (a) se conformer et s'assurer que tous leurs sous-traitants et fournisseurs principaux, c'est-à-dire, pour les principaux articles fournis, se conforment aux normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays d'exécution du contrat respectif et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail²⁰ (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement, et ;

²⁰ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications

- (b) mettre en œuvre toutes les mesures pertinentes et nécessaires d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, détaillées dans le CBPE, (Code de bonnes pratiques environnementales et sociales) pour le contrat, et mettre en œuvre des mesures pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des violences fondées sur le genre.

des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

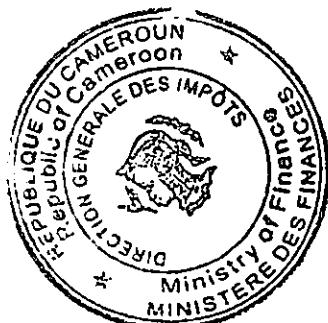


DEUXIÈME PARTIE
Exigences relatives aux
Fournitures

Section VII. Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques

Table des matières

1. Liste des Fournitures et Calendrier de Livraison	118
2. Liste des services connexes et calendrier d'achèvement.....	127
3. Spécifications Techniques.....	132
4. Plans	193
5. Inspections et Tests	194
6. Distribution des fournitures	195



1. Liste des Fournitures et Calendrier de Livraison

No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)						
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu (Délai en mois)	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]				
LOT 1: Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI											
A. Équipements LAN du site central et des CFLP											
A.1.	Commutateur 48 ports GE et 4 ports SFP 1G	6	Unité	DGI/DGE à Yaoundé		04					
A.2.	Commutateur 48 ports GE PoE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs	52	Unité	DGI/DGE à Yaoundé		04					

²¹ Ne doit être rempli qu'en cas de postes individuels figurant sur la liste; non requis pour les lots.

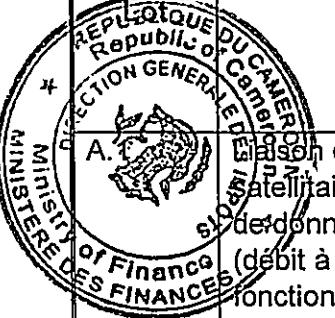
²² La date de livraison au plus tôt est utilisée dans les cas où l'Acheteur ne peut pas accepter la livraison avant une date précise, par exemple si les travaux de construction sont toujours en cours ; si aucune date de livraison au plus tôt n'est requise, laissez cette colonne vide.

No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu (Délai en mois)	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
13.000000000000001	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	Forfait	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)			
14.000000000000001	Accessoires de rackage des équipements	Forfait	Forfait	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)			

No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
	Solution de monitoring et de supervision	4	Unité	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala)	—	04	
D.2.	Routeurs SD-SWAN sites centraux (DGI et centres de données)	2	Unité	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala)	—	04	
D.3.	Routeurs SD-SWAN sites distants	37	Unité	37 principaux sites de la DGI	—	04	



No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
D.4.	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	Forfait	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala) 37 principaux sites de la DGI		04	
D.5.	Accessoires de rackage des équipements	Forfait	Forfait	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala) 37 principaux sites de la DGI	—	04	

No de l'Article ou No du	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
 A.1	<p>Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts). Minimum: Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires avec débit down: 100 Mb/s et up: 20 Mb/s</p>	1	Unité	DGI à Yaoundé		04	

No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
A.2.	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts en mode dégradé) (2 fois moins que le data center primaire). Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours avec débit down: 50 Mb/s et up: 10 Mb/s	1	Unité	DGD à Douala		04	

No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires : • CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down • MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down)	37	Unité	37 principaux sites de la DGI		04	
A.4.	Matériel y compris accessoires pour la liaison satellitaire	39	Unité	DGI à Yaoundé DGD à Douala 37 principaux sites de la DGI		04	
A.5.	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	Forfait	37 principaux sites de la DGI		04	

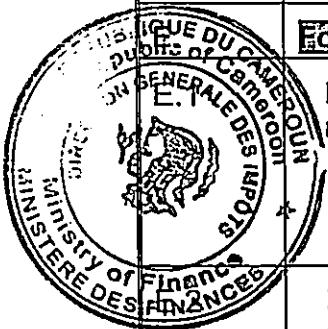
No de l'Article ou No du Lot	Description des Fournitures	Quantité ²¹	Unité de Mesure	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms)		
					Date de Livraison au plus tôt ²² au lieu de destination convenu	Date de Livraison au plus tard au lieu de destination convenu (Délai en mois)	Date de Livraison au lieu de destination convenu proposée par le Soumissionnaire [à communiquer par le Soumissionnaire]
A.6.	Onduleur d'alimentation des équipements réseau	37	Unité	37 principaux sites de la DGI		04	

2. Liste des services connexes et calendrier d'achèvement

No du service	Description du Service	Quantité ²³	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services (délai en mois)
LOT 1: Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI					
A.	Installation, configuration et mise en place des équipements LAN du site central et des CFLP				04
A.1.	Commutateur 48 ports GE et 4 ports SFP 1G	1	Ensemble	DGI/DGE à Yaoundé	
A.2.	Commutateur 48 ports GE PoE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs	1	Ensemble	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)	
B.	Installation, configuration et mise en place des équipements LAN des CFLP				06
B.1.	Commutateur 24 ports GE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs SFP	1	Ensemble	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)	

²³ N'utiliser que si une quantité/ unité physique peut être clairement attribuée.

No du service	Description du Service	Quantité ²³	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services (délai en mois)
C.	Installation, configuration et mise en place des équipements SD-WAN (selon la description reprise à la section 7 du DAO)				06
C.1.	Routeurs SD-SWAN sites centraux (DGI et centres de données)	1	Ensemble	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala)	
C.2.	Routeurs SD-SWAN sites distants	1	Ensemble	37 principaux sites de la DGI	
D.	Mise en place de la solution d'administration SD-WAN				07
D.1	Intégration et configuration de la solution de supervision existante.	1	Ensemble	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala)	
D.2	Intégration des nouveaux équipements ainsi que ceux déjà en production dans la solution d'administration.	1	Ensemble	DGI/Centre de données DGI (Yaoundé) Centre de données DGD (Douala)	

No du service	Description du Service	Quantité ²³	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services (délai en mois)
	Formation Formation « Administration des équipements du réseau LAN »	20	Personne	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)	07
	Formation « Administration des équipements du réseau SD-WAN »	20	Personne	DGI/DGE à Yaoundé 43 Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)	
F.	Documentation				07
F.1	Rédiger les LLD et le HLD du réseau LAN	1	Ensemble	DGI	
F.2	Rédiger les LLD et le HLD du réseau SD-WAN	1	Ensemble	DGI	
F.3	Rédiger les documents de test			DGI	
LOT 2: Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI					
A.	Installation, configuration et mise en place des solutions d'interconnexion satellitaires				04

No du service	Description du Service	Quantité ²³	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services (délai en mois)
A.1.	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts)	1	Ensemble	DGI à Yaoundé	
A.2	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours (à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts en mode dégradé) (2 fois moins que le data center)	1	Ensemble	37 principaux sites de la DGI	
A.3.	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires : <ul style="list-style-type: none"> • CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down • MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down) 	1	Ensemble	37 principaux sites de la DGI	
B.	Mise en place de la solution d'interconnexion via satellite				07
B.1	Installation et configuration de la solution	1	Ensemble	DGI à Yaoundé 37 principaux sites de la DGI	
B.2	Intégration des nouveaux équipements ainsi que ceux déjà en production dans la solution d'interconnexion de la DGI.	1	Ensemble	DGI à Yaoundé 37 principaux sites de la DGI	

No du service	Description du Service	Quantité ²³	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services (délai en mois)
G.1	Formation				07
	Formation « Administration des équipements de l'interconnexion via satellite »	15	Personne	DGI à Yaoundé	
D.1	Documentation				07
	Rédiger les LLD et le HLD du réseau d'interconnexion via satellite	1	Ensemble	DGI	
	Rédiger les documents de test	1	Ensemble	DGI	



3. Spécifications Techniques

3.1. Contexte du marché

Présentation du Programme de Modernisation du Système d'Information de la DGI (PMSI-DGI)

Le PMSI-DGI porte sur la modernisation du système d'information de la Direction générale des impôts. L'objectif global du Projet est *l'implémentation d'un Système Intégré de Gestion des Impôts et des Taxes (SIGIT) à travers la mise en œuvre des phases suivantes :*

- **Phase 1.a : Pré-implémentation**, qui prépare la DGI à l'arrivée du SIGIT. Ainsi, cette phase :
 - Définit les modalités de fonctionnement du projet et les modalités de passation des marchés ;
 - Identifie et clarifie le périmètre en ciblant les processus métiers qui seront portés sur le SIGIT ;
 - Spécifie les solutions de modernisation du SI fiscalité autour de la revue des processus métiers cibles ;
 - Propose les solutions d'ordres technologique et technique associant infrastructure et logiciel qui vont supporter le processus de modernisation ;
 - Effectue les travaux d'harmonisation et de normalisation de l'information préalable à l'intégration du SIGIT en 1^{ère} phase d'implémentation ;
 - Prépare le capital humain pour une adoption souple du nouveau système au travers de mécanismes de renforcement des compétences, de transition du personnel et de gestion du changement.
- **Phase 1.b : Acquisition**, concomitante avec la précédente (inclus dans la phase de pré-implémentation), elle :
 - Organise et déroule le processus de marché public pour l'acquisition du SIGIT ;
 - S'assure que les délais et la régularité du processus sont respectés pour ne pas retarder l'implémentation.
- **Phase 2a : 1^{ère} phase d'implémentation**, à vocation pratique, cette seconde phase du projet :
 - Matérialise les solutions technologique et technique choisies pour leur déploiement ;
 - Poursuit les processus de modernisation, de transition et de conduite du changement à partir de formations effectuées sur la plateforme technique de référence.
- **Phase 2b : 2^{ème} phase d'implémentation**, cette dernière phase du projet :
 - Généralise la transition RH associée à la modernisation de la gestion de la fiscalité ;
 - Ancre la plateforme de référence comme apportant des solutions à l'hétérogénéité et la faible interopérabilité constatée des différents SI de finances publiques ;
 - Concrétise la valeur ajoutée sous-jacente des données agrégées.

Le projet est financé par la coopération allemande à travers la KfW pour un budget total de 15 millions d'euros. Il convient de noter que dans le cadre de la restructuration du

PMSI, seules les phases 1 et 2a seront totalement prises en charge par le PMSI, avec pour objectif de mettre en place le SIGIT ainsi que son infrastructure d'exploitation. La phase 2b, qui se consacrera à une généralisation et une vulgarisation du SIGIT, sera en dehors du PMSI et pourra éventuellement être financée par la DGI ou un autre bailleur.

Le projet a beaucoup plus le caractère d'un programme complet que d'un projet unique, ainsi les sous-projets suivants ont été déterminés :

- Projet de rationalisation des initiatives existantes ;
- Projet de refonte du processus d'affaires ;
- Projet de formation ;
- Projet d'acquisition ;
- Projet infrastructure IT ;
- Projet de migration des données ;
- Projet de développement de logiciel ;
- Projet de communication ;
- Projet de révision législative/réglementaire ;
- Projet de transition de personnel ;
- Projet d'interfaçage avec des parties externes.

Par conséquent, d'un point de vue technique, le projet se concentre sur trois composantes majeures :

- **Mise en œuvre du progiciel SIGIT** : Cette composante vise à acquérir, paramétriser, déployer et transférer les compétences nécessaires pour la gestion des impôts et taxes au Cameroun à travers l'application du progiciel SIGIT.
- **Déploiement de l'infrastructure et du matériel nécessaire à l'utilisation de SIGIT** : Cette partie du projet se concentre sur la mise en place de l'infrastructure requise, y compris l'hébergement/datacenter, le réseau, la sécurité, l'environnement système, etc., pour garantir le bon fonctionnement de SIGIT. De plus, elle inclut également l'approvisionnement en matériel informatique nécessaire pour les agents de la DGI (ordinateurs, imprimantes, etc.) afin de permettre l'utilisation efficace de SIGIT.
- **Formation des agents métier et des informaticiens** : L'objectif de cette composante est de former les agents métier et les informaticiens pour qu'ils puissent utiliser et entretenir le Système d'Information (SI) du SIGIT. Les agents de la DGI seront ainsi en mesure d'assister les différents contribuables dans l'utilisation de SIGIT pour leurs obligations fiscales. Cette composante vise donc à renforcer les compétences dans les processus métier de gestion des impôts et taxes au Cameroun, afin de fournir aux agents de la DGI les capacités nécessaires pour utiliser et maintenir le SIGIT. Ceci contribuera significativement à l'adoption et à la pérennisation du SIGIT.

Le présent marché s'inscrit dans la composante 2 du projet, visant à soutenir la mise en place de la future infrastructure pour le bon fonctionnement du SIGIT. Plus précisément, l'objectif de ce marché est la fourniture, la configuration et la mise en service des équipements pour la refonte de l'infrastructure réseau de la DGI en vue de l'utilisation du SIGIT.

Présentation de la DGI

La Direction Générale des Impôts (DGI) est l'une des directions du Ministères des Finances du Cameroun (MINFI). Selon le décret N°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du ministère des finances, les principales missions de la DGI sont :



- L'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière d'impôts, de la curatelle, de redevances et taxes diverses, en liaison avec les administrations compétentes ;
- L'identification, la localisation et l'immatriculation des contribuables ;
- L'organisation, la gestion du système d'informations et de l'exploitation fiscale des informations foncières ;
- La curatelle, le contrôle des successions et des biens vacants ;
- La gestion des biens confisqués et ceux saisis des comptables publics ;
- La lutte et la répression en matière de fraude fiscale ;
- L'instruction des recours gracieux et contentieux des contribuables portant sur les impositions émises ;
- L'émission et du recouvrement en matière d'impôts, de la curatelle, de redevances et taxes diverses et la centralisation des données statistiques sur ceux-ci ;
- Les contrôles et vérifications en matière d'impôts, de la curatelle, de redevances et taxes diverses ;
- Le suivi de l'application des conventions et accords en matière fiscale en liaison avec la direction des affaires juridiques.

Pour mener à bien ses missions l'organisation de la DGI est composée des structures suivantes :

Structure	Rôle et fonctions
Structures Centrales	
Division des Études, de la Planification et des Réformes Fiscales (DEPRF)	Etudes prospectives en vue de la définition des plans d'actions de la DGI, contrôle de gestion, évaluation des systèmes de pilotage et suivi des indicateurs de performance de la DGI.
Division des Enquêtes, de la Programmation et du Suivi du Contrôle Fiscal (DEPSCF)	Programmation, suivi, animation des contrôles et des vérifications fiscales.
Division des Statistiques, des Simulations et de l'Immatriculation (DSSI)	Collecte, consolidation et analyse des statistiques sur les émissions et le recouvrement des impôts et taxes et suivi des questions relatives à l'immatriculation des contribuables.
Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales (DLRFI)	Coordination des activités liées à la législation fiscale et aux relations fiscales internationales.
Direction du Recouvrement, des Valeurs Fiscales et de la Curatelle (DRVFC)	Collecte, consolidation et analyse des statistiques sur les émissions et le recouvrement, gestion des valeurs fiscales et de la curatelle et animation de l'action de recouvrement (RAR).
Division du Contentieux (DCx)	Coordination des activités liées au contentieux fiscal et aux remboursements et restitutions des impôts et taxes.
Inspection des Services des Impôts (ISI)	Suivi et contrôle du fonctionnement de la DGI, contrôle du respect des textes en matière de législation.

Structure	Rôle et fonctions
Direction des Affaires Générales (DAG)	Gestion des ressources humaines et de la gestion des ressources matérielles.
Division Informatique (DI)	Coordination des activités informatiques, conception et développement de solutions technologiques pour le SI de la DGI. Supervision, exploitation et maintenance du SI.
Cellule de l'information et de la Communication (CIC)	Coordination des activités de communication de la DGI.
Structures Déconcentrées	
Direction des Grandes Entreprises (DGE)	Structure centrale en charge de l'opérationnel et notamment de la collecte de l'impôt pour les grandes entreprises.
Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME)	Collecte de l'impôt pour les moyennes entreprises. Les CIME sont au nombre de seize (16).
Centre Spécialisé des Impôts (CSI)	Collecte de l'impôt pour les Etablissement Publics Administratifs, les Professions Libérales et de l'immobilier. Les CSI sont au nombre de trois (03).
Centre Régional des Impôts (CRI)	Regroupe et gère les différents centres des impôts dans les régions. Les centres régionaux du centre sont les CRIC et ceux du littoral les CRIL. Les CRI sont au nombre de quatorze (14).
Centre de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)	Collecte des impôts pour les petites entreprises et les personnes physiques. Les CFLP sont au nombre de quatre-vingt-neuf (89).
Programmes de sécurisation des recettes	
Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF)	Ces structures ont la charge de la collecte des impôts liés aux domaines cités.
Programme de Sécurisation des Recettes des Mines, de l'Eau et de l'Energie (PSRMEE)	
Programme de Sécurisation des Recettes Domaniales, Cadastrales et Foncières (PSRDCF)	
Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR)	
Programme de Sécurisation des Recettes de l'Elevage et des Pêches	

Tableau 1 : Présentation des structures de la DGI

La DGI est composée d'environ 3400 agents répartis sur 106 sites. Le site central à Yaoundé héberge la direction centrale de la DGI, la DGE ainsi que le centre de données primaires. Le centre de données de secours est situé au Data Center de la Direction Générale de la Douane (DGD) à Douala. Les 104 autres sites déconcentrés (CRIL et CFLP) sont répartis sur le territoire national. La liste de



l'ensemble des sites de la DGI avec leurs localisations (coordonnées GPS) est fournie en annexe.

Description générale du SI existant de la DGI

Le système d'information (SI) actuel de la DGI s'étend sur environ 106 sites. Il est composé d'un réseau WAN et de différents réseaux LAN (selon le type de site). Le réseau WAN, basé sur des liaisons d'interconnexion en fibre optique, est un réseau IP/MPLS fourni par l'opérateur Camtel, et il permet d'interconnecter actuellement environ 47 sites de la DGI. L'interconnexion des sites restants, hors les sites du nord-ouest et du sud-ouest, se fera dans le cadre du PMSI.

Le site central bénéficie de deux connexions internet de 65 et 135 Mb/s fournies par Camtel. Le schéma de la Figure 1 donne un aperçu du réseau actuel de la DGI. De plus, il dispose d'une téléphonie sur IP ainsi que d'un réseau Wi-Fi dans certaines salles de réunion. Le câblage informatique sur le site central de la DGI est de type fibre (multimode inter-étage à partir du centre de données) et de type cuivre catégorie 6A. Ce site héberge également le centre de données de la DGI.

Les autres sites connectés au SI (47 centres des impôts) sont reliés en fibre optique et via le réseau MPLS au site central. Le réseau LAN de ces sites est constitué d'un câblage cuivre de catégorie 5 ou 6 et d'un ou plusieurs commutateurs d'accès connectés au routeur WAN de l'opérateur. Certains de ces sites bénéficient également d'une connexion internet via l'opérateur Camtel.

Les utilisateurs travaillent dans un environnement Windows avec différentes versions professionnelles du système d'exploitation. De plus, la DGI utilise une solution de sécurité des points d'extrémité (End Point Security) comprenant des fonctionnalités d'antivirus et d'EDR ; cette solution est déployée sur une partie des postes de travail, soit sur environ 1300 postes de travail.

Une partie des équipements réseau existants seront réutilisés afin de les intégrer dans le nouveau réseau qui sera mise en œuvre. Quant à la liste de ces équipements utilisés, elle se présente de la manière suivante.

Équipement	Quantité	Localisation
Commutateurs LAN Data Center Huawei CE6881-48S6CQ-F (48 ports SFP+ 10GE et 6 ports 100GE)	4	Data Center
Commutateurs LAN pour les utilisateurs Cisco 3750 (24 ou 48 ports)	104	Sur l'ensemble des sites qui sont connectés en FO (routeur d'accès WAN IP/MPLS fourni par l'opérateur)
Commutateurs LAN pour les utilisateurs Cisco Catalyst 9200L 24 ports PoE et 4 ports SFP 1G	14	Bâtiment de la DGE

Tableau 2 : Liste des équipements du réseau existants et qui seront réutilisés

Note : Les détails des spécifications de ces équipements seront donnés lors des études de design pour la mise en œuvre du nouveau réseau de la DGI.

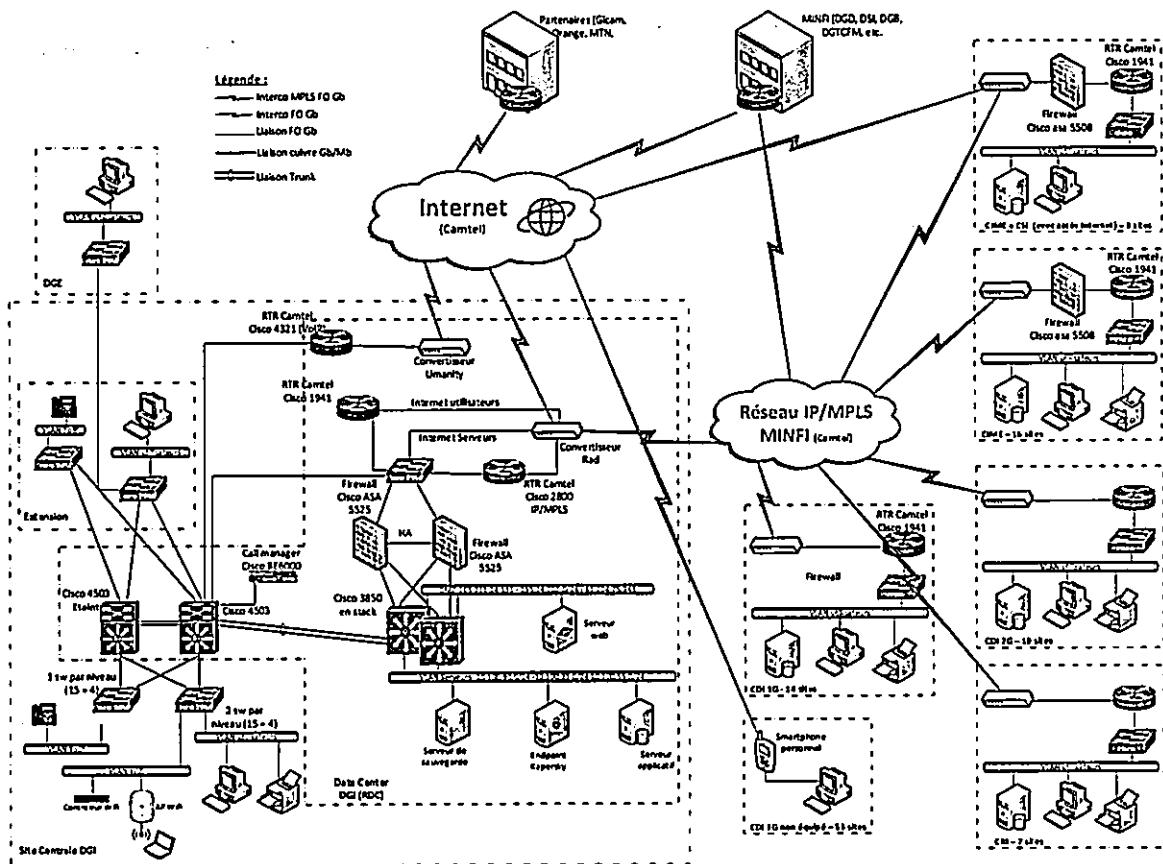


Figure 1 : Architecture du SI actuel de la DGI

La liste des sites du réseau actuel est fournie en annexe du présent document.

3.2. Description du marché

Description générale

La mise en place du nouveau réseau de la DGI consistera à fournir les équipements listés dans le présent Cahier des Clauses techniques, à les livrer et installer sur les différents sites concernés, à les configurer conformément au cahier de charges (HLD et LLD) des configurations qui sera validé lors des séances techniques après attribution du marché. Ainsi, le présent marché a pour objectif de refondre le réseau actuel de la DGI afin de disposer d'un réseau redondant pour les sites principaux. Ce marché consiste à :

- Lot 1 :** Déployer des réseaux LAN sur certains sites de la DGI et à mettre en place un réseau SD-WAN pour les 39 principaux sites de la DGI (soit 2 centres de données et 37 centres des impôts). Les réseaux LAN seront déployés sur le site central de la DGI et sur environ quarante-trois (43) Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP). Pour le réseau LAN sur le site central, le prestataire devra fournir les commutateurs d'accès utilisateurs afin de remplacer ceux existants et effectuer les configurations nécessaires en vue de leur mise en service. Pour les LAN des CFLP, le soumissionnaire devra mettre en œuvre un câblage réseau et fournir les commutateurs d'accès utilisateurs, les paramétrier, les connecter aux routeurs d'accès WAN de chaque site et effectuer le brassage des équipements utilisateurs afin de mettre en service le réseau sur chaque site.



La mise en œuvre du réseau SD-WAN consiste à fournir les équipements SD-WAN, à les installer en prenant en compte les liaisons d'interconnexion (fibre optique et liaison satellitaire) et à les paramétrier en vue de leur mise en production.

- **Lot 2** : Fournir des liaisons d'interconnexion de secours de type satellitaire pour les 39 sites principaux de la DGI. Le soumissionnaire devra réaliser un site survey des sites identifiés afin de positionner correctement les antennes satellites sur chaque site. À l'issue de la livraison des liaisons et des équipements nécessaires, le prestataire devra accompagner la DGI pour l'intégration des liaisons dans le réseau SD-WAN de la DGI.

Pour ces deux lots, le prestataire retenu appuiera la DGI pour la réalisation des tests techniques, la mise en service, avec notamment l'intégration des équipements dans l'outil de supervision de la DGI, ainsi que pour la maintenance pendant la période de garantie des différentes solutions qui seront mises en œuvre.

Les architectures cibles des différentes solutions proposées sont à déployer en intégrant une partie des équipements et composants du réseau existant.

Notes sur les spécifications

Le Soumissionnaire doit noter que les spécifications, les normes de fabrication, les matériaux et l'équipement, ainsi que les références ouvertes ou cachées aux noms de marque ou aux numéros de catalogue, désignés par l'ACHETEUR dans les Spécifications, sont destinés à être descriptifs seulement et non restrictifs. Le Soumissionnaire peut substituer d'autres spécifications, normes faisant autorité, noms de marque et/ou numéros de catalogue dans son Offre, à condition qu'il démontre à la satisfaction de l'ACHETEUR que les substitutions sont équivalentes ou supérieures à celles désignées dans les Spécifications.

Toutes les Fournitures offertes par les Soumissionnaires et fournis par les Soumissionnaires retenus doivent être neufs et inutilisés, être des modèles les plus récents ou actuels, et doivent incorporer toutes les améliorations récentes en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire dans le Contrat.

Les Soumissionnaires fourniront un commentaire article par article (voir tableau ci-joint) sur les spécifications de l'ACHETEUR, démontrant la conformité des Fournitures et Services Connexes à ces spécifications ou un énoncé des écarts et exceptions aux dispositions des spécifications de l'ACHETEUR. Les réponses générales aux spécifications de l'ACHETEUR, telles que « acceptable », « conforme », « oui », etc. ou un simple copier-coller des spécifications de l'ACHETEUR, seront traitées sans exception comme non conformes lors de l'évaluation technique ; les soumissionnaires sont également priés de s'abstenir strictement d'auto-classification de leurs réponses aux spécifications de l'ACHETEUR (telles que « mieux », « conforme », « acceptable », etc.) ; toute déclaration faite par le(s) Soumissionnaire(s) doit être vérifiable dans les catalogues/feuilles/littérature fournis (les catalogues/feuilles/littérature « sur mesure », c'est-à-dire la littérature spécifiquement réalisée pour cet appel d'offres, et par exemple uniquement constituée d'une image et d'un texte, et généralement d'apparence non professionnelle, ne seront pas acceptés).

Evaluation technique

L'évaluation technique sera effectuée sur la base d'une comparaison entre les spécifications offertes par le Soumissionnaire et les spécifications requises par l'Acheteur, en utilisant les quatre (4) termes d'évaluation suivants : conforme (un article est conforme ou dépasse les spécifications de l'Acheteur ; la classification « dépasse les spécifications » doit être utilisée de façon rationnelle et une sur spécification excessive, p.ex. en termes de capacité, de taille, de puissance, ne doit pas être considérée et acceptée) ; acceptable (un article n'est pas entièrement conforme aux spécifications de l'Acheteur, présente des écarts mineurs, mais remplit parfaitement l'usage auquel il est destiné) ; limite (un article s'écarte considérablement des spécifications de l'Acheteur, mais peut simplement être considéré pour l'usage auquel il est destiné ; cette classification n'est pas permise pour des principaux articles) ; et non conforme (un article s'écarte dans une mesure qui ne convient pas à l'usage auquel il est destiné).

Capacité Technique des Soumissionnaires

Équipe d'intervention

Le soumissionnaire doit détailler l'équipe d'intervention dans son offre. Cette équipe doit inclure au moins :

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

Chef de projet :

Qualification :

- Diplôme BAC + 5 d'ingénieur informatique ou équivalent ;
- Certifié en gestion de projet :

L'absence de certification est éliminatoire

Expérience générale :

- 10 ans d'expériences en gestion de projets informatiques

Expérience spécifique :

- Ayant piloté au moins trois (3) projets durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

Un ingénieurs réseau :

Qualification :

- Diplôme d'ingénieur réseaux et télécommunications ou équivalent ;
- Certifié certifié niveau expert en Routing and Switching, dans le domaine de la sécurité informatique :

L'absence de certification est éliminatoire

Expérience générale :

- 5 ans d'expériences dans le domaine des réseaux informatiques



Expérience spécifique :

- Ayant déployé au moins trois réseaux équivalents avec la technologie SD-WAN durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

Deux (2) techniciens qualifiés pour l'installation et le brassage d'équipements :

Qualification :

- Diplôme BAC + 2 en informatique ou équivalent :

Expérience générale :

- 5 ans d'expériences dans le domaine de l'installation et le brassage d'équipements

Expérience spécifique :

- Ayant contribué au moins à trois (3) projets similaires durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

Chef de projet :

Qualification :

- Diplôme BAC + 5 d'ingénieur informatique ou équivalent
- Certifié en gestion de projet :

Expérience générale :

- 10 ans d'expériences en gestion de projets informatiques

Expérience spécifique :

- Ayant piloté au moins trois (3) projets durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

Un ingénieurs réseau :

Qualification :

- Diplôme d'ingénieur réseaux et télécommunications ou équivalent
- Certifié niveau expert en Routing and Switching, dans le domaine de la sécurité informatique

Expérience générale :

- 5 ans d'expériences dans le domaine des réseaux informatiques

Expérience spécifique :

- Ayant déployé au moins trois réseaux équivalents avec la technologie VSAT ou par satellite durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

Deux (2) techniciens qualifiés pour l'installation et le brassage d'équipements satellites

Qualification :

- Diplôme BAC + 2 en informatique ou équivalent

Expérience générale :

- 5 ans d'expériences dans le domaine de l'installation et le brassage d'équipements satellites

Expérience spécifique :

- Ayant contribué au moins à trois (3) projets similaires durant les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

Les certifications demandées doivent être issues du constructeur des équipements proposés et doivent être des certifications techniques qui prouvent que l'intervenant est capable d'installer et de configurer le produit. Les certifications devront être à jour

suivant les délais de mise à jour exigés par le constructeur. Les certifications commerciales ne seront pas acceptées. Un consultant peut combiner plusieurs rôles s'il a les certifications demandées. Cependant, comme déjà indiqué, l'équipe intervenante doit être composée d'au moins deux ingénieurs en plus du chef de projet et des deux techniciens.

Normes

Le soumissionnaire devra prendre en compte et respecter les normes internationales relatives aux centres de données informatiques, notamment les normes ci-dessous :

- Code de travail ;
- Code de la construction et de l'habitation articles R121 – 1 à R 122 – 29 et R 152 – 1 ;
- Article R 152– 3 du code de la construction et de l'habitation ;
- Arrêté du 18 octobre 1977 de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- Arrêté du 15 Juillet 1968 relatif aux conditions d'agrément pour les contrôles réglementaires prévus dans les immeubles de grande hauteur ;
- Arrêté du 31 Mai 1978 relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des immeubles de grande hauteur ;
- Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements relevant du public (ERP) ;
- les normes et recommandations UTE dans l'édition la plus récente et notamment les documents rappelés ci-dessous, sans que cette liste ne soit pour autant limitative ;
- IEC-11801 (Systèmes de câblage de télécommunication) ;
- EN-50173 (Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique);
- ANSI/TIA-568-A (Code de couleur du câblage informatique);
- ANSI/TIA 568-C-2 relatif au câblage cuivre ;
- NFPA-75 (Protection contre l'incendie des équipements informatiques);
- ANSI/TIA 569 (pratiques spécifiques de conception et de construction de trajectoires et d'espaces en vue de soutenir les supports et équipements de télécommunication dans les bâtiments).

Services après-vente (agent local)

Le soumissionnaire devra respecter les Demandes de niveaux de service (SLR) suivants pendant la période de garantie (délais décomptés à partir du signalement de l'incident):

Pour le LOT 1 (équipements)	Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires)
<input type="checkbox"/> <u>Délais d'intervention durant les jours ouvrables :</u> <ul style="list-style-type: none"> o 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; o 24 heures maximum pour les autres sites. <input type="checkbox"/> <u>Temps d'interruption accepté</u>	<input type="checkbox"/> <u>Délais d'intervention durant les jours ouvrables :</u> <ul style="list-style-type: none"> o 2 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) ; o 8 heures maximum pour les autres sites. <input type="checkbox"/> <u>Temps d'interruption accepté</u>



<ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 24 heures maximum pour les autres sites <p><input type="checkbox"/> <u>Délais de résolution de problème majeur</u> (impact sur les performances des services) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 24 heures maximum pour les autres sites ; <p><u>Délais de résolution de problème mineur</u> (aucun impact sur le service) : une semaine au maximum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 8 heures maximum pour les autres sites <p><input type="checkbox"/> <u>Délais de résolution de problème majeur</u> (impact sur les performances des services) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 2 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) o 8 heures maximum pour les autres sites ; <p><input type="checkbox"/> <u>Délais de résolution de problème mineur</u> (aucun impact sur le service) : une semaine au maximum.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le soumissionnaire doit détailler dans son offre comment il peut respecter ces SLR. Les soumissionnaires qui n'ont pas un centre de support technique au Cameroun doivent fournir un justificatif qui peut rassurer la DGI que les SLR seront assurés (contrat avec un prestataire local, groupement, etc.).

Spécifications et exigences communes

Le non-respect des prescriptions du présent DAO par le titulaire entraînera la reprise de l'installation. Les charges financières de reprise seront imputables au titulaire, y compris celles engendrées de ce fait aux autres corps de métiers.

Périmètre du marché

Il est attendu de l'attributaire les diligences minimales suivantes :

Fournitures :

- Fournir les équipements actifs du réseau (routeurs, commutateurs, etc.) ainsi que tous les modules nécessaires au fonctionnement et à l'interopérabilité entre eux ;
- Fournir les coffrets / armoires informatiques ;
- Fournir tous les accessoires de câblage pour connecter les équipements ;
- Fournir tous les accessoires pour le rackage des équipements dans les baies ou coffrets 19" ;
- Fournir tous les équipements nécessaires à l'installation des liaisons satellites ;
- Fournir tous les documents nécessaires pour le transfert de compétence et la maintenance des équipements.

Travaux :

- Installer les coffrets / armoires informatiques ;
- Fixer les équipements dans les coffrets/ armoires informatiques ;
- Installer et fixer les goulottes pour le cheminement des câbles ainsi que les panneaux de brassage ;
- Installer et fixer les équipements des liaisons satellite ;

- Installer le câblage informatique.

Configuration :

- Configurer les équipements fournis conformément au cahier des charges validé (HLD et LLD) par la DGI ;
- Procéder à toutes les diligences permettant de faire fonctionner les réseaux et les liaisons d'interconnexion avec les exigences, les normes requises et avec un résultat probant ;
- Intégrer les équipements réseau actifs à la plateforme de supervision et de monitoring de l'infrastructure de la DGI.

Recette, mise en service et maintenance

- Organiser la recette des travaux sur la base d'un cahier de recette validé par la DGI ;
- Procéder au transfert de compétences et aux formations éventuellement requises ;
- Accompagner la DGI à la mise en service des équipements en vue d'une opérationnalisation du nouveau réseau de la DGI ;
- Procéder à la maintenance de l'infrastructure réseau mise en place pendant la période de garantie d'un an exigée ;
- Assistance à l'exploitation pendant la période garantie d'un an.

Le fournisseur devra être en mesure d'assurer le service après-vente ainsi que la maintenance de la solution durant la période de garantie d'un an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie.

Les fournisseurs doivent soumettre une proposition détaillée, comprenant une description des solutions proposées, les spécifications techniques, un calendrier de mise en œuvre et une proposition financière détaillée (coûts des équipements, coût du personnel intervenant, coût de maintenance et support, récurrent mensuel pour les liaisons d'interconnexion, etc.).

Notion du cycle de vie de projet

L'attributaire est tenu de fournir les prestations de services suivantes durant l'exécution du projet. Il doit donc détailler dans son offre sa méthodologie pour la gestion de projet en respectant le cycle de vie de projet tel que détaillé ci-dessous.

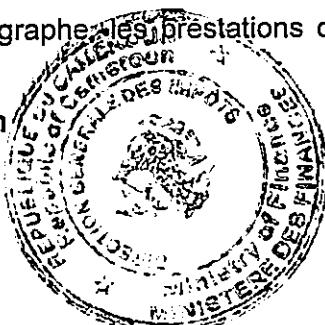
Cycle de vie de projet :



La DGI donne une importance majeure à la phase de design de la solution qui doit commencer dès la signature de contrat de marché et doit être clôturée avant le début des travaux d'implémentation de la solution.

Dans le présent paragraphe, les prestations de services demandées durant chaque phase sont détaillées.

Design de la solution



Dans le cadre du projet et avant le démarrage des travaux d'installation et configuration des équipements et logiciels, l'attributaire devra fournir les documents de design suivants :

- a) High Level Design (HLD) : dans ce document l'attributaire doit détailler les choix de design, l'architecture de la solution, l'emplacement de chaque équipement, l'interconnexion des différents équipements, etc. Le soumissionnaire doit animer un, ou plusieurs, workshop de design afin de discuter avec l'équipe du projet de la DGI de l'architecture de la solution et les différents choix de design. Si les équipements proposés peuvent être déployés selon plusieurs scénarios, le soumissionnaire doit détailler ces scénarios et assister l'équipe de la DGI à aller vers le scénario qui répond le mieux aux besoins.
- b) Low Level Design (LLD) : dans ce document l'attributaire doit développer tous les détails sur l'architecture de la solution tel que le plan d'adressage, le plan de nommage, la sécurité de la solution, les règles de gestion, les règles d'accès, la spécificité de chaque service, le reporting, le planning d'exécution des travaux et le planning d'intervention des experts, etc. D'une manière générale le LLD doit contenir toutes les informations utiles pour la mise en œuvre de la solution.

Description des solutions à mettre en œuvre

~~Les architectures cibles des différentes solutions proposées sont à déployer en intégrant une partie des équipements et composants du réseau existant.~~

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

Refonte du réseau LAN utilisateur du site central de la DGI

Cette activité fait partie du lot 1. Le site de la DGI est composé de deux LAN : celui du centre de données et celui des utilisateurs. Le LAN du centre de données est composé de deux commutateurs de distribution sur lesquels sont connectés les commutateurs d'accès pour la connexion des serveurs et les commutateurs d'accès pour la connexion des postes utilisateurs. Cette activité du marché consiste à remplacer les commutateurs d'accès des postes utilisateurs sur les différents niveaux (15 niveaux pour le bâtiment principal et 6 niveaux pour le bâtiment d'extension). Ainsi, chaque niveau dispose d'un ou deux commutateurs d'accès qui sont connectés en fibre multimode aux commutateurs de distribution du centre de données. Chaque commutateur d'étage est connecté à chaque commutateur de distribution, et certains commutateurs d'étage seront de type PoE pour la connexion et l'alimentation des téléphones IP utilisateurs.

Le schéma de la suivante donne l'architecture LAN utilisateur du site central.

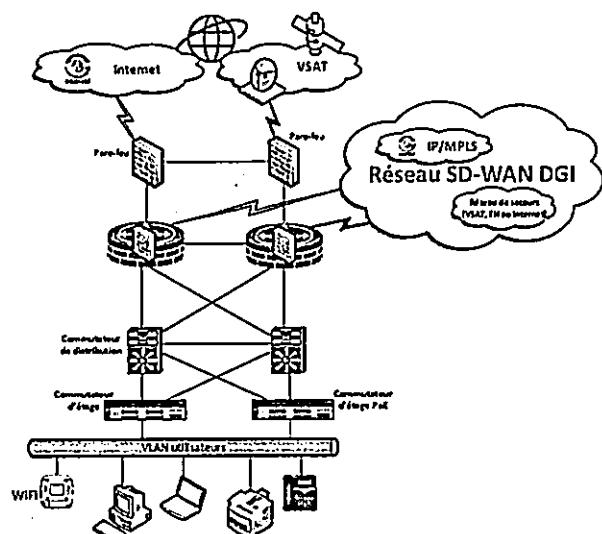


Figure 3 : Architecture LAN du site de la Direction Générale des Impôts

Les deux commutateurs de distribution seront fournis dans le cadre d'un autre marché relatif à la refonte du Data Center. Le soumissionnaire retenu pour ce marché devra donc collaborer avec l'adjudicataire du marché relatif au Data Center pour l'interconnexion des commutateurs d'accès des postes utilisateurs aux commutateurs de distribution. Cette activité consiste donc à livrer les commutateurs utilisateurs, dont certains seront de type PoE, à les installer, les configurer et les mettre en service, ainsi qu'à accompagner la DGI pour le rebrassage de l'ensemble des équipements utilisateurs. Les équipements actifs du réseau devront également être intégrés à la solution d'authentification d'accès disponible ainsi qu'à l'outil de supervision de la DGI.

Mise en œuvre d'un réseau informatique pour certains CFLP

Cette activité fait partie du lot 1. Une partie des CFLP de la DGI ne sont pas actuellement connectés au SI DGI. Afin de pouvoir les connecter, la liaison d'interconnexion WAN ainsi que le routeur d'accès WAN seront fournis par l'opérateur historique avec une liaison en fibre optique. Ainsi, ces CFLP pourront se connecter au SI de la DGI via le réseau MPLS du MINFI afin d'accéder aux services numériques de la DGI qui seront hébergés dans les deux centres de données de la DGI. Les débits d'interconnexion envisagés sont entre 2 et 6 Mb/s selon le type de site.

Afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir utiliser cette interconnexion, cette activité doit permettre de mettre en œuvre, pour les quarante-trois (43) sites restants²⁴, un câblage informatique de catégorie 6A ainsi que le commutateur d'accès permettant aux matériels utilisateurs de se connecter. Le soumissionnaire devra installer un câblage avec 24 prises réseau par site. Ce câblage sera composé de câbles de catégorie 6A, de prises RJ45, et d'un panneau de brassage 24 ports de 19". Le prestataire devra également fournir une baie de brassage de dimension 9U où seront installés les équipements fournis ainsi que le panneau de brassage. Le schéma de la Figure suivante donne l'architecture LAN des CFLP.



²⁴ Pour des raisons de sécurité, les sites du nord-ouest et du sud-ouest ne sont pas pris en compte dans le cadre du projet PMSI.

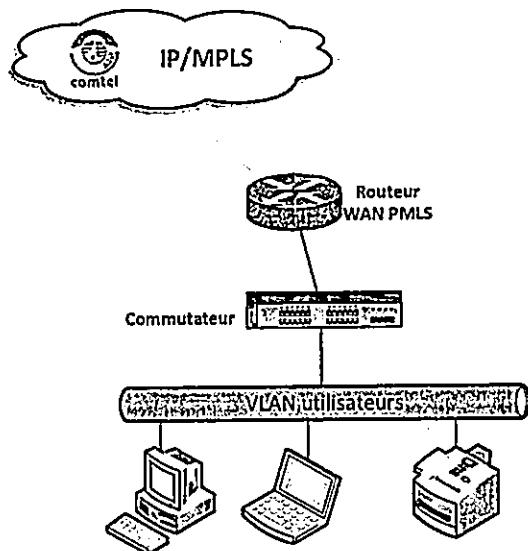


Figure 4 : Architecture LAN des CFLP

Cette activité consiste donc à livrer les commutateurs utilisateurs, le câblage et les accessoires y afférant, à les installer, à les configurer et à les mettre en service, ainsi qu'à accompagner la DGI pour le brassage de l'ensemble des équipements utilisateurs. Les équipements devront également être intégrés à la solution d'authentification d'accès disponible ainsi qu'à l'outil de supervision de la DGI. Le Tableau 3 suivant donne la liste des quarante-trois (43) sites concernés par cette activité.

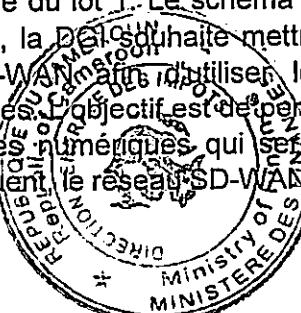
Tableau 3 : Liste des sites pour la mise en œuvre d'un réseau LAN (câblage + commutateur)

N°	REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	
			Latitude	Longitude
1	Centre	CFLP Haute Sanaga (Nanga Eboko centre-ville)	4.675018160367266	12.374760347607248
2	Centre	CFLP Mbam et Inoubou (Bafia centre-ville)	4.754531546082868	11.224250491422444
3	Centre	CFLP Mbam et Kim (Ntui centre-ville)	4.4467505215677905	11.623962355498046
4	Centre	CFLP Mbandjock (Mbandjock centre-ville)	4.449703424345992	11.90630406077764
5	Centre	CFLP Mefou et Akono (Ngoumou centre-ville)	3.593731564949537	11.306817893629795
6	Centre	CFLP Monatélé (Monatélé centre-ville)	4.275587263623602	11.267337622557552
7	Centre	CFLP Nyong et Kelle (Eséka centre-ville)	3.658349127075894	10.777908174534776
8	Centre	CFLP Nyong et Mfoumou (Akonolinga centre-ville)	3.800127124642667	12.25007623439369
9	Centre	CFLP Nyong et So'o (Mbalmayo centre-ville)	3.520495956595771	11.521478567156747
10	Centre	CFLP Obala (Obala centre-ville)	4.158188565308449	11.536760009500393
11	Centre	CFLP de Sa'a (Sa'a centre ville)	11.441352450700684	11.441352450700684
12	Adamaoua	CFLP Djerem (Tibati centre-ville)	6.487875110141449	12.605330524287973
13	Adamaoua	CFLP Faro & Deo (Tignère centre-ville)	7.378033951285923	12.642152559022401
14	Adamaoua	CFLP Mayo-Banyo (Banyo centre ville)	6.754152543976634	11.814271752080886

N°	REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	
			Latitude	Longitude
15	Adamaoua	CFLP Mbere (Meiganga centre-ville)	6.5301813865557525	14.270875077212017
16	Est	CFLP Boumba et Ngoko (Yokadouma centre-ville)	3.521735526078464	15.048972967874658
17	Est	CFLP Haut Nyong (Abong-Mbang centre-ville)	3.9845455435589336	13.181776625547325
18	Est	CFLP Kadey (Batouri centre-ville)	4.425168059028024	14.365007467878108
19	Extrême-Nord	CFLP Mora	11.048696158686711	14.148046348446604
20	Extrême-Nord	CFLP Logone et Chari (Kousséri centre-ville)	10.787867896751594	13.80519455878095
21	Extrême-Nord	CFLP Mayo Danay (Yagoua centre-ville)	10.960472637162034	13.796409804549311
22	Extrême-Nord	CFLP Mayo Kani (KAELE centre-ville)	10.111259323809026	14.442686671386216
23	Extrême-Nord	CFLP Mayo Tsanaga (Mokolo centre-ville)	10.74261751485973	13.803025997443779
24	Littoral	CFLP de Mbanga (Mbanga centre-ville)	4.4935539284850865	9.568677599990734
25	Littoral	CFLP du Nkam (Yabassi centre-ville)	4.496467327608709	9.972495902690422
26	Littoral	CFLP de la Sanaga Maritime (Edéa centre-ville)	3.802013106655749	10.120325293272476
27	Nord	CFLP Faro (Poli centre-ville)	8.473581576634482	13.240306302029074
28	Nord	CFLP Mayo-Louti (Guider centre-ville)	9.925483336505314	13.942825896842358
29	Nord	CFLP Tcholliré (Touboro)	7.774815640188397	15.348321990573476
30	Nord	CFLP Mayo-Rey (Tcholliré centre-ville)	8.398585354849335	14.173514152075393
31	Ouest	CFLP Foumbot (centre-ville)	10.626701521382607	10.626701521382607
32	Ouest	CFLP Menoua (Dchang centre-ville)	5.446557460587208	10.052587291408887
33	Ouest	CFLP Bamboutos (Mbouda centre-ville)	5.623454114571277	10.261208328307301
34	Ouest	CFLP Hauts-Plateaux (Baham centre-ville)	5.336902499083456	10.398194140194677
35	Ouest	CFLP Haut Nkam (Bafang centre-ville)	5.162965018063532	10.185266496049827
36	Ouest	CFLP Koung-Khi (Bandjoun centre-ville)	5.365956740474247	10.416218493819114
37	Ouest	CFLP Ndé (Banganté centre-ville)	5.144241166445589	10.521790247481052
38	Ouest	CFLP Noun (Foumban centre-ville)	5.72728322415512	10.855843125984446
39	Sud	CFLP Dja et Lobo (Sangmelima centre)	2.948109239140879	12.008419791809828
40	Sud	CFLP Meyomessala (centre-ville)	3.1213616633367485	12.24489169819474
41	Sud	CFLP Océan (kribi centre-ville)	2.94098336115196	9.909925143469993
42	Sud	CFLP Vallée du Ntem (Ambam centre-ville)	2.389309272454616	11.268859558635482
43	Sud	CFLP Zoétélé (Zoétélé centre-ville)	3.2551356468525605	11.887034796012685

Mise en œuvre d'un réseau SD-WAN pour les principaux sites de la DGI

Cette activité fait partie du lot 1. Le schéma de la Figure donne un aperçu du réseau cible de la DGI. Ainsi, la DGI souhaite mettre en place pour ses sites principaux un réseau de type SD-WAN afin d'utiliser les différentes liaisons d'interconnexion disponibles sur ces sites. L'objectif est de permettre aux utilisateurs des différents sites d'accéder aux services numériques qui seront hébergés dans les deux centres de données. Par conséquent, le réseau SD-WAN qui sera mis en œuvre devra être évolutif



pour intégrer à l'avenir les autres sites de la DGI, interconnectés aux centres de données via une liaison fibre optique.

Ainsi, la DGI envisage le présent marché pour la mise en place d'une solution d'interconnexion SD-WAN entre la Direction Générale et les sites distants. L'architecture globale de la solution, présentée dans la Figure suivante, doit permettre une interconnexion WAN répondant parfaitement aux besoins actuels et futurs des différentes structures de la DGI.

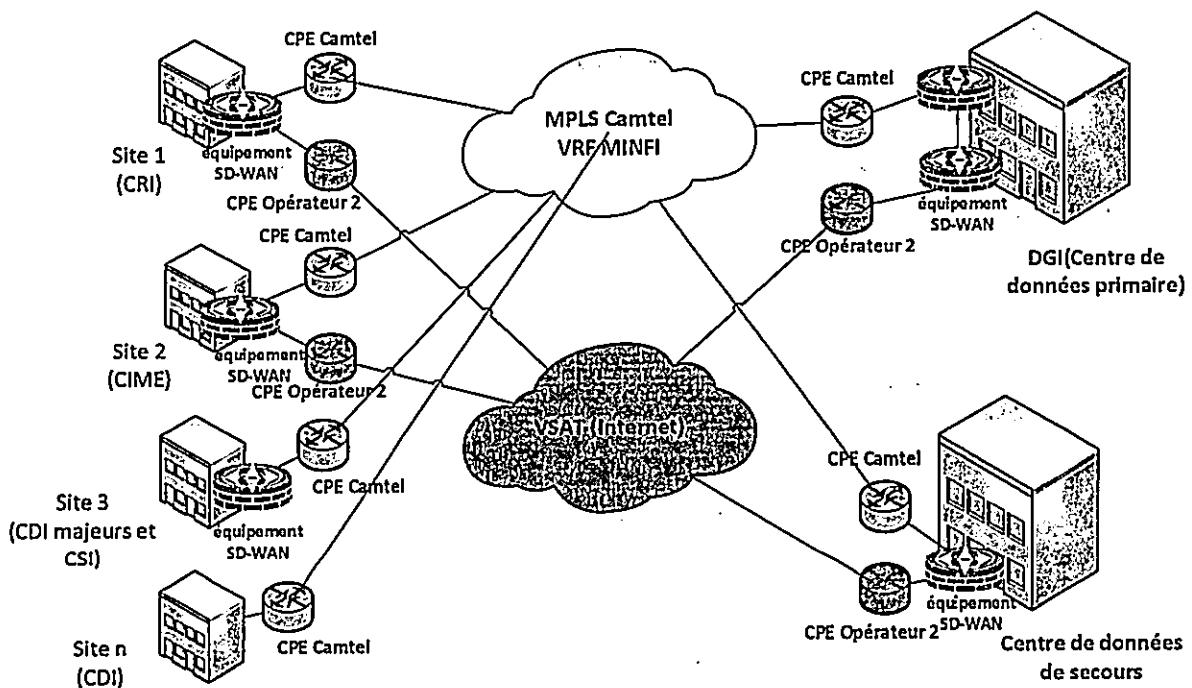


Figure 5 : Futur réseau SD-WAN de la DGI

Cette interconnexion inter-sites doit être sécurisée à travers des tunnels IPSec cryptés. De plus, elle doit assurer la gestion de la politique de routage indépendamment du routage des liens WAN des fournisseurs d'accès (MPLS, satellite ou Internet).

Cette solution d'interconnexion doit être assurée par des tunnels IPSec directement entre les équipements qui veulent dialoguer ensemble, avec une simplicité et une capacité d'évolution, et surtout de façon totalement dynamique. Cette solution facilite la création des tunnels par l'administrateur. Les tunnels seront montés à la demande et de manière dynamique entre les différents nœuds, selon le trafic, entre la Direction Générale et les sites distants, et même entre les sites distants sans passer par le site central.

Les équipements de cette solution doivent également permettre la gestion de deux ou plusieurs liaisons MPLS, satellite ou Internet fournies par des opérateurs différents, et ce pour garantir la haute disponibilité et la continuité du service réseau.

Une station d'administration doit également être fournie à des fins de configuration centralisée et de déploiement à distance, avec une interface graphique pour la configuration des équipements et de la totalité de la solution SD-WAN.

Le tableau suivant donne la liste des sites dont la solution SD-WAN sera mise en œuvre.

Tableau 4 : Liste des sites DGI pour lesquels la solution SD-WAN sera déployée

N°	REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	
			Latitude	Longitude
1	Centre	DGI et DGE (site central)	3.8706017668933934	11.516087358231935
2		Centre Régional des Impôts du Centre 1 (Yaoundé Omnisport)	3.8943255829391634	11.53939926810573
3		Centre Régional des Impôts du Centre 2 (Yaoundé Bastos Nylon)	3.883799995398921	11.51542373449729
4		Centre Régional des Impôts du Centre Extérieur	3.8847598961002525	11.502282994470924
5		CIME Yaoundé Est (Yaoundé Etoa Meki)	3.8802315219843755	11.523580283916502
6		CIME Yaoundé Ouest (Yaoundé centre administratif)	3.870946443246115	11.516629989349088
7		CIME Centre Extérieur (Yaoundé Mvog-ada Pakita)	3.868628087910947	11.532180036003865
8		CFLP 1 (Yaoundé chambre agriculture)	3.872318378638477	11.517954650294058
9		CFLP 2 (Yaoundé Mvog-ada Monquestieu)	3.8617335309759677	11.523881829993982
10		CFLP 3 (Yaoundé Coron)	3.8455213713344043	11.53531132974496
11		CFLP 4 (Yaoundé Messa)	3.872204040838679	11.50583004669398
12		CFLP 5 (Yaoundé Biyem assi Lycée)	3.8461455125247093	11.491430729777504
13		CFLP 6 (Yaoundé Efoulan pont)	3.830208897799952	11.503961664524656
14	Adamaoua	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua (Ngaoundéré centre administratif)	7.321009428185645	13.579983940236586
15		CIME Ngaoundéré (Ngaoundéré)	7.31769616323075	13.573933565652533
16	Est	Centre Régional des Impôts de l'Est (Bertoua centre administratif) + CFLP Bertoua	4.5778340212165824	13.676373996771436
17		CIME Bertoua (Bertoua)	4.579913409940606	13.684091310207837
18	Extrême-Nord	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-Nord (Maroua centre administratif)	10.750166312668437	13.803578216679087
19		CIME Maroua (Maroua)	10.594606190763459	14.307215036890046
20	Littoral	Data Center de la DGD (Douala)	4.039200	9.684281
21		Centre Régional des Impôts du Littoral 1 (Douala, Bonapriso, Ancien SNEC)	4.045336750716889	9.687109305483313
22		Centre Régional des Impôts du Littoral 2 (Douala Bonanjo) + CSPLI Douala	4.061854918890089	9.699024980669561



23	Centre Régional des Impôts du Littoral Extérieur (Douala Bonabéri) + CFLP Bonabéri	4.045283240199347	9.687409712947385
24	CIME Bonanjo (Douala Bonanjo)	4.047126852196867	9.692943352141928
25	CIME AKWA 1 & CIME AKWA 2 (Douala Akwa situés dans le même bâtiment)	4.052924218537998	9.694793452802758
26	CIME Littoral Extérieur (Douala Bonabéri)	4.081004128437922	9.672595614594254
27	CFLP 1 (Douala Bonapriso)	4.027589426808963	9.701565725113468
28	CFLP 2 (Douala Akwa)	4.045340115715562	9.698923028653404
29	CFLP 3 (Douala Bonamoussadi face hôpital Adlucem)	4.085364602951938	9.725501206274796
30	CFLP 4 (Douala Bonamoussadi Parcours VITA)	4.084281138841843	9.741220534953028
31	CFLP 5 (Douala Logbaba)	4.0373615158492795	9.760876209812725
32	Nord	Centre Régional des Impôts du Nord (Garoua Centre Administratif)	9.320804642394673
33		CIME Garoua (Garoua centre-ville)	9.320804642394673
34	Nord-Ouest	Centre Régional des Impôts du Nord-Ouest (Bamenda Centre Administratif) + CIME + CFLP	5.959479673613886
35	Ouest	Centre Régional des Impôts de l'Ouest (Bafoussam centre administratif)	5.471157233609742
36		CIME Bafoussam (Bafoussam centre-ville)	4.1240737106865435
37	Sud	Centre Régional des Impôts du Sud (Ebolowa centre administratif)	2.9273962493914825
38	Sud-Ouest	Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest (Limbé centre administratif)	4.150790376528836
39		CIME Limbé (Limbé centre-ville)	4.012569856877802

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellitaires) des sites déconcentrés de la DGI

Livraison et intégration de liaisons de secours satellitaires pour les principaux sites de la DGI

Cette activité est spécifique au lot 2 ! L'ensemble des sites de la DGI ne dispose que d'une liaison d'interconnexion en fibre optique vers le SI. Ce qui peut être problématique en cas de défaillance d'un lien ou d'une panne majeure de l'opérateur fournissant ces liaisons. Ainsi, pour les sites les plus importants, appelés sites principaux, la DGI souhaite que ces sites disposent d'une liaison d'interconnexion de secours. Étant donné la situation au Cameroun où le monopole de la fibre optique est détenu par l'opérateur historique, la DGI a choisi d'avoir une liaison de secours satellitaire. Ces interconnexions via satellite seront utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du réseau SD-WAN. Par conséquent, une fois les liaisons d'interconnexion satellitaires installées et mises en

service, le soumissionnaire devra accompagner la DGI pour l'intégration de ces liaisons au réseau SD-WAN ainsi que pour leur opérationnalisation. L'objectif de la mise en œuvre de cette redondance d'interconnexion est de :

- Établir des liaisons d'interconnexion satellitaire entre les sites principaux (les deux centres de données) et les trente-sept (37) sites distants ;
- Fournir une connectivité haut débit et fiable pour la transmission de données, de la voix et de la vidéo ;
- Assurer la disponibilité et la redondance pour garantir la continuité des opérations et permettre aux utilisateurs des sites principaux d'accéder en continu aux deux centres de données de la DGI ;
- Fournir le service d'accès internet pour les deux centres de données.

Les tâches à réaliser par le fournisseur de la solution d'interconnexion par satellite sont à minima (liste non exhaustive) :

- Étude et diagnostiques des sites ;
- Acquisition et livraison des équipements et des licences ;
- Déploiement, installation et configuration des équipements des licences ;
- Mise en service et intégration au réseau SD-WAN de la DGI ;
- Accompagnement à l'exploitation pendant la période de garantie.

Les liaisons d'interconnexion satellitaire devront être mises en œuvre sur trente-neuf (39) sites. Trois types de sites sont à considérer : le centre de données principal (Direction Générale de la DGI) à Yaoundé, le centre de données secondaires à Douala et trente-sept (37) centres des impôts répartis sur le territoire national. Le tableau suivant donne la synthèse des types de connexion satellitaire avec les débits correspondants pour les trois types de sites.

Sites	Débit requis
Centre de données primaires	A adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts
Centre de données de secours	A adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts
Centre des impôts principaux (37)	CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down

Tableau 5 : Type et débit pour les liaisons par satellite

Les liaisons satellitaires des centres de données devront offrir également le service d'accès internet en utilisant l'adressage IP public de la DGI.

Le soumissionnaire devra fournir le matériel nécessaire (antennes, routeurs, mâts, etc., y compris les accessoires de fixation) pour l'ensemble des sites afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble des liaisons d'interconnexion. En plus des équipements satellitaire, le soumissionnaire devra fournir et installer sur les centres des impôts un onduleur permettant d'alimenter les équipements satellitaires ainsi que les équipements réseau du site (routeur d'accès SD-WAN et commutateur).

Le soumissionnaire devra réaliser une étude de site afin de pouvoir installer, positionner et orienter le matériel pour un fonctionnement optimal des liaisons satellitaire, garantissant ainsi les débits exigés. La solution mise en œuvre devra être évolutive afin de permettre, si nécessaire, d'augmenter le débit des liaisons jusqu'à 100 % par une simple configuration au sein du réseau satellitaire de l'opérateur afin de pouvoir en compte une augmentation du nombre de sites déconcentrés.

Ci-dessous la liste des sites avec leurs coordonnées GPS pour lesquels la mise en œuvre d'une liaison d'interconnexion via satellite est demandée.

Tableau 6 : Liste des sites qui bénéficieront d'une liaison d'interconnexion par satellite

N°	REGION	STRUCTURE	LOCALISATION	
			Latitude	Longitude
1	Centre	DGI et DGE (site central)	3.8706017668933934	11.516087358231935
2		Centre Régional des Impôts du Centre 1 (Yaoundé Omnisport)	3.8943255829391634	11.53939926810573
3		Centre Régional des Impôts du Centre 2 (Yaoundé Bastos Nylon)	3.883799995398921	11.51542373449729
4		Centre Régional des Impôts du Centre Extérieur	3.8847598961002525	11.502282994470924
5		CIME Yaoundé Est (Yaoundé Etoa Meki)	3.8802315219843755	11.523580283916502
6		CIME Yaoundé Ouest (Yaoundé centre administratif)	3.870946443246115	11.516629989349088
7		CIME Centre Extérieur (Yaoundé Mvog-ada Pakita)	3.868628087910947	11.532180036003865
8		CFLP 1 (Yaoundé chambre agriculture)	3.872318378638477	11.517954650294058
9		CFLP 2 (Yaoundé Mvog-ada Monquestieu)	3.8617335309759677	11.523881829993982
10		CFLP 3 (Yaoundé Coron)	3.8455213713344043	11.53531132974496
11		CFLP 4 (Yaoundé Messa)	3.872204040838679	11.50583004669398
12		CFLP 5 (Yaoundé Biyem assi Lycée)	3.8461455125247093	11.491430729777504
13		CFLP 6 (Yaoundé Efoulan pont)	3.830208897799952	11.503961664524656
14	Adamaoua	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua (Ngaoundéré centre administratif)	7.321009428185645	13.579983940236586
15		CIME Ngaoundéré (Ngaoundéré)	7.31769616323075	13.573933565652533
16	Est	Centre Régional des Impôts de l'Est (Bertoua centre administratif) + CFLP Bertoua	4.5778340212165824	13.676373996771436
17		CIME Bertoua (Bertoua)	4.579913409940606	13.684091310207837
18	Extrême-Nord	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-Nord (Maroua centre administratif)	10.750166312668437	13.803578216679087
19		CIME Maroua (Maroua)	10.594606190763459	14.307215036890046
20	Littoral	Data Center de la DGD (Douala)	4.039200	9.684281
21		Centre Régional des Impôts du Littoral 1 (Douala, Bonapriso, Ancien SNEC)	4.045336750716889	9.687109305483313

22	Centre Régional des Impôts du Littoral 2 (Douala Bonanjo) + CSPLI Douala	4.061854918890089	9.699024980669561
23	Centre Régional des Impôts du Littoral Extérieur (Douala Bonabéri) + CFLP Bonabéri	4.045283240199347	9.687409712947385
24	CIME Bonanjo (Douala Bonanjo)	4.047126852196867	9.692943352141928
25	CIME AKWA 1 & CIME AKWA 2 (Douala Akwa situés sur le même bâtiment)	4.052924218537998	9.694793452802758
26	CIME Littoral Extérieur (Douala Bonabéri)	4.081004128437922	9.672595614594254
27	CFLP 1 (Douala Bonapriso)	4.027589426808963	9.701565725113468
28	CFLP 2 (Douala Akwa)	4.045340115715562	9.698923028653404
29	CFLP 3 (Douala Bonamoussadi face hôpital Adlucem)	4.085364602951938	9.725501206274796
30	CFLP 4 (Douala Bonamoussadi Parcours VITA)	4.084281138841843	9.741220534953028
31	CFLP 5 (Douala Logbaba)	4.0373615158492795	9.760876209812725
32	Nord	Centre Régional des Impôts du Nord (Garoua Centre Administratif)	9.320804642394673
33		CIME Garoua (Garoua centre-ville)	9.320804642394673
34	Nord-Ouest	Centre Régional des Impôts du Nord-Ouest (Bamenda Centre Administratif) + CIME + CFLP	5.959479673613886
35	Ouest	Centre Régional des Impôts de l'Ouest (Bafoussam centre administratif)	5.471157233609742
36		CIME Bafoussam (Bafoussam centre-ville)	4.1240737106865435
37	Sud	Centre Régional des Impôts du Sud (Ebolowa centre administratif)	2.9273962493914825
38	Sud-Ouest	Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest (Limbé centre administratif)	4.150790376528836
39		CIME Limbé (Limbé centre-ville)	4.012569856877802

Le soumissionnaire retenu devra mener, à sa charge, les démarches auprès de l'autorité de régulation pour l'obtention des licences d'utilisation des liaisons satellites par la DGI.



Nature, quantité et caractéristiques des fournitures (récapitulatif de la liste des fournitures présentées au point 1 de la Section VII)

LOT 1 : Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI

Equipements LAN du site central et des CFLP

Ci-après les équipements et matériels à fournir pour la refonte du réseau LAN du site central et la mise en œuvre de réseaux LAN pour les CFLP :

	Désignation	Quantité
Site Central		
Commutateur 48 ports GE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs SFP	6	
Commutateur 48 ports GE PoE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs SFP	52	
Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	
Accessoires de rackage des équipements	Forfait	
CFLP (45 sites)		
Commutateur 24 ports GE et 4 ports SFP 1G y compris 2 connecteurs SFP	53	
Câblage CAT6 y compris ports RJ45 pour 24 postes utilisateur par site	43	
Panneaux de brassage 24 ports 19"	43	
Coffret mural 19" taille 9U	43	
Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	
Accessoires de rackage des équipements	Forfait	

Tableau 7 : Quantitatifs des équipements des réseaux LAN

Quantitatif des équipements pour le réseau SD-WAN

La solution d'interconnexion SD-WAN doit être composée des équipements suivants :

	Désignation	Quantité
Site Central (Yaoundé)		
Une solution d'administration SD-WAN	4	
Routeur SD-WAN pour site central (la Direction Générale à Yaoundé)	2	
Accessoires de rackage des équipements	Forfait	
Site de secours (Douala)		
Routeur SD-WAN pour site central (Data center de la DGD)la Direction Générale à Yaoundé)	2	
Accessoires de rackage des équipements	Forfait	
Centre des impôts principaux (37 sites)		
Routeur SD-WAN pour site distant	37	
Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait	
Accessoires de rackage des équipements	Forfait	

Tableau 8 : Quantitatif des équipements et logiciels SD-WAN

LOT 2 : Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI

Quantitatifs pour les liaisons d'interconnexion via satellite

Les quantitatifs pour le lot 2 sont les suivants :

Désignation	Quantité
Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts)	1
Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts en mode dégradé) (2 fois moins que le data center primaire)	1
Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down	37
Matériel y compris accessoires pour la liaison satellitaire	39
Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements	Forfait
Onduleur d'alimentation des équipements réseau	37

Tableau 9: Quantitatifs pour les liaisons satellitaire (lot 2 du marché)

~~La proposition financière du lot 2 doit être fournie en précisant les coûts d'installation, d'équipement, de récurrent et de maintenance et de support mensuel (au-delà de la période de garantie).~~

Equipements en spare

La redondance des équipements en N+1 (1 équipement de remplacement en réserve) ou N+N (même nombre que celui d'équipement déployé en réserve) n'est pas prévue dans cette phase de la mise en place du réseau de la DGI pour les CFLP. Cependant, afin d'assurer un fonctionnement continu du réseau, des équipements seront acquis en spare (équipement de remplacement) et une procédure de gestion de ces équipements devra être définie par le soumissionnaire. Cette procédure devra être bien structurée, détaillée et testée régulièrement. Ainsi, en cas de défaillance d'un équipement, il sera remplacé en utilisant un équipement de spare. L'application stricte de la procédure de gestion de ces équipements de spare doit inclure un remplacement rapide permettant d'assurer la continuité de fonctionnement du SI de la DGI.

Autres exigences

L'adjudicataire nommera un chef de projet agissant pour son compte pendant la durée complète du projet. Il sera le point unique de contact avec l'Autorité contractante afin d'assurer une bonne communication et une étroite collaboration. Les interventions seront exécutées sous la direction du titulaire qui doit se conformer strictement aux prescriptions de l'Autorité contractante.

Le titulaire sera responsable de l'ensemble des salariés affectés par lui-même, par ses cotraitants et sous-traitants pendant toute la durée du projet, en toute circonstance et pour quelque cause que ce soit. De même les dégâts de toute nature produits à l'occasion de l'exécution de ses travaux seront à sa charge.

Il devra adapter son intervention aux conditions d'environnement et ne pourra donc éluder les obligations du marché ni élever réclamation.

Le titulaire ne pourra se prévaloir, ni pour éluder les obligations du marché, ni pour élever réclamation, de l'exécution de travaux étrangers à proximité de son lieu



d'intervention. Aussi il devra fournir à l'avance la liste de ses intervenants ainsi que leurs cartes d'identité ou passeports, pour fin de validation des services de sécurité, il devra en outre se conformer aux règles d'identification et de sécurité telles qu'exigées par les différents sites de l'administration.

Le soumissionnaire devra, s'il le juge nécessaire, faire toutes les rectifications éventuelles et en inclure les incidences financières dans son prix unitaire par le biais d'une annexe séparée de l'offre répondant aux spécifications techniques. La validation de ses rectifications est à la discrédition exclusive de l'Autorité contractante qui en jugera l'opportunité avant toute validation financière.

Le soumissionnaire est tenu au secret professionnel. Il s'engage en particulier à n'utiliser les documents et informations fournis (plans de bâtiment, adressage, configuration, etc.) par l'Autorité contractante que dans le cadre de cette présente consultation. Toute révélation et/ou divulgation non autorisée pourront donner lieu à des dommages et intérêts à la charge du titulaire. Le montant sera défini par le plaignant en fonction du préjudice.

Les spécifications des matériels et équipements à fournir sont données à titre indicatif, de façon à situer la gamme de qualité des produits à installer, ainsi que leurs niveaux de performance et de fiabilité. D'une façon générale, les prestations mentionnées au présent document ne pourront être considérées comme exhaustives, et dispenser l'entrepreneur de toutes les suggestions nécessaires à la réalisation d'une installation en parfait état de marche.

Responsabilités des Acheteurs et Fournisseurs pour l'Installation et le Travail sur le site

Sujet	Allocation	Responsabilité
Transport	Organisation du transport et de l'assurance, lieu d'entrée de la CIP et après le dédouanement jusqu'aux sites de la DGI	Fournisseur
	Stockage sur site dans une salle de stockage facilement accessible dans les locaux de l'Acheteur.	Acheteur
	Supervision de ce qui est susmentionné	Fournisseur
	Déballage et vérification par rapport au contrat	Acheteur et Fournisseur
	Traitement des dommages et/ou réclamation d'assurance	Acheteur et Fournisseur
Installation	Travaux d'installation pour les équipements	Fournisseur
	Tout le matériel nécessaire pour connecter les différents éléments dans des systèmes fonctionnels.	Fournisseur

Câblage électrique	Jusqu'aux prises de courant nécessaires au point d'installation.	Fournisseur
	Liste des exigences pour ce qui est susmentionné	Acheteur
Éléments auxiliaires	Tous les articles auxiliaires nécessaires au bon fonctionnement de chaque article, à moins qu'ils ne fassent partie des spécifications.	Acheteur
Formation des utilisateurs	Pour les articles définis et énumérés dans les spécifications	Fournisseur



Installation des principaux éléments

Les installations devront être réalisées conformément au cahier des charges validé à l'issue des échanges de validation des solutions techniques (HLD et LLD).

Formation initiale des utilisateurs pour les principaux éléments

L'attributaire est tenu de faire un transfert de compétences à l'équipe de la DGI. Le transfert de compétence doit couvrir tous les aspects d'exploitation, maintenance et diagnostic des différentes composantes de la solution fournie par le fournisseur. Pour ce faire, il est tenu de faire un atelier de transfert de compétence envers les agents de la DGI sur une durée qui sera convenu avec la DGI et au maximum sur 3 jours et ce pendant la phase d'assistance à l'exploitation. Les frais d'organisation de cet atelier seront à la charge de l'adjudicataire du marché.

Manuel pour les Utilisateurs

L'attributaire sera dans l'obligation de fournir une documentation complète de la solution y inclut, les schémas de niveau 2 et 3 au format MS Visio, les guides d'administration et d'exploitation de la solution. La documentation doit être en langue française.

Au terme du marché, l'adjudicataire fournira un dossier technique ou dossier des équipements fournis et installés ainsi que le dossier de récolelement. Le dossier technique et de récolelement devra inclure entre autres :

- Les spécifications techniques des équipements et composants installés avec leurs certificats d'agrément ;
- Les guides d'exploitation et les manuels d'utilisation de la solution ;
- Le dossier des ouvrages exécutés ainsi que les éléments de récolelement de la solution ;
- Le synoptique de l'infrastructure ;
- Les plans d'implantation et l'identification des divers équipements faisant partie du marché.

Tous les documents ci-dessus doivent être fournis par le titulaire en version électronique et papier.

Exigences en matière de maintenance de la solution

L'attributaire doit assurer la maintenance de la solution durant ~~la période de garantie d'un (01) an et pendant une période d'au moins cinq (5) années au-delà de la période de garantie~~ Durant toute cette période, l'attributaire s'engage à :

- Faire les mises à jour des équipements, faire les routines de maintenances recommandées par chaque constructeur. L'attributaire doit envoyer un compte rendu de la visite préventive au plus tard une semaine après la visite.
- Intervenir en cas de défaillance d'une composante de la solution. L'intervention peut être faite à distance ou sur site selon le type de la panne et les préférences de la DGI.
- Assurer le changement des pièces défectueuses ou le changement de tout l'équipement en cas de nécessité.

L'attributaire doit détailler dans son offre comment il peut respecter ces exigences de maintenance.

A compter de la mise en production (réception provisoire), une période de garantie d'une année sera accordée au Client. Durant cette période, le Consultant sera tenu de corriger, « sans frais supplémentaires », toute anomalie, défaillance ou problème susceptible d'affecter le fonctionnement normal de la solution livrée. Ces corrections devront être effectuées dans les meilleurs délais, afin d'assurer la continuité et la stabilité du service.

Il est expressément précisé que cette période de garantie se distingue des prestations de maintenance. La garantie couvre exclusivement les actions correctives nécessaires à la mise en conformité du système, tandis que la maintenance portera sur les activités d'assistance. Une coordination spécifique sera assurée entre les deux périodes, afin d'éviter tout chevauchement ou confusion des responsabilités.

Exigences environnementales, sociales de santé et de sécurité (ESSS)

Main d'œuvre et sécurité

Les Fournisseurs doivent se conformer et s'assurer que tout leur personnel, agents locaux, sous-traitants et sous-consultants se conforment aux normes fondamentales du travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de l'Acheteur, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Lors de l'installation/de la mise en service, le Fournisseur doit s'assurer que tout le personnel concerné porte un équipement de protection (casque de sécurité, des chaussures de sécurité et un gilet réfléchissant, etc.).

L'attributaire a l'obligation de mettre un mécanisme qui permettra aux travailleurs de déposer leurs plaintes, selon un mécanisme à préciser. De son côté, la DGI mettra en place un système de gestion et de suivi des plaintes.

Environnement et Santé

L'attributaire doit se conformer et s'assurer que tous leurs employés, agents locaux, sous-traitants et sous-consultants se conforment aux normes environnementales internationales pendant les installations/la mise en service, conformément aux lois et règlements applicables au Cameroun, y compris les traités internationaux en matière d'environnement.

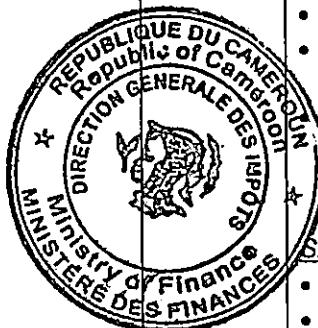
/CBPES (Code de bonne pratique environnementale et sociale)

L'attributaire devra élaborer un Code de Bonnes pratiques environnementales et sociales spécifique en conformité avec les exigences de la KfW (voir les Directives de la KfW en matière de développement durable sur le site https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Nachhaltigkeitsrichtlinie_FR.pdf), les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et la législation nationale du Cameroun). La DGI assurera la supervision de la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques environnementales et sociales spécifique ainsi élaboré dans le cadre du présent marché.

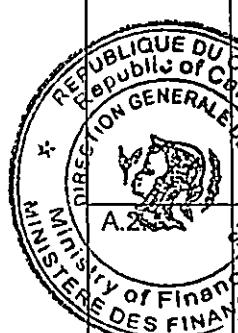
La gestion des déchets électroniques est une problématique prise en compte dans les marchés passés par la DGI. Ainsi, le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour respecter, en ce domaine, la réglementation en vigueur au Cameroun.

Tableau des spécifications techniques des équipements et des logiciels demandés

Specification Technique		No. AOI [Inserer]	No. du Lot [Inserer]	
N° de l'article	Nom de l'article et spécification de l'Acheteur	Quantité	Unité	Déclaration de conformité (Equipement proposé par le Soumissionnaire et Spécification)
LOT 1	Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI			
A	Equipements LAN du site central et des CFLP			
A.1.	<p><u>Commutateur 48 ports GE et 4 ports SFP 1G</u></p> <p><u>General</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Boitier : Montable sur rack 1U Rackable dans une armoire 19" Les équipements proposés ne doivent pas être en fin de commercialisation (end of sale) ni en fin de vie (end of life). <p>Positionnement de la marque : Reconnu en tant que leader dans le dernier rapport de Gartner «Enterprise wired and wireless LAN infrastructure»</p> <p><u>Slots et interfaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Port 10/100/1000 : 48 ports 10/100/1000 (RJ-45) Ports 1G : 4 ports + 4 x SFP Gigabit combiné Console port : 1 port Port management dédié : Oui Port USB : Oui <p><u>Performances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Vitesse de commutation : 90 Gbps et non bloquante Capacité de la table d'adresse MAC: au moins 8 000 entrées 	6	Unité	



<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de VLAN Supporté : au moins 256 • Nombre d'instances STP : au moins 16 <p><u>Fonctionnalités de niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation dynamique de VLAN : Oui • Tables d'adresse MAC Par VLAN : Oui • Protocole SpanningTree IEEE 802.1D, Protocole Rapide SpanningTree IEEE 802.1w et protocole Multiple SpanningTree IEEE 802.1s, IEEE 802.1Q, IEEE 802.3 : Oui • Agrégation de liens 802.3ad : Oui • Jumbo frame : 9000 <p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration sécurisée par Telnet, ou console avec support des protocoles SSH V1, 2 et 3, HTTP, HTTPS, TFTP : Oui • Statistiques par port (trafic entrant/sortant, CRC error, collisions, trames trop grandes/trop petites...) : Oui • Agent SNMP v1, v2c et v3 : Oui • RMON I et II (1- Statistiques, 2- Historique, 3- Alertes et 9- Evènements) : Oui • Support simultané de 3 types de sortie des logs : sortie en mode CONSOLE, stockage en mémoire flash, remontée vers un serveur syslog externe : Oui • Port mirroring configurable par port et par VLAN : 1 port/1 port, plusieurs ports/1 port : Oui • Gestion de l'état système (CPU, température, mémoire) : Oui <p><u>Qualité de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Configuration du QoS par port commutateur : Oui • Nombre de files d'attentes par port 8 (huit) • Protocole 802.1p : Oui • Garantie de bande passante par nature de flux avec la possibilité de spécifier des débits minimum et maximum par flux : Oui 			
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Technologie de collecte du flux IP (Netflow ou équivalent) : Oui Mécanismes de prévention de la congestion : Oui Configuration du QoS par nature de flux (DSCP), adresse IP, protocole et application : Oui <p><u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Alimentation électrique : 100-240 V, 50-60 Hz Câble d'alimentation fourni : Type E/F norme française longueur d'au moins 2m <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs voyant système : Etat matériel / logiciel du chassis Indicateurs voyants par port d'activité, de vitesse : Oui, liaison /activité 			
	<p>Commutateur 48 ports GE PoE et 4 ports SFP 1G</p> <p><u>Général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Boîtier : Montable sur rack 1U Rackable dans une armoire 19' Les équipements proposés ne doivent pas être en fin de commercialisation (end of sale) ni en fin de vie (end of life). Positionnement de la marque : Reconnu en tant que leader dans le dernier rapport de Gartner «Enterprise wired and wireless LAN infrastructure» <p><u>Slots et interfaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Port 10/100/1000 : 48 ports 10/100/1000 (RJ-45) PoE Port PoE autoalimenté : Oui, 48 ports Ports 1G : 4 ports + 4 x SFP Gigabit combiné Console port : 1 port Port management dédié : Oui Port USB : Oui 	52	Unité	

<p><u>Performances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse de commutation : 90 Gbps et non bloquante • Capacité de la table d'adresse MAC: au moins 8 000 entrés • Nombre de VLAN Supporté : au moins 256 • Nombre d'instances STP : au moins 16 <p><u>Fonctionnalités de niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation dynamique de VLAN : Oui • Tables d'adresse MAC Par VLAN : Oui • Protocole SpanningTree IEEE 802.1D, Protocole Rapide SpanningTree IEEE 802.1w et protocole Multiple SpanningTree IEEE 802.1s, IEEE 802.1Q, IEEE 802.3 : Oui • Agrégation de liens 802.3ad : Oui • Jumbo frame : 9000 <p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration sécurisée par Telnet, ou console avec support des protocoles SSH V1, 2 et 3, HTTP, HTTPS, TFTP : Oui • Statistiques par port (trafic entrant/sortant, CRC error, collisions, trames trop grandes/trop petites...) : Oui • Agent SNMP v1, v2c et v3 : Oui • RMON I et II (1- Statistiques, 2- Historique, 3- Alertes et 9- Evénements) : Oui • Support simultané de 3 types de sortie des logs : sortie en mode CONSOLE, stockage en mémoire flash, remontée vers un serveur syslog externe : Oui • Port mirroring configurable par port et par VLAN : 1 port/1 port, plusieurs ports/1 port : Oui • Gestion de l'état système (CPU, température, mémoire) : Oui <p><u>Qualité de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Configuration du QoS par port commutateur : Oui • Nombre de files d'attentes par port 8 (huit) 			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

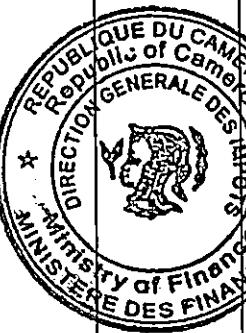
	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole 802.1p : Oui • Garantie de bande passante par nature de flux avec la possibilité de spécifier des débits minimum et maximum par flux : Oui • Technologie de collecte du flux IP (Netflow ou équivalent) : Oui • Mécanismes de prévention de la congestion : Oui • Configuration du QoS par nature de flux (DSCP), adresse IP, protocole et application : Oui <p>Alimentation Alimentation électrique : 100-240 V, 50-60 Hz Câble d'alimentation fourni : Type E/F norme française longueur d'au moins 2m</p> <p>Indicateurs Voyant système : Etat matériel / logiciel du chasss Voyants par port d'activité, de vitesse : Oui, liaison /activité</p>			
A.3.	<u>Accessoires de rackage des équipements</u>	1	Forfait	
B	<u>Equipements LAN des Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)</u>			
B.1.	<u>Commutateur 24 ports GE et 4 ports SFP 1G</u> <u>Général</u> <ul style="list-style-type: none"> • Boitier : Montable sur rack 1U • Rackable dans une armoire 19" • Les équipements proposés ne doivent pas être en fin de commercialisation (end of sale) ni en fin de vie (end of life). • Postionnement de la marque : Reconnu en tant que leader dans le dernier rapport de Gartner «Enterprise wired and wireless LAN infrastructure» 	53	Unité	

<p><u>Slots et interfaces</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Port 10/100/1000 : 24 ports 10/100/1000 (RJ-45)• Ports 1G : 4 ports + 4 x SFP Gigabit combiné• Console port : 1 port• Port management dédié : Oui• Port USB : Oui <p><u>Performances</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Vitesse de commutation : 90 Gbps et non bloquante• Capacité de la table d'adresse MAC: au moins 8 000 entrées• Nombre de VLAN Supporté : au moins 256• Nombre d'instances STP : au moins 16 <p><u>Fonctionnalités de niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Allocation dynamique de VLAN : Oui• Tables d'adresse MAC Par VLAN : Oui• Protocole SpanningTree IEEE 802.1D, Protocole Rapide SpanningTree IEEE 802.1w et protocole Multiple SpanningTree IEEE 802.1s, IEEE 802.1Q, IEEE 802.3 : Oui• Agrégation de liens 802.3ad : Oui• Jumbo frame : 9000 <p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Administration sécurisée par Telnet, ou console avec support des protocoles SSH V1, 2 et 3, HTTP, HTTPS, TFTP : Oui• Statistiques par port (trafic entrant/sortant, CRC error, collisions, trames trop grandes/trop petites...) : Oui• Agent SNMP v1, v2c et v3 : Oui• RMON I et II (I- Statistiques, 2- Historique, 3- Alertes et 9- Evénements) : Oui			
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Support simultané de 3 types de sortie des logs : sortie en mode CONSOLE, stockage en mémoire flash, remontée vers un serveur syslog externe : Oui Port mirroring configurable par port et par VLAN : 1 port/1 port, plusieurs ports/1 port : Oui Gestion de l'état système (CPU, température, mémoire) : Oui <p><u>Qualité de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Configuration du QoS par port commutateur : Oui Nombre de files d'attentes par port 8 (huit) Protocole 802.1p : Oui Garantie de bande passante par nature de flux avec la possibilité de spécifier des débits minimum et maximum par flux : Oui Technologie de collecte du flux IP (Netflow ou équivalent) : Oui Mécanismes de prévention de la congestion : Oui Configuration du QoS par nature de flux (DSCP), adresse IP, protocole et application : Oui <p><u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Alimentation électrique : 100-240 V, 50-60 Hz Câble d'alimentation fourni : Type E/F norme française longueur d'au moins 2m <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Voyant système : Etat matériel / logiciel du chassis Voyants par port d'activité, de vitesse : Oui, liaison /activité 			
	C. Câblage informatique pour les CFLP			

C.1.	<u>Câblage CAT6 y compris ports RJ45</u>	43	Unité	
	<u>Type de câble</u>			

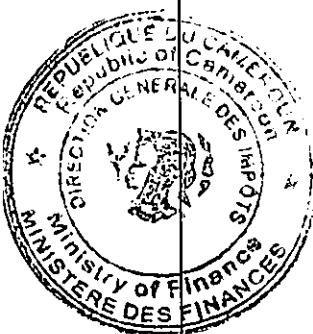
<ul style="list-style-type: none"> • Câble en cuivre S/FTP 4 paires Catégorie 6A avec une impédance de 100 Ohms et une fréquence de liaison de 500MHz destiné à un débit de transmission de 10 Gbps, avec écran paire par paire, avec blindage général recouvert d'une gaine non-propagatrice de flamme sans halogène (conformité avec la norme EN 50167) • Garantie de performances Classe EA sur l'ensemble selon l'IEC 60603-7-51 <p><u>Type de goulotte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des goulottes plastiques à clippage direct • Tous les accessoires associés aux goulottes seront de la même gamme du constructeur <p><u>Pose et passage des câbles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Largement dimensionnés de façon à avoir une réserve de 30 %. • Respect des passages existants dans chaque bâtiment • Fixation des goulottes équipées de tous les accessoires nécessaires au bon cheminement des câbles • En ceinturage bas ou à mi-hauteur (pose en allège) ou en descente dans les angles, les câbles circuleront sous goulotte <p><u>Prises jumelles RJ45</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • RJ45 – 9 plots : 4 paires et un drain de mise à la terre ISO 8877 conforme à la catégorie 6A • Modulaire 45x45 directement clippable sur support mural ou goulotte • Équipées de connecteur avec contacts autodénudants de type RJ45 en conformité avec la norme IEC 60603-7-51 • Repérage des contacts par double code couleurs 568 A et B • Ces prises seront installées dans des blocs de prises muraux ou sur goulotte selon des cas 			
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p><u>Marquage et étiquetage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etiquetage permettant le repérage des prises et répartiteur selon les règles de nommage de la DGI : <ul style="list-style-type: none"> Chaque prise doit porter une étiquette avec un code permettant de l'identifier dans le bâtiment, ce même repérage doit se trouver au niveau du répartiteur L'étiquette doit comprendre des détails comme le passage de câble correspondant, le répartiteur et le panneau de brassage correspondant <p>Marquage des câbles permettant de repérer les câbles dans les passe-câbles avec un marquage de câble tous les 10m permettant de repérer les deux extrémités du câble</p> <p><u>Longueur maximum d'un cable (entre le port RJ45 utilisateur et le port du panneau de brassage) : 80 m</u></p> <p><u>Exigences complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le titulaire a l'obligation de fournir une chaîne de liaison composée d'éléments de qualité homogène d'un seul constructeur, entraînant une garantie constructeur complète « Permanent Link » de classe EA d'une durée minimale de 25ans 		
C.2.	<p><u>Panneaux de brassage 24 ports 19"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les panneaux de brassage « RJ45 » seront dimensionnés selon le standard 19 pouces pour permettre leur installation dans les baies, et seront d'une hauteur maximale de 1U. Ils devront pouvoir accueillir 24 connecteurs RJ45 et permettre la mise à la masse automatique de chaque connecteur. Ils devront permettre l'arrimage des câbles sans contrainte excessive sur chacun des câbles. Chaque emplacement de connecteur sera numéroté de manière indélébile (1 à 24), qu'il soit vide ou occupé. 	43	Unité

	<ul style="list-style-type: none"> Le panneau de brassage sera du même constructeur que le système de câblage et devra être adapté aux connecteurs RJ45 du système de câblage. 			
C.3.	<p><u>Coffret mural 19" taille 9U</u></p> <p><i><u>Général</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> Largeur : 600 mm Hauteur : 450 mm Profondeur : 600 mm Charge : 50 kg <p><i><u>Autres caractéristiques</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> Livrée avec 2 clés Portes très facilement démontables (amovible) Passage de câble bas standard et haut à balais Lot de 10 vis/écrous cage et l'outil de vissage fournis Kit de mise à la terre Conforme avec les normes ANSI/EIA RS-310-D ; IEC60297-2 ; DIN41494, PART1 ; DIN41494, PART7 Degré de protection : IP20 	43	Unité	
C.4.	<u>Accessoires de rackage des équipements</u>	Forfait	Forfait	
D	Equipements SD-WAN			
D.1.	<p><u>Solution d'administration SDWAN</u></p> <p><i><u>Type</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appliance physique ou virtuelle qui sera installé dans les deux data Centre de la DGI La solution proposée doit figurer parmi les leaders du dernier rapport Gartner Magic Quadrant pour le SD-WAN 	4	Unité	

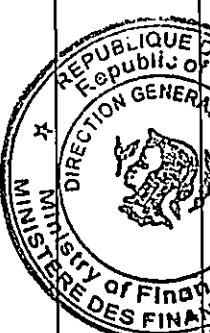
	<ul style="list-style-type: none"> Permet toutes les fonctionnalités demandées dans ce cahier des charges pour tous les équipements fournis dans ce cahier des charges et doit être valable pendant 3 ans avec le support constructeur La solution doit être capable de fonctionner sur des technologies WAN hybrides La solution doit être extensible pour accueillir jusqu'à 300 équipements sans changer la solution initiale Tous les équipements proposés dans le cadre du LOT 1 Capacité de gestion de logs : 5 Go de logs par jour <p><u>Architecture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le système doit pouvoir prendre en charge l'intégration du réseau WAN dans une plateforme unique de bout en bout utilisant des règles pour gérer le trafic. Le système doit pouvoir prendre en charge un système d'authentification centralisé pour authentifier les éléments de réseau du Control Plane, du Data Plane, et de l'outil de gestion du réseau. Le système doit pouvoir prendre en charge le provisionnement Zero-Touch des équipements, quel que soit leur emplacement. Le système doit pouvoir prendre en charge un seul plan du système de gestion centralisé afin de permettre la configuration des équipements, la mise en conformité de la politique, les mises à jour logicielles et les capacités d'assurance. Le système doit pouvoir prendre en charge une structure de superposition sécurisée (Overlay) avec tous les éléments logiciels SD-WAN sans peering direct des routes Le système doit pouvoir prendre en charge les protocoles de gestion des réseaux Fabrics sécurisés superposés (overlay) afin de simplifier le traitement du plan de contrôle, tel que le routage et la distribution des clés sécurisées. 			
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none">Le système doit pouvoir prendre en charge tous les types de réseaux de transport, tels que les réseaux MPLS, large bande, satellite et sans fil (3G/4G/5G).Le système doit pouvoir prendre en charge une communication sécurisée entre le système de gestion du réseau, le Control Plane, le Data PlaneLe système doit pouvoir prendre en charge les éléments du réseau pour déployer tout type de topologies, telles que le maillage « any-to-any », le « Hub and Spoke » et le maillage partiel « Partial Mesh ».Le système doit pouvoir prendre en charge la possibilité d'utiliser des connexions internet existantes locales afin d'améliorer les performances et la disponibilité d'InternetLe système doit pouvoir prendre en charge l'utilisation de plusieurs liaisons WAN et la détection des pannes et des coupures de courant en prenant en charge l'équilibrage de charge actif / actif et le basculement de session rapide.Le système doit pouvoir prendre en charge l'application de la stratégie réseau / application / serveur, par le biais d'un contrôleur centralisé, qui opère sur tous les sites, la stratégie régionale spécifique et chaque site applique ses propres stratégies.Le système doit pouvoir prendre en charge la segmentation de bout en bout pour isoler de manière sécurisée les départements Intranet, le trafic Métier, les trafics invités, et le trafic des partenaires au sein d'une même appliance.Le système doit pouvoir prendre en charge les applications SaaS / IaaS / PaaS et avoir besoin de routes efficaces vers le cloud pour obtenir les temps de latence requis.Le système doit pouvoir prendre en charge une architecture Extensible et hautement disponibilité.L'équipement doit prendre en charge l'expérience utilisateur des applications SaaS en fournissant une connectivité optimale, des			
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--



	<p>scores de qualité de service, une sélection de chemin d'accès et une visibilité des performances des applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la solution doit pouvoir exposer une API qui permet le contrôle par programmation du contrôleur SDWAN • Le système doit pouvoir prendre en charge une solution multitenant • La solution doit pouvoir fournir une abstraction de l'orchestration des stratégies entre les stratégies de contrôle, de données et d'application. • Sur le plan opérationnel, la solution ne devrait pas être affectée si des équipements du Data Plane seraient isolés de la portée du Control Plane ou de gestion. • La solution doit pouvoir prendre en charge la classification, le marquage des paquets et l'allocation de bande passante de bout en bout. • La solution doit prendre en charge des sites distants hybrides disposant d'une connexion WAN à un VPN IP MPLS et d'une deuxième connexion WAN à Internet. <p><u>Fonctions de routage et de sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système doit pouvoir prendre en charge des protocoles de routage tels que les routes VRRP, BGP et statiques • Prise en charge du service RADIUS et AAA. • Les équipements devraient supporter les Qos Niveau 3, WFQ, FIFO, Low latency Queueing(LLQ), RED et le DSCP marking. • L'équipement doit prendre en charge un mécanisme permettant de surveiller les performances du réseau pour la surveillance du réseau VOIP, vidéo et VPN. • L'équipement doit prendre en charge des fonctionnalités de protection contre les niveaux de trafic inutiles ou malveillants, y compris des attaques par le DOS. • Le module de chiffrement dédié doit fournir une accélération hardware pour IPSec (en utilisant la norme [3DES] ou la norme 			
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

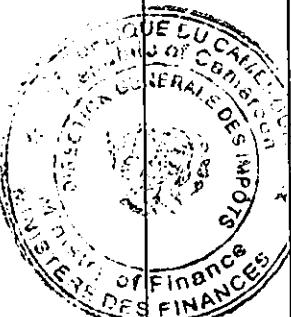
	<p>[AES]). Le processeur de l'équipement ne doit être utilisé que pour identifier le trafic à chiffrer, les associations de sécurité et les paquets de transfert.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'équipement doit prendre en charge le monitoring au niveau des applications et le contrôle du trafic afin d'améliorer les performances des applications critiques, de faciliter la gestion de la capacité et la planification, et de réduire les coûts d'exploitation du réseau.• La gestion des équipements doit prendre en charge : Telnet, le protocole SNMP (Simple Network Management Protocol), SSH, CLI et la gestion HTTP basée sur le Web.• L'équipement doit prendre en charge le protocole VRRP (Virtual Router Redundancy Protocol)• La solution doit pouvoir prendre en charge des algorithmes d'encryption puissants, une infrastructure à clé publique pour l'authentification et l'intégrité du système• L'équipement doit prendre en charge le VLAN Tagging, 8021.x, 802.1Q, le Port Mirroring, la gestion ARP et le MAC• Authentication ByPass• Capacité du système à fonctionner en tant que DNS, DHCP Server, DHCP Relay et DHCP Client pour fournir une adresse IP dynamique aux déploiements CPE et aux exportateurs NTP, SSH, SCP• La solution peut émettre des notifications des événements tels que des défauts / alarmes.• La solution doit pouvoir prendre en charge un Firewall Statefull et le filtrage d'URL pour les accès divisés en tunnels et locaux.• La solution doit pouvoir prendre en charge les capacités d'optimisation WAN• La solution doit pouvoir prendre en charge tous les éléments SD-WAN en IPv6.		
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> La solution doit pouvoir prendre en charge la visibilité des applications DPI, les rapports, le marquage, le filtrage et les règles des applications. La solution doit pouvoir prendre en charge l'authentification à l'aide d'un fournisseur d'identité externe Le système doit pouvoir envoyer des notifications par email La solution doit offrir la possibilité d'autoriser explicitement les sites Web ou de laisser le trafic Web non inspecté à destination et en provenance de sites Web réputés fiables afin d'accélérer les flux de trafic <p>La solution doit permettre la mise à jour en temps réel de la base de classification d'une URL et des applications pour aider à déterminer la catégorie et la classification d'une URL ou d'une application</p> <p><u>Fonctionnalités de management</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Paramétrage des politiques de sécurité Paramétrage des politiques de Filtrage Visibilité de l'état des liens WAN Paramétrage des Fonctions SD-WAN Https SSH Console <p><u>Fonctionnalités logging et reporting</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi et visualisation en temps réel moyennant des graphes de différentes variables : taux occupation système (CPU, Mémoire), nombre de connexions simultanées, taux d'occupation, taux d'erreur sur les interfaces Journalisation et Filtrage des logs en temps réel. Cette journalisation doit être centralisée pour tous les boîtiers : Oui, A spécifier Notification par e-mail 		
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Journalisation de Sessions TCP/UDP • Journalisation de Sessions VPN • Exportation des logs vers un serveur syslog • Gestion des alertes : Syslog, mail, SNMP, console • Création et paramétrage des rapports d'accès • Rapports paramétrables graphiques • Format de rapport : PDF, Excel, Html, etc... • Planification de rapport automatisés et Notifications • Supervision du trafic en temps réel • Analyse de l'historique des connexions 			
D.2.	<p><u>Routeurs SD-WAN sites centraux (DGI et centres de données)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée doit figurer parmi les leaders du dernier rapport Gartner Magic Quadrant pour le SD-WAN <p><u>Fonctionnalités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Technologie Stateful Inspection • Passerelle Antivirus : Oui avec licence fournie pour 3 ans • IPS (Intrusion Prevention System) : Oui avec licence fournie pour 3 ans • Filtrage Antimalware : Oui avec licence fournie pour 3 ans • Filtrage Applicatif : Oui avec licence fournie pour 3 ans • VPN IPSEC (Réseaux Virtuels Privés) • VPN SSL • Haute Disponibilité • Authentification des Utilisateurs <p><u>Performances et architecture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Châssis : Appliance matériel dédiée rack 19" • Performances du pare-feu : 20 Gbps 	4	Unité	

	<ul style="list-style-type: none"> Sessions simultanées : 5 Millions Nouvelles sessions par seconde : 500 000 Débit VPN IPSEC : 10 Gbps Débit VPN SSL : 2 Gbps Débit NGFW (FW + IPS + Contrôle Applicatif) : 10 Gbps Nombre d'utilisateurs SSL VPN en accès simultanée : 5 000 avec licence fournie Support de l'IPv6 : Oui Alimentation redondante : Oui deux blocs d'alimentations fournis Nombre de firewalls Virtuels : 10 avec licence fournie <p><u>Slots et interface</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ports 10/100/1000 : 10 ports 10/100/1000 (RJ-45) Ports 10G : 4 ports Console port : 1 port Port management dédiée : Oui Port USB : <p><u>Adressage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Affectation d'adresse IP par interface : Statique, via DHCP, via PPPoE Serveur DHCP : Oui Relai DHCP : Oui <p><u> Routage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Support du routage statique : Oui Support Routage dynamique : RIP V2, OSPF, BGP Routage Inter Interface niveau 3 (physique, virtuelle) : Oui Routage multicast : PIM-SM <p><u>Protocoles WAN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Tunneling GRE : Oui 			
----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

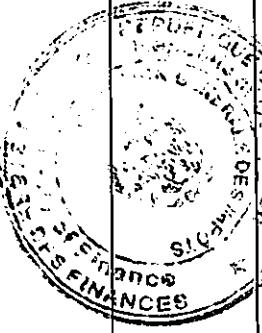
<ul style="list-style-type: none">• Compression et déduplication des données sur le WAN : Oui• Support voix sur IP : Oui• Etablissement du tunnel dynamique entre n'importe quelles succursales sans passer par le siège : Oui, à expliquer <p><u>Haute disponibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Configuration en Haute disponibilité : Configuration en Actif/Passif• Support du mode Actif/Actif : Oui• Basculement avec maintien des sessions TCP/UDP : Oui• Basculement avec maintien des sessions VPN : Oui• Agrégation des liens (LAG) : Oui <p><u>Fonctionnalité d'authentification</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Base d'utilisateurs Locale : Oui• Interopérabilité avec des serveurs d'authentification externes : RADIUS, LDAP, AD• Association utilisateur/MAC : Oui• Méthode d'authentification : Portail Captif, SSO, Clients légers <p><u>QoS</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Classification du trafic niveau 3 : IP précédence, DSCP, ACL• Limitation de nombre de sessions par classe de trafic : Oui• Limitation de la bande passante par classe de trafic : Oui• Gestion de la file d'attente et gestion de la priorité des flux : Oui <p><u>Translation d'adresse et des ports</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Static source NAT : Oui• Source NAT avec translation de port : Oui• Adresse source- Pool d'adresses destination : Oui <p><u>Inspection des flux</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Technique d'inspection : Stateful Inspection			
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection en mode routé : Oui • Inspection en mode transparent : Oui • Protection DoS et DDoS garantie : Oui • Autorisation des flux à base de l'identité de l'utilisateur : Oui • Possibilité de filtrer tout type de trafic par adresse IP source, adresse IP destination, protocole réseau ou transport, type de service (ftp, Telnet,...) : Oui • Des règles de filtrage par planification calendaire : Oui <ul style="list-style-type: none"> ◦ Des règles de filtrage niveau 2 par Interface physique ou virtuelle, ◦ Des règles de filtrage niveau 3 par Interface physique ou virtuelle, ◦ Des règles de filtrage par période de temps. • Moteurs d'inspection des protocoles applicatifs : Oui, exemple : SIP, H323, SQLNet, RPC • Inspection des protocoles applicatifs à base de stratégie de sélection de trafic : Oui • Inspection des protocoles HTTP et FTP sur des ports non-standards : Oui <p><u>Fonctionnalités VPN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tunnel VPN Site to Site : Oui • Tunnel VPN Client to Site : Oui • Chiffrement : supporter les algorithmes de chiffrement DES, 3DES et AES : Oui • Authentification : supporter les algorithmes d'authentification MD5, SHA-1 et IKE Certificat électronique : Oui • VPN SSL site à site : Oui • VPN SSL client à site : Oui <p><u>Fonctionnalités de prévention d'intrusions IPS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Détection et Prévention des attaques DoS et DDoS : Oui • Détection de spoofing : Oui 			
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

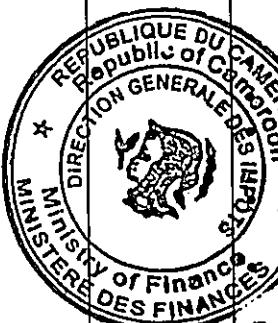
<ul style="list-style-type: none">• Détection en temps réel des attaques sur différents niveaux protocolaires : IP, TCP, UDP, ICMP, protocoles applicatifs• Réaction en temps réel en cas de détection d'attaques : Blocage de trafic, capture de trafic, alerte• Corrélation on-bcx d'événements pour affiner la détection des attaques complexes : Oui• Mise à jour automatisée des bases des signatures : Oui• Ajout de signatures personnalisées : Oui• Prévention et détection avancés contre les malwares (zero day attaques...) : Oui• Identification et reconnaissances des attaques basées sur les vulnérabilités : Oui• Disponibilité des informations relatives aux attaques : Oui <p><u>Fonctionnalités Anti-Malware et protection de la messagerie</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Inspection anti-virus sur les protocoles http, FTP, HTTPS : Oui• Inspection anti-virus sur les protocoles POP3, SMTP et IMAP : Oui• Mise à jour manuelle et automatique de la base des signatures de virus : Oui <p><u>Fonctionnalités Logging et reporting</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Suivi et visualisation en temps réel moyennant des graphes de différentes variables : Oui• Exportation des logs vers un serveur Syslog : Oui• Gestion des alertes : Syslog, mail, SNMP, console• Journalisation de Sessions TCP/UDP : Oui• Journalisation de Sessions VPN : Oui• Analyse de l'historique des connexions : Oui• Création des rapports graphique : Oui• Notification par Email : Oui			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Port console série, telnet, ssh : Oui • Authentification, Autorisation des administrateurs centralisés à base d'un serveur AAA : Oui • Sécurité multi niveaux pour l'accès console série/ telnet/ ssh /http : Oui • Interface Ligne de commandes : Oui • Interface web intégrée accessible via HTTPS : Oui • Backup et restauration du fichier de configuration : Oui • SNMPv1, SNMPv2c : Oui <p><u>Certification aux normes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Certification : ICSA Labs, Common Criteria, NSS Labs ou équivalent • Sécurité électrique EN 60950 : à fournir • Compatibilité électromagnétique EN 55032, EN 55024 ou équivalent : à fournir <p><u>Mise à jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour Software avec support constructeur pour toutes les fonctionnalités demandées : 3 ans 			
D.3.	<p><u>Routeur SD-WAN pour sites distants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution proposée doit figurer parmi les leaders du dernier rapport Gartner Magic Quadrant pour le SD-WAN <p><u>Fonctionnalités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Technologie Stateful Inspection • Passerelle Antivirus : Oui avec licence fournie pour 3 ans • IPS (Intrusion Prevention System) : Oui avec licence fournie pour 3 ans • Filtrage Antimalware : Oui avec licence fournie pour 3 ans 	37	Unité	

<ul style="list-style-type: none">• Filtrage Applicatif : Oui avec licence fournie pour 3 ans• VPN IPSEC (Réseaux Virtuels Privés)• VPN SSL• Haute Disponibilité• Authentification des Utilisateurs <p><u>Performances et architecture</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Châssis : Appliance matériel dédiée rack 19"• Performances du pare-feu : 4 Gbps• Sessions simultanées : 500.000• Nouvelles sessions par seconde : 25 000• Débit VPN IPSEC : 2 Gbps• Débit NGFW (FW + IPS + Contrôle Applicatif) : 750 Mbps• Support de l'IPv6 : Oui• Nombre de firewalls Virtuels : 5 avec licence fournie <p><u>Slots et interface</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Ports 10/100/1000 : 5 ports 10/100/1000 (RJ-45)• Console port : 1 port• Port USB : <p><u>Adressage</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Affectation d'adresse IP par interface : Statique, via DHCP, via PPPoE• Serveur DHCP : Oui• Relai DHCP : Oui <p><u>Routage</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Support du routage statique : Oui• Support Routage dynamique : RIP V2, OSPF, BGP• Routage Inter Interface niveau 3 (physique, virtuelle) : Oui• Routage multicast : PIM-SM			
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p><u>Protocoles WAN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tunneling GRE : Oui • Compression et déduplication des données sur le WAN : Oui • Support voix sur IP : Oui • Etablissement du tunnel dynamique entre n'importe quelles succursales sans passer par le siège : Oui, à expliquer <p><u>Haute disponibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Configuration en Haute disponibilité : Configuration en Actif/Passif • Support du mode Actif/Actif : Oui • Basculement avec maintien des sessions TCP/UDP : Oui • Basculement avec maintien des sessions VPN : Oui • Agrégation des liens (LAG) : Oui <p><u>Fonctionnalité d'authentification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Base d'utilisateurs Locale : Oui • Interopérabilité avec des serveurs d'authentification externes : RADIUS, LDAP, AD • Association utilisateur/MAC : Oui • Méthode d'authentification : Portail Captif, SSO, Clients légers <p><u>QoS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Classification du trafic niveau 3 : IP précédence, DSCP, ACL • Limitation de nombre de sessions par classe de trafic : Oui • Limitation de la bande passante par classe de trafic : Oui • Gestion de la file d'attente et gestion de la priorité des flux : Oui <p><u>Translation d'adresse et des ports</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Static source NAT : Oui • Source NAT avec translation de port : Oui • Adresse source- Pool d'adresses destination : Oui 			
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p><u>Inspection des flux</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Technique d'inspection : Stateful Inspection• Inspection en mode routé : Oui• Inspection en mode transparent : Oui• Protection DoS et DDoS garantie : Oui• Autorisation des flux à base de l'identité de l'utilisateur : Oui• Possibilité de filtrer tout type de trafic par adresse IP source, adresse IP destination, protocole réseau ou transport, type de service (ftp, Telnet,...) : Oui• Des règles de filtrage par planification calendaire : Oui<ul style="list-style-type: none">◦ Des règles de filtrage niveau 2 par Interface physique ou virtuelle,◦ Des règles de filtrage niveau 3 par Interface physique ou virtuelle,◦ Des règles de filtrage par période de temps.• Moteurs d'inspection des protocoles applicatifs : Oui, exemple : SIP, H323, SQLNet, RPC• Inspection des protocoles applicatifs à base de stratégie de sélection de trafic : Oui• Inspection des protocoles HTTP et FTP sur des ports non-standards : Oui <p><u>Fonctionnalités VPN</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Tunnel VPN Site to Site : Oui• Tunnel VPN Client to Site : Oui• Chiffrement : supporter les algorithmes de chiffrement DES, 3DES et AES : Oui• Authentification : supporter les algorithmes d'authentification MD5, SHA-1 et IKE Certificat électronique : Oui• VPN SSL site à site : Oui• VPN SSL client à site : Oui			
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--



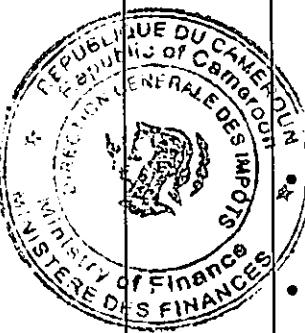
<p><u>Fonctionnalités de prévention d'intrusions IPS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Détection et Prévention des attaques DoS et DDoS : Oui • Détection de spoofing : Oui • Détection en temps réel des attaques sur différents niveaux protocolaires : IP, TCP, UDP, ICMP, protocoles applicatifs • Réaction en temps réel en cas de détection d'attaques : Blocage de trafic, capture de trafic, alerte • Corrélation on-box d'événements pour affiner la détection des attaques complexes : Oui <p>Mise à jour automatisée des bases des signatures : Oui</p> <p>Ajout de signatures personnalisées : Oui</p> <p>Prévention et détection avancés contre les malwares (zero day attaques...) : Oui</p> <p>Identification et reconnaissances des attaques basées sur les vulnérabilités : Oui</p> <p>Disponibilité des informations relatives aux attaques : Oui</p> <p><u>Fonctionnalités Anti-Malware et protection de la messagerie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection anti-virus sur les protocoles http, FTP, HTTPS : Oui • Inspection anti-virus sur les protocoles POP3, SMTP et IMAP : Oui • Mise à jour manuelle et automatique de la base des signatures de virus : Oui <p><u>Fonctionnalités Logging et reporting</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et visualisation en temps réel moyennant des graphes de différentes variables : Oui • Exportation des logs vers un serveur Syslog : Oui • Gestion des alertes : Syslog, mail, SNMP, console • Journalisation de Sessions TCP/UDP : Oui • Journalisation de Sessions VPN : Oui • Analyse de l'historique des connexions : Oui 			
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Création des rapports graphique : Oui Notification par Email : Oui <p><u>Administration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Port console série, telnet, ssh : Oui Authentification, Autorisation des administrateurs centralisés à base d'un serveur AAA : Oui Sécurité multi niveaux pour l'accès console série/ telnet/ ssh /http : Oui Interface Ligne de commandes : Oui Interface web intégrée accessible via HTTPS : Oui Backup et restauration du fichier de configuration : Oui SNMPv1, SNMPv2c : Oui <p><u>Certification aux normes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Certification : ICSA Labs, Common Criteria, NSS Labs ou équivalent Sécurité électrique EN 60950 : à fournir Compatibilité électromagnétique EN 55032, EN 55024 ou équivalent : à fournir <p><u>Mise à jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour Software avec support constructeur pour toutes les fonctionnalités demandées : 3 ans 			
D.4.	<p><u>Accessoires de rackage des équipements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> En nombre suffisant 	Forfait	Forfait	
NOT.2	Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI			
A	Solutions d'interconnexion satellitaire			

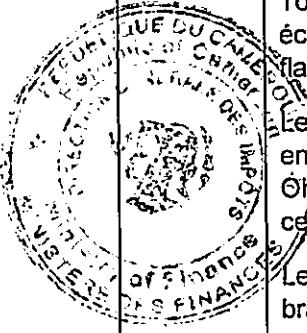
 <p>A.1.</p> <p>A.2.</p>	<p>Solutions d'interconnexion satellitaire²⁵</p> <p>Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit des 37 sites déconcentrés)</p> <p>Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours (débit à adapter en fonction du débit des 37 sites déconcentrés et 2 fois moindre que le data center primaire)</p> <p>Liaison d'interconnexion satellitaire pour les centres de données et CFLP (débit : CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down, MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down)</p> <p>Caractéristiques de la solution d'interconnexion satellitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solution centralisée accessible via HTTPS pour un suivi de l'état des liaisons • Positionnement de la marque : Reconnu parmi les leaders dans le dernier rapport Gartner Magic Quadrant pour le Global WAN Services <p>Performances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de liaison : Point-to-point 	<p>Unité</p> <p>Unité</p> <p>Unité</p>	<p>1</p> <p>1</p> <p>37</p>	

²⁵ Sous réserve des ajustements à opérer en fonction du débit des 37 sites déconcentrés, il s'agira de disposer d'une bande passante minimum pour les centres de données à même d'absorber le flux des autres sites déconcentrés. Soit au minimum une liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires avec débit down : 100 Mb/s et up : 20 Mb/s et liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données de secours avec débit down : 50 Mb/s et up : 10 Mb/s

	<ul style="list-style-type: none">• Débit de la liaison du site central (centre de données primaires) : A adapter en fonction du débit exigé pour les CFLP• Débit de la liaison du site de secours (centre de données de secours) : A adapter en fonction du débit exigé pour les CFLP• Débit des sites déconcentrés principaux : CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down ; MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down• Taux de disponibilité : Au moins 99%• Normes et compatibilité : Conformité aux normes par satellite établies par l'organisme régulateur compétent ; Compatibilité avec les autres équipements réseau existants :• Latence maximale tolérée : 600 ms• Bande de Fréquence (C, Ku, Ka, etc.) : Adapté au contexte du Cameroun afin de fournir les débits exigés avec le maximum de taux de disponibilité <p><u>Equipements satellitaires</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Antenne satellite : Chaque site doit être équipé d'une avec un diamètre adapté aux conditions locales et aux exigences de bande passante• Equipement d'accès satellite : Les équipements satellitaires doivent prendre en charge les protocoles de communication standard, y compris TCP/IP ; Les équipements doivent être compatibles avec les normes de sécurité informatique et dotés de fonctionnalités de chiffrement pour garantir la confidentialité des données ; Modem satellite compatible avec les débits spécifiés ; Conversion du signal par BUC			
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p>(Block Upconverter) et par LNB (Low Noise Block) pour l'émission et la réception des signaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation (Pose et fixation) : Tous les accessoires et câbles pour la pose et la fixation des équipements nécessaires doivent être fournis pour chaque site <p><u>Services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission de données : Les liaisons satellites doivent fournir une bande passante suffisante pour prendre en charge les applications de données critiques, telles que les systèmes de gestion de bases de données et les applications métier • Voix sur IP (VoIP) : Les services VoIP doivent être disponibles pour permettre les communications vocales entre les sites • Vidéoconférence : Les liaisons satellites doivent prendre en charge la transmission de vidéo haute qualité pour les besoins de vidéoconférence et de surveillance 			
A.4.	<u>Matériel et accessoires pour les liaisons satellitaires</u>	Unité	39	
A.5.	<p><u>Onduleurs des équipements réseaux</u></p> <p><u>Généralités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance (VA/Watts) : 1500VA / 865 W • Technologies : Online double conversion • Autonomie : 5 minutes à pleine charge ; 16 minutes à demi charge <p><u>Entrée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension d'entrée à l'appareil : 140Vac – 300Vac 	Unité	37	

<ul style="list-style-type: none">• Fréquence d'entrée : 45Hz - 65Hz (détection auto)• Tension d'entrée CC : 24V• Extension pack batterie : Oui <p><u>Sorties CA</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de phases : Monophasé• Nombre de sorties : (2) FR + (1) Terminal Block• Tension de sortie en mode batterie : Sinusoïdale pure at 230 Vac +/- 5%• Fréquence de sortie en mode batterie : 50 / 60 Hz +/- 1%• Lightning / Protection parafoudre : Oui• Temps de transfert : < 10 ms• Protection contre les surcharges : Mode secteur : Coupe-circuit Mode batterie : Limiteur de courant en interne• AVR : Simple Boost et Simple Buck• Courant de charge : 45Amps• Mode bascule manuelle : Normal / Bypass avec AVR / Bypass / Arrêt <p><u>Protection contre les surtensions et filtrage</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Indication d'état : Indicateurs : Marche• Alarmes sonores : Sur batterie, batterie faible, Surcharge, Surchauffe• Afficheur LCD multifonction : Oui• Logiciel de supervision : Oui <p><u>Gestion</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Ports de connexion : Oui• Capacité SNMP/http : Oui			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

LOT 1 Fourniture d'une infrastructure de réseau informatique local dans les sites opérationnels de la DGI (A.3, C.4 et D.4) et LOT 2 Fourniture d'une interconnexion en backup (liaisons satellites) des sites déconcentrés de la DGI (A.5)				
 <p>Lots de câblage (fibre et cuivre) de brassage pour l'interconnexion des équipements</p> <p><u>Cordons de brassage cuivre</u></p> <p>Tous les cordons de brassage de données seront totalement écrantés. La gaine externe des cordons de brassage retardatrice de flammes LSZH.</p> <p>Les cordons de brassage doivent être dotés d'un embout surmoulé enjusine. Toutes les paires doivent avoir une impédance de 100 Ohms. L'impédance caractéristique des paires doit être identique à celle des câbles horizontaux.</p> <p>Le câble utilisé pour les cordons de brassage doit être un câble de brassage LSZH F/FTP Catégorie 6A. Le câble doit être un câble 4 paires torsadées avec des conducteurs multibrins écrantés individuellement. Des références de traçabilité doivent être apposées sur le câble fourni par le fabricant ainsi que dans son emballage pour permettre la validation de qualité du câble installé.</p> <p><u>Cordons de brassage fibre optique</u></p> <p>Les adaptateurs fibre seront connectés aux ports de l'équipement actif au moyen de cordons de brassage duplex à branchement croisé ("Cross-over") afin de maintenir la polarité du canal FO duplex.</p>	Forfait	Forfait		

	<p>Les cordons de brassage doivent être disponibles dans des longueurs de 2 et 3 mètres et posséderont une gaine extérieure LSZH.</p> <p>Le câble sera retardateur de flammes et d'incendie, conformément aux normes IEC 60332-1 et IEC 60332-3.</p> <p>Etant donné que les câbles à fibres optiques seront de type OM3, des cordons de brassage produits avec la même fibre OM3 doivent être installés.</p>			
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

4. Plans

Non applicable.



5. Inspections et Tests

Avant la mise en service des différentes solutions, l'attributaire devra les tester en collaboration avec l'équipe technique de la DGI. Pour ce faire, il devra fournir un document de test et de recette. Le document de test et recette inclut tous les tests d'acceptation qui seront faits lors de la réception du projet. Le cahier de recette doit inclure les tests appropriés pour pouvoir valider que la solution fournie par le soumissionnaire répond aux différentes exigences du cahier des charges. Les tests d'acceptation doivent aussi démontrer la stabilité, la performance et la disponibilité de la solution livrée.

A l'achèvement des tâches de configuration, la DGI procédera à la réception des travaux en se basant sur le cahier des recettes validé auparavant.

Les différents tests prévus au niveau du cahier des recettes doivent être réalisés en présence de l'équipe technique de la DGI. La réception provisoire ne peut être prononcée que si tous les tests sont concluants.

Dès que la recette se termine avec succès, la solution sera mise en service.

Tous les documents doivent être en français. Chaque document doit être présenté à l'équipe de la DGI lors d'une réunion de travail qui doit être animée par des consultants qualifiés qui maîtrisent la solution. Ces séances de travail doivent se faire en langue française et anglaise dans les locaux de la DGI. L'équipe technique de la DGI devra valider chaque document de design.

6. Distribution des fournitures

Les fournitures doivent être distribuées aux destinataires et destinations suivants :

Liste des Destinataires			
Destinataire			
N°	Nom officiel	Adresse et Communication	Personne de contact
1	DGI/DGE (Yaoundé)	Avenue Foch	Chef Division Informatique DGI
2	Data Center de la DGD (Douala)	Quartier Bonandjo	Chef Division Informatique DGI
Région Centre			
3	CFLP Haute Sanaga (Nanga Eboko centre-ville)		Chef de Centre
4	CFLP Mbam et Inoubou (Bafia centre-ville)		Chef de Centre
5	CFLP Mbam et Kim (Ntui centre-ville)		Chef de Centre
6	CFLP Mbandjock (Mbandjock centre-ville)		Chef de Centre
7	CFLP Mefou et Akono (Ngoumou centre-ville)		Chef de Centre
8	CFLP Monatélé (Monatélé centre-ville)		Chef de Centre
9	CFLP Nyong et Kelle (Eséka centre-ville)		Chef de Centre
10	CFLP Nyong et Mfoumou (Akonolinga centre-ville)		Chef de Centre
11	CFLP Nyong et So'o (Mbalmayo centre-ville)		Chef de Centre
12	CFLP Obala (Obala centre-ville)		Chef de Centre
13	CFLP de Sa'a (Sa'a centre ville)		Chef de Centre
14	Centre Régional des Impôts du Centre 1 (Yaoundé Omnisport)		Chef de Centre
15	Centre Régional des Impôts du Centre 2 (Yaoundé Bastos Nylon)		Chef de Centre



16	Centre Régional des Impôts du Centre Extérieur		Chef de Centre
17	CIME Yaoundé Est (Yaoundé Etoa Meki)		Chef de Centre
18	CIME Yaoundé Ouest (Yaoundé centre administratif)		Chef de Centre
19	CIME Centre Extérieur (Yaoundé Mvog-ada Pakita)		Chef de Centre
20	CFLP 1 (Yaoundé chambre agriculture)		Chef de Centre
21	CFLP 2 (Yaoundé Mvog-ada Monquestieu)		Chef de Centre
22	CFLP 3 (Yaoundé Coron)		Chef de Centre
23	CFLP 4 (Yaoundé Messa)		Chef de Centre
24	CFLP 5 (Yaoundé Biyem assi Lycée)		Chef de Centre
25	CFLP 6 (Yaoundé Efoulan pont)		Chef de Centre

Région Adamaoua

26	CFLP Djerem (Tibati centre-ville)		Chef de Centre
27	CFLP Faro & Deo (Tignère centre-ville)		Chef de Centre
28	CFLP Mayo-Banyo (Banyo centre ville)		Chef de Centre
29	CFLP Mbere (Meiganga centre-ville)		Chef de Centre
30	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua (Ngaoundéré centre administratif)		Chef de Centre
31	CIME Ngaoundéré (Ngaoundéré)		Chef de Centre

Région Est

32	CFLP Boumba et Ngoko (Yokadouma centre-ville)		Chef de Centre
33	CFLP Haut Nyong (Abong-Mbang centre-ville)		Chef de Centre
34	CFLP Kadey (Batouri centre-ville)		Chef de Centre
35	Centre Régional des Impôts de l'Est (Bertoua centre administratif) + CFLP Bertoua		Chef de Centre

36	CIME Bertoua (Bertoua)		Chef de Centre
Région Extrême-Nord			
37	CFLP Mora		Chef de Centre
38	CFLP Logone et Chari (Kousséri centre-ville)		Chef de Centre
39	CFLP Mayo Danay (Yagoua centre-ville)		Chef de Centre
40	CFLP Mayo Kani (KAELE centre-ville)		Chef de Centre
41	CFLP Mayo Tsanaga (Mokolo centre-ville)		Chef de Centre
42	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-Nord (Maroua centre administratif)		Chef de Centre
43	CIME Maroua (Maroua)		Chef de Centre
Région Littoral			
44	CFLP de Mbanga (Mbanga centre-ville)		Chef de Centre
45	CFLP du Nkam (Yabassi centre-ville)		Chef de Centre
46	CFLP de la Sanaga Maritime (Edéa centre-ville)		Chef de Centre
47	Centre Régional des Impôts du Littoral 1 (Douala, Bonapriso, Ancien SNEC)		Chef de Centre
48	Centre Régional des Impôts du Littoral 2 (Douala Bonanjo) + CSPLI Douala		Chef de Centre
49	Centre Régional des Impôts du Littoral Extérieur (Douala Bonabéri) + CFLP Bonabéri		Chef de Centre
50	CIME Bonanjo (Douala Bonanjo)		Chef de Centre
51	CIME AKWA 1 & CIME AKWA 2 (Douala Akwa situés dans le même bâtiment)		Chef de Centre
52	CIME Littoral Extérieur (Douala Bonabéri)		Chef de Centre
53	CFLP 1 (Douala Bonapriso)		Chef de Centre
54	CFLP 2 (Douala Akwa)		Chef de Centre



55	CFLP 3 (Douala Bonamoussadi face hôpital Adlucem)		Chef de Centre
56	CFLP 4 (Douala Bonamoussadi Parcours VITA)		Chef de Centre
57	CFLP 5 (Douala Logbaba)		Chef de Centre
Région Nord			
58	CFLP Faro (Poli centre-ville)		Chef de Centre
59	CFLP Mayo-Louti (Guider centre-ville)		Chef de Centre
60	CFLP Tcholliré (Touboro)		Chef de Centre
61	CFLP Mayo-Rey (Tcholliré centre-ville)		Chef de Centre
62	Centre Régional des Impôts du Nord (Garoua Centre Administratif)		Chef de Centre
63	CIME Garoua (Garoua centre-ville)		Chef de Centre
Région Nord-Ouest			
64	Centre Régional des Impôts du Nord-Ouest (Bamenda Centre Administratif) + CIME + CFLP		Chef de Centre
Région de l'Ouest			
65	CFLP Foumbot (centre-ville)		Chef de Centre
66	CFLP Menoua (Dchang centre-ville)		Chef de Centre
67	CFLP Bamboutos (Mbouda centre-ville)		Chef de Centre
68	CFLP Hauts-Plateaux (Baham centre-ville)		Chef de Centre
69	CFLP Haut Nkam (Bafang centre-ville)		Chef de Centre
70	OCFLP Koung-Khi (Bandjoun centre-ville)		Chef de Centre
71	CFLP Ndé (Banganté centre-ville)		Chef de Centre
72	CFLP Noun (Foumban centre-ville)		Chef de Centre

73	Centre Régional des Impôts de l'Ouest (Bafoussam centre administratif)		Chef de Centre
74	CIME Bafoussam (Bafoussam centre-ville)		Chef de Centre

Région Sud

75	CFLP Dja et Lobo (Sangmelima centre)		Chef de Centre
76	CFLP Meyomessala (centre-ville)		Chef de Centre
77	CFLP Océan (kribi centre-ville)		Chef de Centre
78	CFLP Vallée du Ntem (Ambam centre-ville)		Chef de Centre
79	CFLP Zoétélé (Zoétélé centre-ville)		Chef de Centre
80	Centre Régional des Impôts du Sud (Ebolowa centre administratif)		Chef de Centre

Région du Sud-Ouest

81	Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest (Limbé centre administratif)		Chef de Centre
82	CIME Limbé (Limbé centre-ville)		Chef de Centre

[Si tous les Biens énumérés dans le présent Document d'appel d'offres (ou tous les Biens énumérés dans des lots spécifiques) doivent être livrés au même destinataire, l'indiquer simplement ; si les Biens doivent être livrés à plusieurs destinataires, utiliser le tableau suivant] :



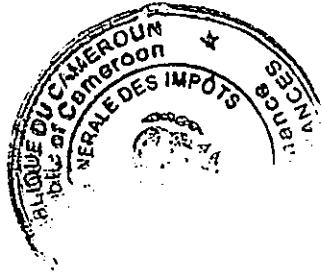
Liste de distribution

Lot	Article	Nom de l'article	DGI/DGE	Data center DGD (Douala)	CFLP réseau LAN	Sites centraux DD-Wan et interconnexion VSAT/interconnexion satellitaire
Nombre						
1	C.1	Câblage CAT6 y compris ports RJ45				
	C.2	Panneaux de brassage 24 ports 19"				
	C.3	Coffret mural 19" taille 9U				
	C.4	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements				
1	C.5	Accessoires de rackage des équipements				
Equipements SD-WAN						
1	D.1	Solution de monitoring et de supervision				
1	D.2	Routeurs SD-SWAN sites centraux (DGI et centres de données)				
1	D.3	Routeurs SD-SWAN sites distants				
1	D.4	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements				
1	D.5	Accessoires de rackage des équipements				
LOT 2 Fourniture d'une interconnexion en backup (VSAT, BLR) des sites déconcentrés de la DGI						
A. Solutions d'interconnexion satellitaire						



Lot	Article	Nom de l'article	DGI/DGE	Data center DGD (Douala)	CFLP réseau LAN	Sites centraux DD-Wan et interconnexion VSAT/interconnexion satellitaire
Nombre						
2	A.1	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts)				
2	A.2	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires (débit à adapter en fonction du débit exigé pour les centres des impôts en mode dégradé) (2 fois moins que le data center primaire)				
2	A.3	Liaison d'interconnexion satellitaire pour le centre de données primaires <ul style="list-style-type: none"> • CIR : 512 Kb/s up / 1024 Kb/s down • MIR : 2048 Kb/s up / 4096 Kb/s down) 				
2	A.4	Matériel y compris accessoires pour la liaison satellitaire				
2	A.5	Lot de câbles fibre optique et cuivre pour pouvoir connecter tous les équipements				
2	A.6	Onduleur d'alimentation des équipements réseau				

TROISIÈME PARTIE - Marché



Section VIII. Cahier des clauses Administratives Générales

Liste des clauses

1. Définitions	206
2. Documents contractuels	207
3. Pratiques de Fraude et corruption.....	207
4. Interprétation.....	207
5. Langue	208
6. Groupement	208
7. Critères d'origine.....	208
8. Notification	209
9. Droit applicable	209
10. Règlement des litiges	209
11. Inspections et audit conduits par KfW.....	209
12. Objet du Marché.....	209
13. Livraison et Documents	210
14. Responsabilités du Fournisseur	210
15. Prix du Marché.....	210
16. Modalités de règlement et remboursement.....	210
17. Impôts, taxes et droits	210
18. Garantie de bonne exécution	211
19. Droits d'auteur.....	211
20. Renseignements confidentiels	211
21. Sous-traitance	212
22. Spécifications, Normes et Pièces de Rechange.....	212
23. Emballage et Documents.....	213

24. Assurance	213
25. Transport.....	214
26. Inspections et essais	214
27. Dommages liquidés.....	215
28. Garantie.....	216
29. Brevets	216
30. Limite de responsabilité.....	217
31. Modifications des lois et règlements	218
32. Force majeure	218
33. Ordres de modification et avenants au marché.....	218
34. Prorogation des délais	219
35. Résiliation.....	219
36. Cession	221
37. Restrictions à l'Exportation.....	221

Section VIII. Cahier des Clauses Administratives Générales

1. Définitions

- 1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :
- a) « KfW » signifie la banque de développement KfW.
 - b) « Marché » signifie l'Acte d'engagement signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit Acte d'engagement, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.
 - c) « Documents contractuels » désigne les documents visés dans l'Acte d'engagement, y compris les avenants éventuels auxdits documents.
 - d) « Prix du Marché» signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à l'Acte d'engagement signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
 - e) « Jour » désigne un jour calendaire.
 - f) « Achèvement » signifie la prestation complète des Services Connexes par le Fournisseur, conformément aux modalités stipulées dans le Marché.
 - g) « CCAG » signifie le Cahier des clauses administratives générales.
 - h) « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution du Marché.
 - i) « Pays de l'Acheteur » signifie le pays identifié dans le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
 - j) « Acheteur » signifie l'entité achetant les Fournitures et les Services Connexes, telle qu'elle est identifiée dans le CCAP.
 - k) « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Marché.
 - l) « CCAP » signifie le Cahier des clauses administratives particulières.
 - m) « Sous-traitant » signifie toute personne physique, privée ou entité publique ou toute combinaison de ces éléments, y compris ses ayants droit ou ses mandataires autorisés, à qui toute partie des

- Fournitures ou des Services Connexes est sous-traitée par le Fournisseur.
- n) « Fournisseur » signifie toute personne physique, privée ou entité publique ou toute combinaison de ces éléments, dont l'Offre a été acceptée par l'Acheteur en vue d'exécuter le Marché et qui est désignée comme tel dans l'Acte d'engagement signé.
- o) « Le Lieu de destination convenu » / « Le Site » signifie le lieu indiqué dans le CCAP, le cas échéant.
- 2. Documents contractuels**
- 2.1 Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans l'Acte d'engagement, tous les documents constituant le Marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. L'Acte d'engagement doit être lu comme un tout.
- 3. Pratiques de Fraude et corruption**
- 3.1 KfW demande que la politique relative aux pratiques de fraude et corruption telles qu'elles figurent à l'Annexe 1 du CCAP soient appliquées.
- 4. Interprétation**
- 4.1 Si le contexte l'exige, le singulier se réfère au pluriel et vice versa.
- 4.2 Incoterms
- a) Sauf indication contraire dans le Marché, le sens des termes commerciaux et les droits et obligations assumés par les parties sont ceux prescrits par Incoterms.
- b) CIP et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de commerce internationale comme indiqué dans le CCAP.
- 4.3 Intégralité des conventions
- Le Marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l'Acheteur et le Fournisseur relativement à son objet, et il remplace toutes communications, négociations et accords (écrits comme oraux) conclus entre les parties relativement à son objet avant la date du Marché.
- IV. 4.4 Avenants
- Les avenants et autres modifications au marché ne pourront entrer en vigueur que s'ils sont faits par écrit, datés, s'ils se réfèrent expressément au marché et sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché.



Absence de renonciation

a) Sous réserve des dispositions de la clause 4.5(b) du CCAP ci-dessous, aucune relaxe, abstention, retard ou indulgence de l'une des parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du Marché ou le fait que l'une des parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette

partie par le Marché, ni les affecter ou les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des parties à demander réparation pour toute infraction au Marché ne saurait valoir renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du Marché.

- b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une partie en vertu du Marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.

4.6 Divisibilité

Si une quelconque disposition ou condition du Marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres clauses et conditions du Marché.

5. Langue

5.1 Le Marché et toute la correspondance et la documentation relatives au Marché échangées par le Fournisseur et l'Acheteur, seront rédigés dans la langue définie dans le CCAP. Les documents complémentaires et les imprimés faisant partie du Marché pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue spécifiée des passages pertinents. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du Marché, cette traduction fera foi.

5.2 Le Fournisseur assumera tous les coûts de traduction dans la langue spécifiée et tous les risques relatifs à l'exactitude de telle traduction, pour les documents fournis par le Fournisseur.

6. Groupement

6.1 Si le Fournisseur est un groupement tous les membres seront tenus conjointement et solidairement envers l'Acheteur de respecter les dispositions du Marché, et ils devront désigner un membre pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Acheteur. La partie désignée pour agir en tant qu'entreprise chef de file ayant pleine autorité doit être spécifiée dans le CCAP.

7. Critères d'origine

7.1 Toutes les Fournitures et Services Connexes à fournir en exécution du Marché et financés par KfW proviendront d'une source éligible tel que spécifié dans le CCAP. Aux fins de la présente Clause, le pays de provenance désigne le pays où les fournitures ont poussé, ont été cultivées, extraites, produites ou lorsque, par suite d'un processus de fabrication, transformation ou assemblage de composants importants et intégrés, il a été obtenu un autre article reconnu propre à la commercialisation dont les caractéristiques fondamentales, l'objet et l'utilité sont substantiellement différents de ses composants.

- 8. Notification**
- 8.1 Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre partie en vertu du Marché doit être adressée par écrit à l'adresse spécifiée dans le CCAP. L'expression « par écrit » signifie transmis par voie écrite avec accusé de réception.
- 8.2 Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.
- 9. Droit applicable**
- 9.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit du pays de l'Acheteur, à moins que le CCAP n'en dispose autrement.
- 10. Règlement des litiges**
- 10.1 L'Acheteur et le Fournisseur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout désaccord ou litige entre eux, en rapport avec le Marché.
- 10.2 Si, au-delà de vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre leur litige ou désaccord grâce à cette consultation mutuelle, l'Acheteur ou le Fournisseur, peut notifier l'autre partie de son intention de recourir à la procédure d'arbitrage, comme prévu ci-après, en ce qui concerne le sujet objet du litige. Aucun arbitrage relatif à ce sujet ne peut être initié sans cette notification. Tout litige ou désaccord au sujet duquel une notification d'initier une procédure d'arbitrage a été donnée conformément à cette Clause, sera finalement résolu par arbitrage. La procédure d'arbitrage peut démarrer avant ou après la livraison des Fournitures au titre du Marché. La procédure d'arbitrage sera conduite conformément aux règles de la procédure spécifiée dans le CCAP.
- 10.3 Nonobstant toute référence à l'arbitrage :
- a) les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et
 - b) l'Acheteur paiera au Fournisseur toute dépense qui lui sera due.
- 11. Inspections et audits conduits par KfW**
- 11.1 Le Fournisseur devra conserver et faire en sorte que ses Sous-traitants conservent de manière systématique et précise les documents et pièces comptables relatifs aux Fournitures, et qu'apparaissent clairement et avec les détails tout changement survenant sur les délais et les coûts en relation avec lesdites Fournitures.
- 11.2 Le Fournisseur autorisera et s'assurera que ses Sous-traitants et consultants autoriseront KfW et/ou les personnes que KfW désignera à inspecter ses bureaux et à examiner les documents et pièces comptables relatives à la soumission de l'Offre et à l'exécution du Marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par KfW, si KfW le demande.
- 12. Objet du Marché**
- Le présent Cahier des clauses administratives générales concerne l'ensemble des documents et informations qui sont annexés dans le bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Spécifications techniques.



- 13. Livraison et Documents** 13.1 En vertu de la clause 33.1 du CCAG, la livraison des Fournitures et l'achèvement des Services Connexes seront effectués conformément au Calendrier de Livraison et d'Achèvement figurant dans le Bordereau des quantités et les Calendriers de livraison. Le CCAP fixe les détails relatifs à l'expédition et indiquera les autres pièces et documents à présenter par le Fournisseur.
- 14. Responsabilités du Fournisseur** 14.1 Le Fournisseur fournira toutes les Fournitures et Services Connexes compris dans l'objet du Marché en application de la clause 12 du CCAG et du Calendrier de Livraison et d'Achèvement, conformément à la clause 13 du CCAG.
- 15. Prix du Marché** 15.1 Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les Services Connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre, exception faite des modifications de prix autorisées dans le CCAP.
- 16. Modalités de règlement et remboursement** 16.1 Le prix du Marché, y compris toute Avance le cas échéant, sera réglé conformément aux dispositions du CCAP.
- 16.2 Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les Fournitures livrées et les Services Connexes rendus, et des pièces présentées conformément à la clause 13 du CCAG, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.
- 16.3 Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par l'Acheteur, et au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par l'Acheteur.
- 16.4 La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché sera(ont) celle(s) dans laquelle (ou lesquelles) le prix de l'Offre est indiqué.
- 16.5 Dans l'éventualité où l'Acheteur n'effectuerait pas un paiement dû à sa date d'elligibilité ou dans le délai indiqué au CCAP, l'Acheteur sera tenu de payer au Fournisseur des intérêts sur le montant de cet arriéré au(x) taux spécifié(s) dans le CCAP pour toute la période de retard jusqu'au paiement intégral du prix, que ce soit avant ou après un jugement ou une sentence arbitrale.
- 16.6 En cas de remboursement, de garantie ou de paiements similaires pouvant faire l'objet d'une réclamation et de tout paiement d'assurance en vertu du présent contrat, le paiement doit être effectué tel que spécifié dans le CCAP.
- 17. Impôts, taxes et droits** 17.1 Pour les fournitures provenant d'un pays autre que le pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus à l'extérieur du pays de l'Acheteur.
- 17.2 Pour les fournitures provenant du pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts,

droits, patentes, etc., à payer jusqu'au moment de la livraison à l'Acheteur des Fournitures faisant l'objet du marché.

- 17.3 Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou priviléges en matière fiscale dans le pays de l'Acheteur tel que spécifié au CCAP, l'Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d'en bénéficier jusqu'à concurrence du maximum autorisé.
- 18. Garantie de bonne exécution**
- 18.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant réception de l'avis d'attribution du Marché, le Fournisseur fournira une garantie au titre de la bonne exécution du Marché, pour le montant spécifié dans le CCAP.
- 18.2 Le montant de la garantie sera payable à l'Acheteur conformément au CCAG 16.6 (remboursement) en compensation de toute perte subie du fait de la carence du Fournisseur à exécuter ses obligations contractuelles.
- 18.3 La garantie de bonne exécution sera libellée dans la monnaie du Marché et présentée sous la forme stipulée dans le CCAP ou sous une autre forme acceptable à l'Acheteur.
- 18.4 L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'Achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre du Marché, y compris les obligations de garantie, sauf disposition contraire du CCAP.
- 19. Droits d'auteur**
- 19.1 Les droits d'auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs, les droits d'auteur y afférent demeureront la propriété de ladite tierce partie.
- 20. Renseignements confidentiels**
- 20.1 L'Acheteur et le Fournisseur respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Fournisseur pourra donner à son sous-traitant tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Acheteur dans la mesure nécessaire pour permettre au sous-traitant d'effectuer son travail conformément au Marché, auquel cas le Fournisseur demandera audit sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Fournisseur en vertu de la clause 20 du CCAG.
- 20.2 L'Acheteur n'utilisera aucun document, donnée et autre renseignement reçus du Fournisseur à des fins autres que celles du Marché. De la même manière, le Fournisseur n'utilisera aucun document, donnée et autre renseignement



reçus de l'Acheteur à des fins autres que l'exécution du Marché.

20.3 Toutefois, l'obligation imposée à une partie en vertu des clauses 20.1 et 20.2 du CCAG ci-dessus ne s'appliquera pas aux types de renseignements suivants :

- a) Ceux que l'Acheteur ou le Fournisseur doivent partager avec KfW ou d'autres institutions participant au financement du Marché ;
- b) Ceux qui, à présent ou ultérieurement, appartiennent ou appartiendront au domaine public, sans que la partie en cause soit en faute ;
- c) Ceux dont il peut être prouvé qu'ils étaient en possession de la partie en cause lorsqu'ils ont été divulgués et qu'ils n'avaient pas été obtenus préalablement, de manière directe ou indirecte, de l'autre partie ; ou
- d) Ceux qui sont mis légitimement à la disposition de la partie en cause par une tierce partie non tenue au devoir de confidentialité.

20.4 Les dispositions ci-dessus de la clause 20 du CCAG ne modifient en aucune façon un engagement de confidentialité donné par l'une ou l'autre partie avant la date du Marché s'agissant de tout ou partie de la fourniture.

20.5 Les dispositions de la clause 20 du CCAG resteront en vigueur après l'achèvement ou la résiliation du Marché, quel qu'en soit le motif.

21. Sous-traitance

21.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l'Acheteur tous les marchés de sous-traitance attribués dans le cadre du Marché s'il ne l'a déjà fait dans son Offre. Telle notification dans l'Offre originale ou une notification ultérieure ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché.

21.2 Les marchés de sous-traitance se conformeront aux dispositions des clauses 3 et 7 du CCAG.

22. Spécifications, Normes et Pièces de Rechange

22.1 Spécifications techniques et Plans

a) Les Fournitures et Services Connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques, et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'origine des Biens.

b) Le Fournisseur pourra décliner sa responsabilité pour toute étude de conception, donnée, plan, spécification ou autre document, ou toute modification de ces éléments, qui aura été fourni ou conçu par l'Acheteur ou en son nom, en donnant à l'Acheteur une notification indiquant qu'il décline sa responsabilité.

- c) Lorsque le Marché se référera aux codes et normes selon lesquels il sera exécuté, l'édition ou la version révisée desdits codes et normes sera celle spécifiée dans les Spécifications techniques. Durant l'exécution du Marché, les changements apportés auxdits codes et normes ne seront appliqués qu'après l'approbation de l'Acheteur et seront traités conformément à la clause 33 du CCAG.

22.2 Pièces de rechange

- (a) Le Fournisseur doit avoir des stocks suffisants pour assurer l'approvisionnement ex-stock des consommables et des pièces de rechange consommables. Les autres pièces de rechange et composants doivent être fournis le plus rapidement possible, mais en tout état de cause dans le nombre de jours spécifié dans le CCAP de la passation de la commande.
- (b) Le Fournisseur est tenu de fournir des pièces de rechange pendant une période d'une durée spécifiée dans le CCAP à compter de la date de livraison et de la mise en service en vertu de l'obligation de fournir des pièces de rechange. Toutefois, le Fournisseur est tenu, en cas d'arrêt de la production des pièces de rechange :
- A. i) d'envoyer une notification préalable à l'Acheteur de la résiliation en suspens, dans un délai suffisant pour permettre à l'Acheteur de se procurer les besoins nécessaires ; et
- B. ii) fournir, à la suite de cette résiliation, sans frais pour l'Acheteur, les plans, dessins et spécifications des pièces de rechange, sur demande.

23. Emballage et Documents

- 23.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers le lieu de destination convenu, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que le lieu de destination convenu des fournitures est éloigné et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.

- 23.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront strictement conformes aux dispositions précisées dans le Marché ainsi qu'aux instructions ultérieures, le cas échéant, en application du CCAP, jet à toutes autres instructions données par l'Acheteur.

24. Assurance



Sauf indication contraire du CCAP, les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront entièrement assurées dans la(les) monnaie(s) du Marché d'un pays éligible - contre

toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur ou de la manière spécifiée dans le CCAP.

- 25. Transport**
- 25.1 Sauf indication contraire du CCAP, la responsabilité du transport des Fournitures est assumée par la partie spécifiée dans les Incoterms.
 - 25.2 Il pourra être demandé au Fournisseur de fournir tout ou partie des services suivants, y compris d'autres services s'ils existent, tels que spécifiés au CCAP :
 - (a) l'exécution ou la surveillance de l'assemblage sur site des Fournitures et/ou leur mise en service.
 - (b) la fourniture d'outils nécessaires à l'assemblage et/ou la maintenance des Fournitures.
 - (c) la fourniture du manuel détaillé d'exploitation et de maintenance pour chaque article pertinent des Fournitures.
 - (d) l'exécution ou la surveillance ou la maintenance et/ou la réparation des Fournitures, sur une période convenue entre les parties, étant entendu que le Fournisseur conserve ses obligations de garanties telles que stipulées dans le Marché ; et
 - (e) la formation du personnel de l'Acheteur, à l'usine du Fournisseur et/ou sur site, à l'assemblage, la mise en service, l'exploitation, la maintenance et/ou la réparation des Fournitures.
 - 25.3 Les prix facturés par le Fournisseur pour des services annexes, s'ils ne figurent pas parmi les prix du Marché des Fournitures, devront être convenus à l'avance par les parties et ne devront pas excéder les prix facturés habituellement par le Fournisseur à d'autres prestataires pour des services identiques.
- 26. Inspections et essais**
- 26.1 Le Fournisseur effectue à ses frais et à titre gratuit pour l'Acheteur tous les essais et/ou les inspections afférents aux Fournitures et aux Services Connexes stipulés aux CCAP.
 - 26.2 Les inspections et les essais pourront être réalisés dans les locaux du Fournisseur ou de son Sous-traitant, au point de livraison et/ou au lieu de destination convenu des Fournitures ou en un lieu quelconque du pays de l'Acheteur visé dans le CCAP. Sous réserve de la clause 26.3 du CCAG, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Fournisseur ou de son Sous-traitant, toutes les facilités et l'assistance raisonnables, y compris l'accès aux plans et aux données de production, seront fournies aux inspecteurs, sans frais pour l'Acheteur.
 - 26.3 L'Acheteur ou son représentant autorisé aura le droit d'assister aux essais et/ou aux inspections visées dans la clause 26.2 du CCAG, étant entendu que l'Acheteur supportera la totalité des frais et dépenses engagés à cet

- effet, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de voyage, de subsistance et d'hébergement.
- 26.4 Aussitôt que le Fournisseur sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l'Acheteur avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu et la date desdits essais et inspections. Le Fournisseur se procurera auprès de toute tierce partie ou de tout fabricant intéressé toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Acheteur ou à son représentant autorisé d'assister aux essais et/ou à l'inspection.
- 26.5 L'Acheteur pourra demander au Fournisseur d'effectuer des essais et/ou des inspections non stipulées dans le Marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les caractéristiques et le fonctionnement des Fournitures sont conformes aux spécifications techniques, aux codes et aux normes prévus dans le Marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Fournisseur desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au prix du Marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Fournisseur de s'acquitter de ses autres obligations afférentes au Marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les dates d'achèvement et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.
- 26.6 Le Fournisseur donnera à l'Acheteur un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectuées.
- 26.7 L'Acheteur pourra refuser tout ou partie des fournitures qui se seront révélées défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux spécifications. Le Fournisseur apportera les rectifications nécessaires à tout ou partie des Fournitures refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu'elles soient conformes aux spécifications, cela sans frais pour l'Acheteur, et il renouvellera les essais et/ou l'inspection, sans frais pour l'Acheteur, après en avoir donné notification conformément à la clause 26.4 du CCAG.
- 26.8 Le Fournisseur convient que ni la réalisation d'un essai et/ou d'une inspection de tout ou partie des Fournitures, ni la présence de l'Acheteur ou de son représentant autorisé à un essai et/ou à une inspection effectuée sur tout ou partie des fournitures, ni la remise d'un rapport en application de la clause 26.6 du CCAG, ne dispense le Fournisseur de ses obligations de garanties ou de ses autres obligations stipulées dans le Marché.
27. Dommages liquidés
- 27.1 Sous réserve des dispositions de la clause 32 du CCAG, si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures ou ne rend pas les Services Connexes prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du Marché, pourra réduire du prix du Marché, à titre de pénalités, une somme équivalant au pourcentage stipulé dans le CCAP, pour chaque semaine de retard, jusqu'à la livraison ou à la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum



correspondant au pourcentage du prix du Marché indiqué dans le CCAP. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra résilier le Marché en application de la clause 35 du CCAG.

28. Garantie

- 28.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont jamais été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.
- 28.2 Sous réserve de la clause 22.1 (b) du CCAG, le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays du lieu de destination convenu.
- 28.3 Sauf disposition contraire du CCAP, la garantie demeurera valable douze (12) mois après la livraison de tout ou partie des Fournitures, le cas échéant, à leur lieu de destination convenu, tel que précisé dans le Marché ou dix-huit (18) mois après la date d'expédition ou de chargement dans le pays d'origine ; la période qui se termine le plus tôt étant retenue aux fins de la présente clause.
- 28.4 L'Acheteur notifiera toute réclamation au Fournisseur, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Acheteur donnera au Fournisseur toute possibilité raisonnable d'inspecter lesdits défauts.
- 28.5 À la réception d'une telle notification, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, dans les délais prévus à cet effet au CCAP, les Fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Acheteur.
- 28.6 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par le CCAP, l'Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.

29. Brevets

- 29.1 À condition que l'Acheteur se conforme à la clause 29.2 du CCAG, le Fournisseur indemnisera et garantira l'Acheteur, ses employés et ses administrateurs, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber à l'Acheteur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, en raison de :
 - a) l'installation des Fournitures par le Fournisseur ou l'utilisation des Fournitures dans le pays où se trouve le site ; et

- b) la vente dans tout pays des biens produits au moyen des Fournitures.

Cette obligation d'indemnisation ne couvrira aucune utilisation des Fournitures ou d'une partie des Fournitures à des fins autres que celles indiquées dans le Marché ou pouvant en être raisonnablement déduites, et elle ne couvrira aucune violation qui serait due à l'utilisation des Fournitures ou d'une partie des Fournitures ou des biens produits au moyen des fournitures, en association ou en combinaison avec tout autre équipement, toute installation ou tous matériaux non fournis par le Fournisseur, conformément au Marché.

- 29.2 Dans le cas où une procédure serait intentée ou une réclamation dirigée contre l'Acheteur dans le contexte de la clause 29.1 du CCAG, l'Acheteur en avisera le Fournisseur sans délai, en lui adressant une notification à cet effet, et le Fournisseur pourra, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener ladite procédure ou le règlement de cette réclamation, et toutes négociations en vue de régler ladite procédure ou réclamation.
- 29.3 Si le Fournisseur omet de notifier à l'Acheteur, dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification, qu'il entend mener ladite procédure ou réclamation, l'Acheteur sera libre de le faire en son propre nom.
- 29.4 L'Acheteur devra, si le Fournisseur le lui demande, donner au Fournisseur toute l'assistance disponible pour assurer la conduite de la procédure ou le règlement de la réclamation, auquel cas le Fournisseur remboursera à l'Acheteur tous les frais raisonnables qu'il aura assumés à cet effet.
- 29.5 L'Acheteur indemnisera et garantira le Fournisseur, ses employés, ses administrateurs et ses sous-traitants, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber au Fournisseur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, au sujet de plans, de données, de dessins, de spécifications ou d'autres documents ou matériaux fournis ou conçus par ou au nom de l'Acheteur.

30. Limite de responsabilité

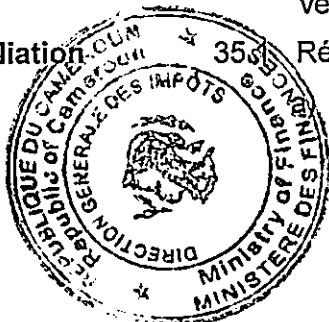
- 30.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :
- a) Le Fournisseur n'est responsable envers l'Acheteur de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l'Acheteur ;



- b) L'obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l'Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le Prix du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de violation de brevet.
- 31. Modifications des lois et règlements**
- 31.1 À moins que le Marché n'en dispose autrement, si après la date correspondant à vingt-huit (28) jours avant la date de soumission des Offres, une loi, un règlement, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié dans le lieu du pays de l'Acheteur où se trouve le site (y compris tout changement dans l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui influe sur la date de livraison et/ou le prix du Marché, ladite date de livraison et/ou ledit prix du Marché sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le cas, dans la mesure où le Fournisseur en aura été affecté dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations au titre du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le supplément ou la réduction de coût ne sera pas versé ou crédité séparément si ledit supplément ou ladite réduction a déjà été prise en compte dans les dispositions relatives à la révision des prix en tant que de besoin, conformément à la clause 15 du CCAG.
- 32. Force majeure**
- 32.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché à ses torts si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de force majeure.
- 32.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Acheteur au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révoltes, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- 32.3 En cas de force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de force majeure.
- 33. Ordres de modification et avenants au marché**
- 33.1 L'Acheteur peut demander à tout moment au Fournisseur, par notification, conformément aux dispositions de la clause 8 du CCAG, d'apporter des modifications dans le cadre général du Marché, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- a) Les plans, conceptions ou spécifications, lorsque les fournitures à livrer au titre du Marché doivent être fabriquées spécialement pour l'Acheteur ;
 - b) La méthode d'expédition ou d'emballage ;
 - c) Le lieu de livraison ; et
 - d) Les Services Connexes qui doivent être exécutés par le Fournisseur.
- 33.2 Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Fournisseur pour exécuter toute partie du Marché, le prix du Marché et/ou le calendrier de livraison/d'achèvement sera modifié de façon équitable et le Marché sera modifié en conséquence. Toute demande d'ajustement du Fournisseur au titre de la présente clause doit être déposée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception, par le Fournisseur, de l'ordre de modification émis par l'Acheteur.
- 33.3 Le prix que demandera le Fournisseur en échange de la prestation de tout Service Connexe qui pourra être nécessaire mais qui ne figurait pas dans le Marché sera convenu d'avance par les parties et n'excédera pas les tarifs demandés par le Fournisseur à d'autres parties au titre de services analogues.
- 33.4 Compte tenu de ce qui précède, aucun changement ou modification des termes du Marché ne pourra être fait sans un accord écrit et signé des parties.
- 34. Prorogation des délais**
- 34.1 Si à tout moment pendant l'exécution du Marché, le Fournisseur ou ses sous-traitants se heurtent à une situation qui les empêche de livrer les Fournitures ou d'accomplir les services connexes dans les délais prévus à la clause 13 du CCAG, le Fournisseur avisera promptement l'Acheteur du retard par écrit, de sa durée probable et de sa raison. Aussitôt que possible après réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, proroger les délais impartis au Fournisseur pour exécuter le Marché, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties, par voie d'avenant au marché.
- 34.2 À l'exception du cas de force majeure visé dans la clause 32, du CCAG, un retard de la part du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations de Livraison et d'Achèvement l'exposera à l'application des pénalités prévues dans la clause 27 du CCAG, sauf si une prorogation des délais a été accordée en vertu de la clause 34.1 du CCAG.
- 35. Résiliation**
- Résiliation aux torts du Fournisseur**

L'Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation à ses torts de la totalité ou d'une partie du Marché :



- i) Si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Acheteur conformément aux dispositions de la clause 34 du CCAG ; ou
 - ii) Si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou
 - iii) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur, s'est livré à des pratiques de fraude ou de corruption, tels que définis à la Clause 3 de ce CCAG, au stade de sa sélection ou lors de la réalisation du Marché.
- b) Au cas où l'Acheteur résilie tout ou partie du Marché, en application des dispositions de la clause 35.1 (a) du CCAG, l'Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Fournitures ou des Services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l'Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.

35.2 Résiliation pour insolvabilité

- a) L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en redressement judiciaire, liquidation, faillite ou devient insolvable. En ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits ou recours que l'Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.

35.3 Résiliation pour convenance

- a) L'Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Fournisseur pour une raison de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
- b) L'Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures prêtées à être expédiées à l'Acheteur dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres Fournitures restantes, l'Acheteur peut décider :
- i) De faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché ; et/ou
 - ii) D'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant à convenir avec lui au titre des Fournitures et des Services Connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procurés.

- 36. Cession** 36.1 À moins d'avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'autre partie, ni l'Acheteur ni le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché.
- 37. Restrictions à l'Exportation** 37.1 Indépendamment de l'ensemble des obligations contractuelles régissant les formalités d'exportation, toute restriction à l'importation imputable à l'Acheteur, au pays de l'Acheteur, ou à l'utilisation des produits/biens, systèmes ou services à fournir, qui émanent de règlements commerciaux d'un pays fournisseur de produits/biens, systèmes ou services, et qui empêchent le Fournisseur de s'acquitter de ses obligations contractuelles, libérera le Fournisseur de ses obligations de fournir les biens et les services prévus. Cette disposition prendra effet dès lors que le Soumissionnaire démontrera, à satisfaction de KfW et de l'Acheteur, qu'il a entrepris avec diligence toutes les démarches pour les demandes de permis, autorisations et licences nécessaires à l'exportation de produits/biens, systèmes ou services conformément aux termes du Marché. Le Marché sera résilié à la convenance de l'Acheteur selon les termes des articles 35.3.



Section IX. Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui suit précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

[L'ACHETEUR DOIT SÉLECTIONNER/INSÉRER LE TEXTE APPROPRIÉ EN UTILISANT LES EXEMPLES FOURNIS CI-DESSOUS ; ET SUPPRIMER LE TEXTE EN ITALIQUES]

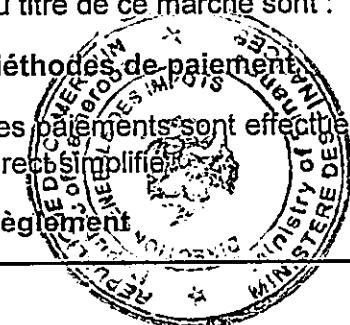
CCAG 1.1 (i)	Le pays de l'Acheteur est : Cameroun
CCAG 1.1 (j)	L'Acheteur est : MINISTRE DES FINANCES
CCAG 1.1 (o)	<p>Le lieu de destination convenu est :</p> <p>Les sites du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La DGI/DGE à Yaoundé ▪ Le centre de données secondaires à la Direction Générale des Douanes (DGD) à Douala ▪ Les Centres bénéficiant d'un réseau LAN ▪ Les Centres avec solution d'interconnexion SD-WAN et satellitaire
CCAG 4.2	<p>La version d'incoterms est Incoterms, version 2022.</p> <p>Cependant, la définition du lieu et date associés au terme « livraison » est modifiée comme suit :</p> <p>(a) L'incoterm « CIP » définit la « livraison » comme le lieu et la date du transfert de risque, du Vendeur vers l'Acheteur.</p> <p>(b) Dans ces documents d'appel d'offres, lorsque le terme « CIP » est utilisé dans le Marché et qu'il ne se réfère pas au transfert de risque, le terme « livraison » se rapporte à la date d'arrivée des Fournitures et Services Connexes au lieu de destination convenu, et la date doit être indiquée dans le Calendrier de Livraison et d'Achèvement.</p>
CCAG 5.1	La langue du Marché et de communication est le français
CCAG 6.1	La partie désignée pour agir à titre d'entreprise chef de file avec pleins pouvoirs est la suivante : <i>[insérer le nom légal complet de l'entreprise chef de file]</i> .
CCAG 7.1	<p>Les Biens et services provenant de pays sous embargo de l'Allemagne, l'Union Européenne ou les Nations-Unies ne sont pas éligibles.</p> <p>Il en est de même des biens et services provenant de pays qui sont légalement interdits dans le pays de l'organisme contractant.</p>

CCAG 8.1	<p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse de l'Acheteur sera :</p> <p>À l'attention de : Monsieur le Directeur Général des Impôts</p> <p>Nº et rue : Avenue Foch</p> <p>Ville : Yaoundé</p> <p>Pays : Cameroun</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse électronique : dgi@dgi.cm</p> <p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse du Fournisseur sera :</p> <p><u>À l'attention de : [insérer le nom complet de la personne si applicable]</u></p> <p><u>Nº et rue : [insérer la rue et le nº]</u></p> <p><u>Ville : [insérer la ville ou le village]</u></p> <p><u>Code postal : [insérer le code postal si le cas échéant]</u></p> <p><u>Pays : [insérer le pays]</u></p> <p><u>Téléphone : [insérer le nº de téléphone, y compris le code du pays et de la ville]</u></p> <p><u>Adresse électronique : [insérer l'adresse email si le cas échéant]</u></p>
CCAG 9.1	Le droit applicable sera : le droit du Cameroun
CCAG 10.2	<p>Les règles de la procédure d'arbitrage, conformément à la clause 10.2 du CCAG, seront les suivantes :</p> <p>Marché passé avec un Fournisseur étranger : CCAG 10.2 - Tout litige résultant de ce Marché sera résolu in fine par application des Règles de Réconciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, par un ou plusieurs arbitres désignés conformément auxdites Règles.</p> <p>Marché passé avec un Fournisseur local : Tout litige résultant de ce Marché sera adjugé ou arbitré conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.</p>
CCAG 13.1	<p>Pour les Fournitures importées de l'étranger :</p> <p>Lors de l'expédition, le Fournisseur notifiera à l'Acheteur et à la compagnie d'assurances, par câble, télex, ou par voie électronique mutuellement convenue au préalable, les dispositions détaillées relatives à l'expédition, à savoir : le numéro du marché, la description des fournitures, la quantité, le mode de transport, le numéro et la date du connaissment, le lieu de chargement, la date d'expédition, le lieu de débarquement, etc. Le Fournisseur expédiera les documents ci-après à l'Acheteur, avec copie à la compagnie d'assurances.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> (i) Original et 03 copies des factures du Fournisseur²⁶, décrivant les Fournitures et les Services Connexes, leur quantité, leur prix unitaire et le montant total, le nombre de colis, le nom de l'exportateur et le destinataire. Les Fournitures et les Services Connexes doivent être décrits avec soins (description précise, spécifique et complète des biens) ; (ii) Original négociable et 03 copies non-négociables (avec tampon et datées par rapport à l'original), net à bord, marqué "frais payé" ou équivalent (lettre de transport aérien, feuille de route, FCR, CMR), indiquant le poids brut et net, le volume de mesure, les marques et l'identification, le nom et l'adresse de l'importateur du destinataire ; (iii) Original et 03 copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis. la liste de colisage et de pesée doit décrire avec précision et en détail le contenu de chaque colis / caisse inclus dans l'expédition et indiquer le poids net et le poids brut. (iv) Original du certificat d'assurance ; (v) Original du certificat de garantie du Fabriquant ou du Fournisseur ; (vi) Original du certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné [si applicable, sinon supprimer] ; et le rapport d'inspection en usine du Fournisseur ; (vii) Certificat d'origine certifié : original et [insérer le nombre de copies] copies ; l'origine doit être certifiée par la Chambre de commerce du pays du fournisseur ; et. (viii) Tout autre document demandé dans des cas spécifiques. <p>Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Acheteur une semaine au moins avant l'arrivée des Fournitures à destination et, s'ils ne sont pas reçus, le Fournisseur sera responsable de toute dépense en résultant.</p>
	<p>Pour les Fournitures originaires du pays de l'Acheteur :</p> <p>Dès la réception des Fournitures EXW ou par le transporteur, le Fournisseur doit notifier l'Acheteur et lui faire parvenir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Original et 03 copies de la facture du Fournisseur décrivant les Fournitures et Services Connexes, indiquant leur quantité, leur prix unitaire et le montant total ; (ii) Original de la notification de la livraison/reçu du transporteur ferroviaire ou routier

²⁶ En cas de procédure régulière (par ex. dédouanement dans le pays de l'Acheteur), la facture peut être divisée en deux factures, l'une indiquant les valeurs CIP et les autres services locaux (transport terrestre, installation, formation, etc.).

	<p>(iii) Original du certificat d'assurance [<i>si applicable, sinon supprimer</i>] (iv) Original du certificat de garantie du Fabriquant ou du Fournisseur ; (v) Original du certificat d'inspection, émis par le service d'inspection désigné, et [<i>si applicable, sinon supprimer</i>] rapport d'inspection en usine du Fournisseur ; (vi) Certificat d'origine certifié ; original et [<i>insérer le nombre de copies</i>] copies ; l'original doit être certifié par la Chambre de commerce du pays du fournisseur ; et (vii) Tout autre document qui peut être exigé dans des cas particuliers.</p> <p>Ces documents devront être reçus par l'Acheteur avant l'envoi des Fournitures ; en cas contraire, le Fournisseur sera tenu responsable des frais qui pourraient en résulter.</p>
	<p>Le délai d'exécution du marché est quel que soit le lot de quatre (4) mois pour la livraison des fournitures et il est de sept (7) mois pour la mise en place des réseaux de la DGI, soit au total onze (11) mois pour chaque lot à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.</p> <p>La Commission de réception (provisoire et définitive) est composée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Président : Le Ministre des Finances (Acheteur ou Maître d'ouvrage) ou son représentant. b. Rapporteur : L'Ingénieur du marché (Chef de la Division Informatique de la DGI); c. Observateur : un représentant du MINMAP. d. Membres : <ul style="list-style-type: none"> - Le Consultant International assurant l'Assistance Technique. ; - Le Directeur Général des Impôts, Chef de service du marché ; - Le Directeur des Affaires Générales de la DGI ; - Le Chef de la Cellule des Réseaux de Communication DGI ; - Le Chef de la Cellule de l'Exploitation DGI ; - Le Chef de la Cellule de l'Immatriculation DGI ; - Un électricien de la DGI ; - L'Agent chargé des opérations la Comptabilité Matières de la DGI ; - Le Cocontractant ou son représentant.
CCAG 15.1	Les prix des Fournitures livrées et Services Connexes exécutés ne seront pas révisables.
CCAG 16.1	<p>CCAG 16.1 - La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de ce marché sont :</p> <p>Méthodes de paiement</p> <p>Les paiements sont effectués selon la procédure de KfW : Décaissement direct simplifié</p> <p>Règlement</p>



	<p>Le règlement de la partie en devises étrangères sera effectué en Euros (EUR)] de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Règlement de l'Avance²⁷ : vingt (20) pour cent du prix du Marché sera réglé via la méthode de paiement stipulée ci-dessus dans les trente (30) jours suivant la signature du Marché par les deux parties sur présentation d'une garantie de bonne exécution satisfaisante et sur présentation d'une garantie d'avance de paiement suffisante pour un montant équivalent, valable jusqu'à la livraison des Fournitures à la destination finale. Les garanties doivent être fournies au format indiqué dans les documents d'appel d'offres. ii) A la livraison : trente (30) pour cent du prix du Marché des Fournitures livrées et des Services Connexes fournis sera réglé via la méthode de paiement stipulée ci-dessus dans les trente (30) jours suivant l'inspection des Fournitures par l'Acheteur (généralement après la mainlevée des biens de la douane) (i) contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 13 du CCAG, (ii) présentation du certificat d'inspection de l'Acheteur, et (iii) sous réserve d'une garantie de bonne exécution satisfaisante ; en même temps que ce paiement, la garantie de restitution d'acompte est libérée. iii) A l'acceptation : Quarante (40) pour cent du Prix du Marché des Fournitures et des Services Connexes sera réglé via la méthode de paiement stipulée ci-dessus dans les trente (30) jours suivant la date de réception des Fournitures à la destination finale et la réalisation des Services Connexes contre une demande de règlement accompagnée du certificat d'acceptation provisoire émis par l'Acheteur [qui sera délivré par l'Acheteur dans un délai de quinze (15) jours à compter de la distribution/installation/commission/formation réussie (selon ce dernier cas)], et sous réserve d'une garantie de bonne exécution satisfaisante couvrant la période de garantie. iv) À l'acceptation finale : Le solde de dix (10) pour cent du Prix du Marché sera réglé au Fournisseur dans les trente (30) jours à partir du certificat d'acceptation final (typiquement délivré après la fin de la période de garantie) émis par l'Acheteur, sous réserve d'une garantie de bonne exécution satisfaisante couvrant toute la période de garantie, ce paiement sera effectué en même temps que (ii) ci-dessus. <p>Les cautionnements présentés dans le cadre de ce marché sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément au point II de la lettre Circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution,</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

²⁷ Pour les articles de série dont le délai de livraison EXW/CIP est court, ce paiement sera effectué en même temps que le paiement décrit en (ii) ; cela s'applique également aux contrats de plus petite valeur où le Fournisseur ne souhaite pas recevoir un paiement anticipé.

	de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.
CCAG 16.1	Les paiements au Fournisseur des montants dus dans chaque monnaie seront effectués aux comptes bancaires suivants : <i>[Indiquer coordonnées bancaires lors de la signature du contrat]</i>
CCAG 16.2	Sept (07) exemplaires originaux du marché seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.
CCAG 16.5	Le 16.5 du CCAG ne s'applique pas au présent Contrat et aucun intérêt ne sera versé.
CCAG 16.6	Les paiements de remboursement doivent être sur le compte spécial du Client comme indiqué : Le paiement doit être effectué pour le compte de la Direction Générale des Impôts du Cameroun..
CCAG 17	na
CCAG 17.3	Sous réserve des conventions fiscales internationales, le marché objet de la présente consultation sera conclu conformément à la législation fiscale et douanière en vigueur. En plus de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 19,25% (du montant HT) et des droits et taxes de douanes qui seront pris en charge par l'Etat du Cameroun, tous les autres impôts, droits et taxes découlant de l'exécution des marchés, y compris la parafiscalité, devront être présentés séparément. Les droits et taxes à considérer sont notamment : - droits d'enregistrement de 3% ; - l'impôt sur le revenu de 2.2% ou 5.5% en fonction du régime d'imposition (pour les entreprises locales) / Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) pour les entreprises étrangères de 3% ; Le prix du contrat doit contenir une présentation séparée pour tous les impôts et taxes. Le marché sera conclu toutes taxes comprises, avec des financements du bailleur (KFW) à hauteur de leurs montants hors taxes.
CCAG 18.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de 10% du montant TTC du marché, soit <i>[Insérer le montant]</i>



CCAG 18.3	<p>La forme de garantie de bonne exécution acceptable est [insérer « une garantie bancaire » ou « un cautionnement d'une compagnie de garantie »]</p> <p>La garantie de bonne exécution sera libellée dans : [insérer « les monnaies de paiement du Marché, en pourcentage(s) du Prix du Marché ». Si le marché est uniquement en Euros, indiquez « Euros »].</p>
CCAG 18.4	<p>La garantie de bonne exécution sera libérée : au plus tard vingt-huit (28) jours après la date de réception définitive</p>
CCAG 22.2(a)	<p>Le nombre de jours est le suivant : 15 jours</p>
CCAG 22.2(b)	<p>Le nombre d'années est le suivant : 5 années.</p>
CCAG 23.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront conformes aux normes en la matière</p>
CCAG 24.1	<p>L'assurance sera souscrite conformément à ce qui suit :</p> <p>Jusqu'au Cameroun (tous les sites concernés) d'un montant égal à 110 % du Prix du Marché [valeur CIP/EXW plus tous les services locaux requis] d'un entrepôt à l'autre sur la base « tous risques », y compris les risques de guerre et les clauses de grève. Les clauses de guerre de l'Institut ne s'appliquent pas au transport terrestre (rail ou route)</p> <p>Les paiements éventuels de l'assureur doivent être effectués à KfW pour le compte du Cameroun dans la mesure où le risque incombe déjà à l'Acheteur. Le certificat ou la police d'assurance doit comprendre la clause suivante :</p> <p>"En cas de sinistre au titre de la présente police d'assurance, le paiement doit être effectué sur le compte spécial du Client comme indiqué :</p> <p>Le paiement doit être effectué pour le compte de la Direction Générale des Impôts / Ministère des Finances du Cameroun .</p>

CCAG 25.1	<p>La responsabilité du transport des Fournitures sera déterminée conformément à l'Incoterm applicable. [Ne s'applique qu'aux livraisons CIP/EXW, sans exigence de transport intérieur].</p> <p><u>Le Fournisseur est tenu contractuellement d'expédier les Biens CIP à point d'entrée / point de dédouanement (Cameroun) et, après l'achèvement du dédouanement, de transporter les Fournitures au lieu de destination tel que précisé à la Section VII du DAO (Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques), situé à l'intérieur du pays de l'ACHETEUR, et désigné comme étant le Site du Projet.</u></p> <p><u>Le transport en ce lieu de destination convenu à l'intérieur du pays de l'ACHETEUR, y compris assurance et stockage, comme indiqué dans le Marché, sera organisé par le Fournisseur et les coûts correspondants seront inclus dans le Prix du Marché».</u></p>
CCAG 25.3	Les services annexes à fournir sont à la charge du fournisseur et réputés être pris en compte dans son offre.
CCAG 26.1	Les inspections et les essais seront réalisés : <u>en conformité avec les spécifications de la Section VII, Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques</u>
CCAG 26.2	Les inspections et les essais seront réalisés sur les différents sites de destination des équipements et des services connexes.
CCAG 27.1	Les pénalités s'élèveront à 0,5% % par semaine.
CCAG 27.1	Le montant maximum des pénalités sera de : <i>10% du coût du marché.</i>
CCAG 28.3	En tant que modification partielle des dispositions, la période de garantie sera de un (1) an à partir de la date de réception des fournitures et des services annexes. De plus, le Fournisseur devra respecter les garanties de performance et/ou de consommations spécifiées dans le Marché. Si, pour des raisons attribuables au Fournisseur, ces garanties ne sont pas atteintes entièrement ou partiellement, le Fournisseur devra choisir d'effectuer à ses frais les changements, modifications et/ou ajouts nécessaires sur les Fournitures afin de respecter les garanties contractuelles spécifiées dans le Marché à ses propres frais de réaliser les tests de performance supplémentaires conformément à l'article 4 du CCAP.



CCAG 28.5 et CCAG 28.6	<p>Le délai de réparation ou de remplacement sera, pour chacun des lots, de [délais décomptés à partir du signalement de l'incident]:</p> <table border="1" data-bbox="492 290 1477 1151"> <tr> <td data-bbox="492 290 969 1151"> Pour le LOT 1 (équipements) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum </td><td data-bbox="969 290 1477 1151"> Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum </td></tr> </table>	Pour le LOT 1 (équipements) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum 	Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum
Pour le LOT 1 (équipements) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-24 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum 	Pour le LOT 2 (liaisons satellitaires) <ul style="list-style-type: none"> 1. Délais d'intervention durant les jours ouvrables: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heure maximum en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 2. Temps d'interruption accepté: <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 3. Délais de résolution de problème majeur (impact sur les performances des services): <ul style="list-style-type: none"> 6-12 heures maximum par mois en zone métropolitaine (Yaoundé et Douala) 6-18 heures maximum pour les autres sites 4. Délais de résolution de problème mineur (aucun impact sur le service): une semaine au maximum 		

Annexe 1 au CCAP

Politique de la KfW - Pratique sanctionnable - Responsabilité sociale et environnementale

1. Pratique sanctionnable

Le maître d'ouvrage et les attributaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées au cours du processus de soumission et de l'exécution du contrat.

En signant la déclaration d'engagement, les attributaires déclarent (i) qu'ils ne se sont pas livrés et ne se livreront pas à une pratique sanctionnable susceptible d'influencer le processus d'appel d'offres et l'attribution du contrat correspondant au détriment du maître d'ouvrage, et (ii) qu'en cas d'attribution du contrat, ils ne se livreront à aucune pratique sanctionnable.

De plus, la KfW exige d'inclure dans les contrats une disposition en vertu de laquelle les attributaires doivent autoriser la KfW et, en cas de financement par l'Union européenne et aussi les institutions européennes compétentes en vertu du droit européen, à contrôler les comptes, les enregistrements et documents relatifs au processus d'appel d'offres et à l'exécution du contrat, et à les faire contrôler par les auditeurs désignés par la KfW.

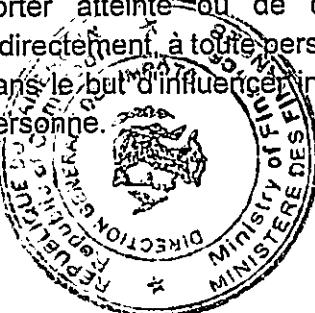
La KfW se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée pour vérifier le respect de ces règles éthiques et se réserve notamment le droit de :

- (a) rejeter une offre d'attribution du marché si, au cours de la procédure d'appel d'offres, le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à une pratique sanctionnable en vue de l'attribution du marché ;
- (b) déclarer qu'un marché a été passé à tort et exercer ses droits sur la base de l'accord de financement conclu avec la KfW concernant la suspension des versements, le remboursement anticipé et la résiliation si, à tout moment, le maître d'ouvrage, les attributaires ou leurs représentants légaux ou sous-traitants se sont livrés à une pratique sanctionnable pendant la procédure de passation de marché ou l'exécution du contrat sans que le maître d'ouvrage ait pris en temps utile des mesures correctives, notamment en ne les en informant pas à temps de cette situation, de façon satisfaisante pour la KfW.

La KfW définit comme suit, aux fins de la présente disposition, les termes suivants :

Pratique coercitive

tout acte portant atteinte ou causant un préjudice, ou menaçant de porter atteinte ou de causer un préjudice, directement ou indirectement, à toute personne ou à la propriété de cette personne dans le but d'influencer indûment les actions entreprises par une personne.



Pratique collusoire	toute entente entre deux ou plusieurs personnes destinée à atteindre un but illicite, par exemple influencer indûment les actions entreprises par une autre personne.
Pratique de corruption	tout acte consistant à promettre, proposer, accorder, effectuer, presser, recevoir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement, tout paiement illégal ou avantage indu de toute nature, à l'intention d'une personne quelconque ou de la part d'une personne, en vue d'influencer les actions entreprises par une personne ou d'inciter une personne à ne pas entreprendre une action donnée.
Pratique frauduleuse	tout acte ou omission, y compris la fausse déclaration qui intentionnellement ou par négligence induit ou vise à induire en erreur une personne dans le but d'en retirer un avantage financier ou de se soustraire à une obligation.
Pratiques obstructionnistes	(i) tout acte consistant à détruire, falsifier, altérer, dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou à faire de fausses déclarations aux enquêteurs pour entraver sensiblement une enquête portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire, ou à menacer, harceler ou intimider une quelconque personne pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête, ou (ii) tout acte visant à entraver sensiblement l'accès de la KfW à des informations requises contractuellement et relatives à une enquête officielle portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire.
Pratique possible de sanctions	toute Pratique coercitive, Pratique collusoire, Pratique frauduleuse, Pratique obstructionniste ou Pratique de corruption (dont les termes sont définis dans le présent document) qui est punissable selon la Convention de Financement.

2. Responsabilité sociale et environnementale

Les projets financés en tout ou partie dans le cadre de la Coopération financière doivent garantir le respect des normes internationales sur l'environnement, le social, la santé et la sécurité – ESHS – (y compris les questions d'exploitation et d'abus sexuels et de violence fondée sur le genre), et les attributaires des projets financés par la KfW doivent dans leurs contrats :

- se conformer et s'assurer que tous leurs sous-traitants et fournisseurs principaux, c'est-à-dire, pour les principaux articles fournis, se conforment aux normes

internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays d'exécution du contrat respectif et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail²⁸ (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement, et ;

- b) mettre en œuvre toutes les mesures pertinentes et nécessaires d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, détaillées dans le CBPE, (Code de bonnes pratiques environnementales et sociales) pour le contrat, et mettre en œuvre des mesures pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des violences fondées sur le genre.



²⁸ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KMW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

Section X. Formulaires du Marché

Cette section contient des formulaires qui, une fois remplis, feront partie intégrante du Contrat. Les formulaires de Garantie de Bonne Exécution et de Garantie de Restitution d'Avance, s'il y a lieu, ne seront remplis par le Soumissionnaire retenu qu'après l'attribution du Marché.

Liste des formulaires

Lettre d'acceptation	235
Modèle d'Acte d'engagement	236
Garantie de bonne exécution	238
Garantie de restitution d'acompte	240

Lettre d'acceptation

[papier à en-tête de l'Acheteur]

[Date]

A : *[nom et adresse du Fournisseur]*

Objet : **Notification de l'attribution du Marché** No : *[insérer le nom du contrat]*

La présente a pour but de vous notifier que votre Offre en date du *[date]* pour la fourniture de *[nom du Marché et le numéro d'identification, tel qu'indiqué dans le CCAP]* pour le Montant du Marché accepté de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, est acceptée par l'Acheteur soussigné.

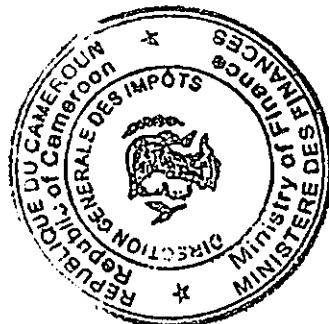
Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution dans les vingt-huit (28) jours, conformément au Cahier des Clauses Administratives, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section X, Formulaires du marché, des documents d'appel d'offres.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom de l'institution : _____

Pièce jointe : Accord du Contrat



Modèle d'Acte d'engagement

CET ACCORD signé

le *[Insérer jour, mois, année]*.

ENTRE

- (1) *[Insérer le nom complet de l'Acheteur], un/une [Insérer la description du type d'entité juridique, par exemple, une agence du Ministère de.... {Insérer le nom du pays de l'Acheteur}, ou d'une société constituée sous le régime des lois de {Insérer le nom du pays de l'Acheteur}] et dont le principal établissement se trouve à l'adresse suivante [Insérer l'adresse de l'Acheteur] (ci-après "l'Acheteur"), et*
- (2) *[Insérer le nom du Fournisseur], d'une société constituée sous le régime des lois de [Insérer le nom du pays du Fournisseur] et dont le principal établissement se trouve à l'adresse suivante [Insérer l'adresse du Fournisseur] (ci-après "le Fournisseur").*

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé un Appel d'Offres pour certaines Fournitures et services auxiliaires, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et Services]* et a accepté une Offre du Fournisseur pour la fourniture de ces Biens et Services pour la somme de *[insérer le Montant du Marché en mots et en chiffres, exprimée dans la ou les devises du Marché]* (ci-après dénommé "le Prix du Marché").

EN FOI DE QUOI:

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Le présent Acte d'Engagement prévaut sur tout(s) autre(s) document(s) contractuel(s). Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) La Lettre d'Acceptation ;
 - b) Le Formulaire de Soumission de l'Offre et ses Annexes (incluant la Déclaration d'engagement signée)
 - c) Les Avenants n° _____ (le cas échéant)
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (y compris l'Annexe 1) ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f) Le Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison, et Spécifications Techniques ;
 - g) Les Formulaires de Soumission complétés (incluant les Tableaux de Prix) ; et
 - h) Toute autre pièce mentionnée dans le CCAG comme faisant partie intégrante du Marché.
3. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et d'exécuter les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément à la législation de *[Insérer le nom du pays dont la législation régit le contrat]*, le jour et l'année mentionnés ci-dessous.

Pour et au nom de l'Acheteur²⁹:

Signé : *[Insérer la signature]*

En sa qualité de *[Insérer le titre ou toute autre dénomination appropriée]*

En présence de *[Insérer l'identité du témoin officiel]*

Pour et au nom du Fournisseur :

Signé : *[Insérer la signature du/des représentant(s) autorisé(s) du Fournisseur]*

En sa qualité de *[Insérer le titre ou toute autre dénomination appropriée]*

En présence de *[Insérer l'identité du témoin officiel]*



²⁹ Dans les cas où l'Acheteur est différent des Bénéficiaires du Contrat, il peut être souhaitable que les représentants autorisés des Institutions bénéficiaires signent comme témoins, acceptant les Biens à fournir.

Garantie de bonne exécution

Bénéficiaire : *[Insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]*

Date : *[Insérer la date d'émission]*

GARANTIE DE PERFORMANCE No. : *[Insérer le n° de référence de la garantie]*

Garant : *[Insérer le nom et l'adresse du lieu d'émission sauf si déjà indiqué dans l'en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom et l'adresse du fournisseur, qui, dans le cas d'un GE, sera le nom et l'adresse du Mandataire du GE, suivie de la mention « Mandataire du Groupement » [insérer le nom des membres du groupement]]* (ci-après dénommé « le Demandeur ») a conclu le contrat n° *[insérer le numéro de référence du contrat]* daté du *[insérer la date du contrat]* avec le Bénéficiaire, pour la fourniture de *[insérer l'objet du contrat et une brève description des Fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommé "le Contrat"). De plus, nous comprenons que, selon les conditions du Contrat, une garantie de performance est exigée pour *[dix(10%)]* du prix du contrat.

En renonçant à toutes objections et défenses, nous, en tant que Garant, nous nous engageons irrévocablement et indépendamment, par les présentes, à payer au Bénéficiaire, toute somme ou sommes n'excédant pas au total un montant de *[insérer le montant de la garantie et la devise en mots et en chiffres]*³⁰ sur réception par nous de la première demande du bénéficiaire, appuyée par la déclaration du bénéficiaire, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, indiquant que le Contractant a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du Contrat, sans que le bénéficiaire n'ait besoin de prouver ou de justifier la demande ou la somme qui y est spécifiée.

En cas de réclamation au titre de la présente garantie, le paiement sera effectué à *[insérer le compte du bénéficiaire sur lequel les paiements doivent être effectués]*, pour le compte de *[insérer le nom du bénéficiaire et le pays du bénéficiaire]*.

Cette présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date d'expiration]*³¹. À cette date, nous devons avoir reçu toutes les demandes de paiement par lettre ou par télécommunication codée.

Il est entendu que vous nous retournez cette garantie à l'expiration ou après le paiement du montant total à réclamer ci-après.

*[Comme option préférée concernant les règles régissant la garantie, insérer]*³² :

Cette garantie est soumise aux Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Ré-vision 2010, publication de la CCI n° 758, à l'exception de la déclaration justificative visée à l'Article 15(a) qui est exclue.]

[Dans le cas où la banque émettrice n'ajoutera pas l'option préférée, insérer : Cette garantie est régie par la loi du [indiquer le pays de juridiction où se trouve physiquement la succursale de la banque qui émet la garantie].]

³⁰ Cette garantie est émise uniquement dans la devise du contrat.

³¹ Conformément à la clause 18.4 du CCAG, la garantie est valable au moins 28 jours à compter de la date d'achèvement du contrat (y compris les obligations de garantie).

³² Dans le cas où la banque émettrice n'ajoutera pas l'option préférée, il faut plutôt ajouter ce qui suit : Cette garantie est régie par les lois du *[insérer le pays de juridiction]*. Note : le pays de juridiction est le pays où se trouve physiquement la succursale de la banque émettrice de la garantie.

Lieu, date

Signature(s) autorisée(s) du Garant

Remarque : tout le texte en italique (y compris les notes de bas de page) doit être utilisé dans la préparation de ce formulaire et doit être supprimé de la version finale



Garantie de restitution d'acompte

Bénéficiaire : *[Insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]*

Date : *[Insérer la date d'émission]*

GUARANTIE DE RESTITUTION D'ACOMPTE No. : *[Insérer le n° de référence de la garantie]*

Garant : *[Insérer le nom et l'adresse du lieu d'émission sauf si déjà indiqué dans l'en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom et l'adresse du fournisseur, qui, dans le cas d'un GE, sera le nom et l'adresse du Mandataire du GE, suivi de la mention : « Mandataire du Groupement : [insérer le nom des membres du groupement] »]* (ci-après dénommé « le Demandeur ») a conclu le contrat n° *[insérer le numéro de référence du contrat]* daté du *[insérer la date du contrat]* avec le bénéficiaire, pour la fourniture de *[insérer l'objet du contrat et une brève description des Fournitures et Services Connexes]* (ci-après dénommé "le Contrat"). En outre, nous comprenons que, conformément aux conditions du Contrat, un acompte d'un montant de *[insérer le montant et la devise en mots et en chiffres]*³³ représentant *[insérer le pourcentage en mots et en chiffres]* % du prix du contrat, doit être effectué en échange d'une garantie de restitution d'acompte.

En renonçant à toutes objections et défenses, nous, en tant que Garant, nous nous engageons irrévocablement et indépendamment, par les présentes, à verser au bénéficiaire, toute somme ou sommes n'excédant pas au total un montant de *[insérer le montant de la garantie et la devise en mots et en chiffres]* sur sa réception par nous de la première demande du Bénéficiaire, appuyée par la déclaration du bénéficiaire, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, indiquant que le Contractant a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du Contrat, sans que le bénéficiaire n'ait besoin de prouver ou de justifier la demande ou la somme qui y est spécifiée.

La garantie de restitution d'acompte entre en vigueur et prend effet dès que l'acompte a été crédité sur le compte du Contractant. Les déductions mineures du montant mentionné ci-dessus, dues notamment aux frais bancaires, n'auront aucun effet sur l'entrée en vigueur.

En cas de réclamation au titre de la présente garantie, le paiement sera effectué à *[insérer le compte du bénéficiaire sur lequel les paiements doivent être effectués]*, pour le compte de *[insérer le nom du bénéficiaire et le pays du bénéficiaire]*.

Cette garantie est automatiquement réduite au prorata des paiements effectués et expire au plus tard le *[insérer la date d'expiration]*.

Toute demande de paiement doit nous parvenir à ce bureau au plus tard à cette date, par lettre ou télécommunication codée.

Il est entendu que vous nous retournerez cette garantie à l'expiration ou après le paiement du montant total à réclamer en vertu des présentes.

*[Comme option préférée concernant les règles régissant la garantie, insérer]*³⁴ : Cette garantie est soumise aux Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Révision

³³ Cette garantie est émise uniquement dans la devise du contrat.

³⁴ Dans le cas où la banque émettrice n'ajoutera pas l'option préférée, il faut plutôt ajouter ce qui suit : Cette garantie est régie par les lois du *[insérer le pays de juridiction]*. Note : le pays de juridiction est le pays où se trouve physiquement la succursale de la banque émettrice de la garantie.

2010, publication de la CCI n° 758, à l'exception de la déclaration justificative visée à l'Article 15(a) qui est exclue.]

[Dans le cas où la banque émettrice n'ajoutera pas l'option préférée, insérer : Cette garantie est régie par la loi du [indiquer le pays de juridiction où se trouve physiquement la succursale de la banque qui émet la garantie].

Remarque : tout le texte en italique (y compris les notes de bas de page) doit être utilisé dans la préparation de ce formulaire et doit être supprimé de la version finale.

Lieu, date

Signature(s) autorisée(s) du Garant

